



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2012

Mars 2013

SOMMAIRE

	Introduction	page 3
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 4
B.	Les accents de la politique générale	page 5-6
C.	Les services et organes	
	1. Le Service Information et Presse	page 7-21
	2. Le Service des Médias et des Communications	page 22-57
	3. La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 58-60
	4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 61-68
	5. Le Centre de Communications du Gouvernement	page 69-84
	6. Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 85-92
	7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 93-95
	8. Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 96-108
D.	Annexes	
	- Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 109-110
	- Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 111-114
	- Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page 115-116

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil économique et social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2012, 46 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2012.

* * * * *

B. Les accents de la politique générale

Activités au niveau national

Au titre des activités qui ont marqué l'agenda au cours de l'année 2012, il y a lieu de citer, tout d'abord, les travaux accompagnant la préparation de la déclaration du Gouvernement sur la politique économique, sociale et financière (dit «Discours sur l'état de la nation»), déclaration que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des Députés le 8 mai 2012.

Dans ce contexte économique et social les services du Ministère d'État ont également assuré les entretiens que le Premier Ministre a eu avec le Comité central du LCGB (1^{er} octobre) et avec une délégation du Secrétariat européen commun OGB-L/LCGB (14 novembre).

L'année 2012 aura permis de faire avancer sur plusieurs points la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté le 29 juillet 2009 et de faire progresser un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge.

Il s'agit, tout d'abord, de la poursuite des travaux parlementaires au sein de la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Chambre des Députés en relation avec le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075), déposé le 8 octobre 2009.

Les services du Ministère d'État ont également accompagné les travaux au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés en relation avec la proposition de révision (Paul-Henri MEYERS) du 28 avril 2009 portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (Doc. parl. 6030). Le groupe de travail interinstitutionnel à haut niveau entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État, prévu par le programme gouvernemental, qui a pour objectif de renforcer le dialogue entre les institutions sur certains aspects de la procédure législative, s'est réuni régulièrement.

Dans les années 1970, un réseau de radiocommunication commun, fonctionnant sous la responsabilité du Ministère d'État, a été déployé pour servir l'ensemble des services de sécurité et de secours luxembourgeois. La gestion opérationnelle du réseau est assurée par le Groupe d'Experts du Réseau Radio Intégré (GERRI), rassemblant notamment ses principaux utilisateurs, alors que la Police grand-ducale assume sa gestion quotidienne.

Ce réseau, basé sur une technologie analogique, arrivant en fin de vie, le Gouvernement en Conseil a décidé le 20 janvier 2012 de charger un opérateur économique, disposant du savoir-faire requis, du déploiement et de l'opération d'un nouveau réseau utilisant une technologie numérique. Le 24 avril 2012, la Chambre des Députés a adopté une motion invitant le Gouvernement à lancer la procédure de marché public pour sélectionner un opérateur économique, à charger de cette

mission, et à ne déposer un projet de loi d'autorisation de l'engagement financier y relatif qu'après la conclusion de cette procédure.

Au cours de l'année 2012, le Ministère d'État a coordonné les travaux préparatoires, réalisés ensemble avec les utilisateurs du futur Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA). La procédure de marché publique a été lancée en octobre 2012 et devrait pouvoir être conclue au cours de l'année 2013.

Les services du Ministère d'État ont également participé à l'organisation du mariage civil (19 octobre) et du mariage religieux (20 octobre) de S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy.

* * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Département « Information gouvernementale et relations presse »

Le département « Information gouvernementale et relations presse » a connu une année 2012 chargée avec de très nombreuses sollicitations au niveau de plusieurs dossiers d'actualité européenne, tous en relation avec la crise de la dette souveraine et les réponses y apportées tout au long de l'année 2012.

1.1. Relations presse et demandes d'interview

Le département « Information gouvernementale et relations presse » est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant des interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews et d'information de la part de la presse internationale furent particulièrement abondantes en 2012, principalement en raison des dossiers européens en général et de la **présidence de l'Eurogroupe** exercée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker en particulier. Les informations données et les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires, des stations de radio et de télévision ainsi que des agences de presse et de médias en ligne. Le département a été particulièrement sollicité par les correspondants européens d'une multitude de médias basés à Bruxelles.

La plupart des demandes d'interview de la part des médias nationaux et internationaux reçues par le département s'adressent au Premier ministre. Ainsi, en 2012, le Premier ministre a accordé 75 interviews, qui ont tous été organisées, suivies et archivées par le département. En tout, le département a reçu quelques 500 demandes d'interview à l'attention du Premier ministre.

Il est à noter que des membres du département participaient à chaque déplacement international du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, au cours de l'année. Les activités médiatiques au cours de ces déplacements ont été organisées par les membres du département, c'est-à-dire les demandes d'interview ad hoc, les conférences de presse, la couverture photographique, la communication publique ainsi que l'organisation et la transcription des discours et autres interventions. Ainsi, les membres du département ont encadré les activités médiatiques du Premier ministre lors des réunions du Conseil européen et/ou réunions des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro et lors des réunions fréquentes de l'Eurogroupe.

1.2. Conseil de gouvernement

Comme depuis l'année 2000, le département « Information gouvernementale et relations presse » a continué en 2012 à rédiger le communiqué résumant les travaux du Conseil de gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de gouvernement.

1.3. www.gouvernement.lu

Le département « Information gouvernementale et relations presse » gère aussi le portail de l'information gouvernementale www.gouvernement.lu. Principale vitrine du gouvernement luxembourgeois sur Internet, le portail a comme objectif d'informer le grand public sur les activités des membres du gouvernement ainsi que sur les projets de réforme majeurs du gouvernement.

Enregistrant en moyenne quelques 88.000 visites par mois ou 2.900 visites par jour, le portail est mis à jour plusieurs fois par jour. Y sont ainsi ajoutés tous les communiqués de presse des ministères et administrations publiques, de même que des articles d'actualités rédigés par les membres du département ou par les chargés de communication des ministères. Les transcriptions des interviews et des discours des membres du gouvernement sont aussi publiées sur le portail, tout comme les communiqués hebdomadaires résumant les travaux du Conseil de gouvernement.

En plus de la gestion quotidienne du portail, l'équipe de rédaction a élaboré, en collaboration étroite avec les ministères concernés, des synthèses de plusieurs projets de réforme du gouvernement. Publiés sous la rubrique « Dossiers », on y trouve par exemple les éléments essentiels des réformes statutaires et salariales dans la Fonction publique, de la réforme de la législation sur l'avortement ou encore de la réforme du droit de la famille (réforme du mariage, de l'adoption, du divorce, de l'autorité parentale).

L'équipe rédactionnelle a aussi couvert l'ensemble des conférences de presse du Premier ministre au Luxembourg et a fourni – en cas de besoin – son assistance à d'autres ministères pour la couverture rédactionnelle de leurs conférences ou points de presse.

L'équipe de gestion du portail a en outre envoyé une *Newsletter* hebdomadaire aux quelque 2.300 abonnés. Cette *Newsletter* permet aux personnes intéressées de recevoir – une fois par semaine – un courrier électronique reprenant l'ensemble des nouveautés publiées sur le portail.

Autre élément non négligeable de la communication directe du gouvernement avec le citoyen : la fonction « Contact » du portail. L'occasion étant donnée aux internautes du monde entier de s'adresser au gouvernement luxembourgeois via le portail [gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu), l'équipe rédactionnelle du portail a répondu aux très nombreuses questions ou remarques adressées via l'adresse info@sip.etat.lu au gouvernement. Au total, plus de 1.000 messages pertinents ont été traités en 2012.

1.4. www.luxembourg.lu

Le portail www.luxembourg.lu, site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations d'ordre général liées au Grand-Duché : tourisme, culture, politique, économie, société.

Lancé au début de l'année 2009, le portail a connu une augmentation constante de ses visiteurs au cours de ses quatre années d'existence. En effet, le portail a attiré en 2012 une moyenne de 54.000 visiteurs par mois, qui ont visité une moyenne de 170.000 pages par mois.

Le plus grand nombre de visites a été enregistré au mois d'octobre : près de 100.000 visiteurs. La publication sur luxembourg.lu d'articles d'actualité et de galeries d'images sur le mariage princier du 20 octobre 2012 explique ce chiffre record. En effet, le portail luxembourg.lu était, ensemble avec le site www.monarchie.lu, le site de référence pour cet événement majeur.

Le lectorat du portail se compose d'un tiers d'internautes luxembourgeois et de deux tiers d'internautes étrangers. Parmi les visiteurs étrangers, on retrouve beaucoup de Français (près de 36,2%) et de Belges (près de 10%), suivis des Allemands, des Américains, des Anglais, des Canadiens, des Suisses, des Hollandais ...

Le portail est quotidiennement mis à jour. Il fournit des informations d'actualité relatives au Grand-Duché de Luxembourg et se fait régulièrement l'écho des nouveautés dans les domaines touristique, culturel, politique, économique et sociétal. En 2012, plus de 380 d'articles d'actualités ont été ajoutés, ce qui correspond à une moyenne de 7 articles par semaine.

En 2012, l'équipe rédactionnelle du portail luxembourg.lu a consacré une large partie de ses activités permanentes à la consolidation du contenu existant ainsi qu'à la mise à jour du portail grâce à une veille médiatique dont l'objectif est de permettre une actualisation régulière des informations figurant sur le portail.

Dans le but de continuer d'assurer la pertinence des informations diffusées, la mise à jour du site continuera de demander une étroite collaboration avec tous les partenaires et acteurs promouvant l'image de marque du pays à l'étranger ainsi qu'avec les ministères et administrations.

L'équipe du portail a par ailleurs répondu à quelque 500 messages venus du monde entier via le portail à l'adresse info@luxembourg.public.lu. Il s'agissait de demandes de renseignements touristiques, de demandes plus générales sur le Grand-Duché, de demandes d'accès au marché du travail luxembourgeois, de demandes concernant la sécurité sociale, etc.

En juin 2012, le Service information et presse du gouvernement a mis en ligne la **version anglaise du portail** (<http://www.luxembourg.public.lu/en/index.html>), dédiée à l'information d'un public international anglophone, étranger ou expatrié, qui porte de l'intérêt à visiter, à investir ou à s'installer au Grand-Duché ou qui y vit déjà.

Il ne s'agit pas d'un site miroir de la version française, mais d'une version allégée, mieux adaptée aux besoins spécifiques du public cible.

En effet, tandis que la version française répond également aux besoins des résidents et consacre un volet important à l'information et à l'actualité, la version anglaise est plus axée sur un public international et insiste sur le volet promotionnel.

Comme la version française, la version anglaise du portail vise à donner un accès simple, rapide et convivial à de nombreuses informations d'ordre général concernant le Grand-Duché de Luxembourg.

2. Département « Revues de presse et monitoring audiovisuel »

Le département « Revues de presse » a réalisé **quotidiennement trois revues de presse** distinctes qui sont mises à disposition des ministres, fonctionnaires et autres personnes habilitées à les solliciter.

La revue de presse nationale se base en grande partie sur la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois.

La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne, ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

La revue de presse internationale 2 reprend sur les mêmes bases essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le département « Revues de presse » a en outre réalisé des revues de presse thématiques pour les membres du gouvernement en guise de préparation de déplacements ou d'entrevues futurs. De même, le département a mis à disposition de la Cour grand-ducale et des ministères concernés une revue de presse spéciale à l'issue de chaque visite d'État ou visite officielle.

Suite au mariage princier au Luxembourg, le département a pu répertorier plus de 700 articles parus à ce sujet dans la presse nationale et internationale. Ceux-ci ont alimenté une revue de presse spéciale très volumineuse de 1.250 pages.

En 2012, le SIP a poursuivi son **monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale**.

Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'information de la radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midi. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions *verbatim* de reportages, interviews et commentaires politiques jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Ces transcriptions sont transmises aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Afin de donner une meilleure visibilité aux activités des membres du gouvernement, les transcriptions de discours et d'interviews sont publiées sur le site Internet www.gouvernement.lu.

3. Département « relations publiques »

3.1. Visites à Luxembourg et à l'étranger

Une des missions du département « Relations publiques » est de coordonner et d'organiser la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois à l'occasion de visites officielles, voire de visites de travail à Luxembourg et à l'étranger.

En effet, lors de visites à Luxembourg, le département travaille en étroite collaboration avec la direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des départements ministériels respectifs et d'autres services de l'État afin de préparer et de coordonner la couverture médiatique. La rédaction de communiqués d'annonce, l'organisation de la couverture photographique officielle ainsi que l'encadrement des représentants des médias nationaux et internationaux sont de la compétence de ce département.

Le département a assuré ce rôle dans le cadre de la visite officielle du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), de la visite officielle du Premier ministre de la République du Kazakhstan, de la visite de travail du président de la République du Tatarstan ainsi que celle du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine.

Par ailleurs, le département a comme d'habitude mis en place le dispositif média à l'occasion de la fête nationale et de la Journée de la commémoration nationale.

Le SIP a en outre prêté assistance au département Relations publiques de la Chambre des députés lors la visite officielle du président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine.

3.2. Cour grand-ducale

Le département « Relations publiques » a prêté assistance à la Cour grand-ducale lors de l'organisation de la couverture médiatique des visites d'État au Luxembourg et à l'étranger, et a fourni entre autres un appui tout particulier dans le cadre du mariage princier.

3.2.1. Visites d'État

Le département a organisé la couverture médiatique lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République fédérale d'Allemagne. Il prêtait également assistance lors de la Journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier. Au Luxembourg, la couverture médiatique de la visite d'État de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas était aussi de la compétence du département.

3.2.2. Mariage princier

L'événement-phare pour le département fut l'organisation de la couverture médiatique du mariage de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy, et ceci en étroite collaboration avec le Service presse et communication de la Cour grand-ducale. À cette fin, le département assistait aux réunions du comité de coordination de haut niveau sous la présidence du maréchal de la Cour. Le responsable du département présidait en outre de multiples réunions du groupe de travail média mis en place afin de coordonner l'organisation de la retransmission en direct avec les différents acteurs, et notamment avec les services de l'Administration des bâtiments publics, de la Ville de Luxembourg, de la police grand-ducale, de l'état-major de l'armée ainsi qu'avec le *host broadcaster* RTL Télé Lëtzebuerg.

L'accréditation de la presse pour cet événement prestigieux a été entièrement gérée par le SIP. Plus de 750 représentants des médias nationaux et internationaux se sont accrédités par le biais du site Internet spécialement mis en place pour cet événement. La confection des badges d'accès et de pool a également été réalisée par le SIP.

Le SIP était aussi responsable de la gestion du centre de presse mis à disposition des représentants des médias nationaux et internationaux, et qui fonctionnait pendant trois jours au nouveau Centre de conférences du Kirchberg.

Lors des différentes cérémonies officielles, le SIP a en outre assuré l'encadrement des représentants des médias, et ceci en étroite collaboration avec les membres du Service communication et presse de la police grand-ducale.

3.3. Médiathèque

La médiathèque continue à être très sollicitée tant par les organes de presse luxembourgeois et étrangers que par les institutions, associations et organisations nationales et internationales.

En 2012, quelques 200 demandes externes ont été traitées par le service gérant la médiathèque, ce chiffre reste plus ou moins stable par rapport aux années précédentes.

Le SIP peaufine constamment son éventail technique et organisationnel afin de répondre aux critères de réactivité, rapidité, disponibilité et qualité ainsi qu'aux besoins de ses interlocuteurs privilégiés qui sont les médias.

3.4. Groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels, dit «groupe Mondorf»

Le «groupe Mondorf» ou groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels s'est réuni régulièrement en 2012 et a poursuivi ses travaux afin de permettre une communication du gouvernement plus cohérente vers l'extérieur.

Présidé par le directeur du SIP, l'objectif du groupe est de discuter des thèmes liés à la communication gouvernementale et d'échanger de bonnes pratiques. Comme toutes les années, le groupe a procédé à un échange de vues sur les grands projets en matière de communication des différents ministères afin d'assurer une meilleure coordination des projets et de trouver des synergies.

Des orateurs externes ont aussi été invités aux réunions du groupe. En 2012, le président de la Commission nationale des programmes par exemple a eu l'occasion de présenter les missions et les priorités de celle-ci.

Lors des différentes sessions du groupe, les sujets suivant ont été abordés :

- un nouvel outil de "media and social media monitoring" ;
- la sécurité sur Internet ;
- les réseaux sociaux ;
- la version anglaise du site Internet de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg www.luxembourg.lu;
- etc.

Une visite guidée du nouveau Centre de conférences Kirchberg et plus particulièrement de son centre de presse a également été organisée.

En 2012, le groupe a pu accueillir aussi de nouveaux membres. Toutefois, certains ministères ne sont toujours pas représentés au sein de ce groupe. Le SIP continuera donc à œuvrer dans ce sens afin de développer une collaboration efficace avec tous les départements ministériels et ceci notamment aussi en vue de l'organisation de la prochaine présidence de l'Union européenne.

3.5. Image de marque du Luxembourg (*Nation Branding*)

À l'instar de l'année précédente, le SIP a continué à présider un groupe de travail interinstitutionnel chargé de la réflexion sur l'image du Luxembourg à l'étranger afin de doter ce dernier d'une véritable stratégie de promotion de l'image de marque ainsi que d'une structure organisationnelle.

Ce groupe est composé de représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, du ministère de la Culture, du ministère des Finances, du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, de Luxembourg for Business et de Luxembourg for Finance.

Il avait entamé en 2011 un certain nombre d'actions concrètes afin d'analyser la situation de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger (sondage en ligne, interviews individuelles, workshop, etc.). Ces résultats ont été présentés le 29 février 2012 lors d'une conférence-table ronde intitulée « L'image du Luxembourg, quels enjeux pour l'avenir du pays ? » à laquelle participaient des acteurs des secteurs économique, financier et culturel. L'audience a largement partagé les résultats des différents sondages et études, et notamment le fait que le Luxembourg souffre de défauts de perception et qu'il dispose d'atouts non exploités en termes d'image.

Avec plus de 300 participants, la conférence-table ronde fut un grand succès. Les membres du groupe ont aussi été confirmés dans leur démarche étant donné que la façon dont le Luxembourg est perçu à l'étranger constitue également un sujet de préoccupation majeur des différents acteurs. Ces derniers se sont prononcés en faveur de plus de concertation et de coordination dans ce domaine et s'attendent davantage à de lignes directrices, voire des actions concrètes de la part des autorités nationales.

Dans ce contexte, et dans le cadre de ses travaux, les membres du groupe ont aussi eu l'occasion d'avoir un échange de vues et de bonnes pratiques avec les représentants de *Présence Suisse*, l'agence responsable de l'image de la Suisse à l'étranger, en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral en matière de communication internationale. Cette communication internationale est mise en œuvre en étroite collaboration avec les missions diplomatiques suisses à l'étranger ainsi qu'avec des acteurs privés. En effet, la Suisse et le Luxembourg ont beaucoup de choses en commun car ils doivent faire face tous les deux à des stéréotypes qui sont difficiles à redresser. La structure de *Présence Suisse* pourra le cas échéant servir de modèle pour la mise en place d'une éventuelle structure permanente au Luxembourg en charge de la stratégie de l'image de marque.

Le groupe de travail interinstitutionnel continuera à œuvrer dans ce sens afin d'aboutir à court et moyen terme à une structure organisationnelle permanente et une stratégie d'image de marque cohérente et concertée.

3.6. Communication de crise

Dans le cadre de la révision du plan d'intervention en cas d'accident nucléaire, la stratégie de communication a été élaborée par le SIP et a été présentée par ce dernier au Conseil supérieur de la protection nationale.

Plusieurs représentants du SIP ont en outre participé aux deux premières phases de l'exercice nucléaire 3 en 1 dont l'objectif était d'optimiser la coopération nationale et transfrontalière entre les cellules de crise des membres de la Grande Région et d'améliorer la coordination des mesures d'urgence. La troisième phase de l'exercice aura lieu en 2013.

Comme les années précédentes, le SIP a eu des contacts avec les départements de communication de crise des pays voisins en vue d'une harmonisation de l'information en matière de gestion transfrontalière de crise. Il a en outre présidé la réunion annuelle des communicateurs au niveau Benelux qui a eu lieu en 2012 au Luxembourg, et dont la communication en cas d'accident nucléaire ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux en cas de crise, étaient les thèmes principaux à l'ordre du jour.

4. Département « éditions »

Le Service information et presse a reçu plus de 600 commandes de brochures et diffusé plus de 17.000 brochures au cours de l'année 2012 au Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (33 %) ;
- d'associations, d'entreprises et de sociétés privées (15 %) ;
- d'organismes européens et internationaux (12 %).

Les **versions linguistiques** commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (38 %)
- français (37 %)
- allemand (25 %)

Hormis les chiffres présentés ci-dessus, le SIP a fourni plusieurs milliers d'exemplaires de la brochure *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* aux ambassades du Luxembourg en Turquie, en Pologne, en Espagne et au Japon.

En 2012, le département « Édition » a publié un certain nombre de nouvelles brochures ou réédité des publications existantes :

1. Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg – Édition 2012

La brochure *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* offre une présentation générale du Grand-Duché par le biais de chapitres consacrés aux thèmes suivants : géographie, histoire, système politique, symboles nationaux, économie, population, langues, éducation et culture.

Pour la 2^e édition de cette brochure, parue en 2012, le texte a été mis à jour en collaboration avec les administrations concernées. La 1^{re} édition comportait des versions française, allemande, anglaise, turque et polonaise. Cette 2^e édition a vu s'ajouter des versions espagnole, japonaise et russe.

Pour ce qui est des versions présentées ci-dessous, l'intégralité du stock a été livrée aux ambassades dont émanait la demande :

- Version turque : 2.500 exemplaires ;
- Version polonaise : 2.000 exemplaires ;

- Version espagnole : 1.500 exemplaires ;
- Version japonaise : 3.000 exemplaires
- Version russe : 2.000 exemplaires (au 1^{er} trimestre 2013).

2. Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Portugal : Deux pays aux relations plus que centenaires

Cette brochure de 36 pages, réalisée en étroite collaboration avec l'ambassade du Luxembourg à Lisbonne, retrace notamment les relations diplomatiques entre le Luxembourg et le Portugal. Elle existe en français, en anglais et en portugais, et a été imprimée à hauteur de 3.000 exemplaires.

3. à propos... des médias au Luxembourg

La série « à propos... » a vu le jour en 1998. En 2012, le département « Édition » a fait réaliser une mise en page nouvelle et originale. L'*à propos... des médias au Luxembourg* en est la première réalisation.

Paru pour la première fois en 2007, l'*à propos... des médias au Luxembourg* présente les divers titres de presse nationaux (presse quotidienne, hebdomadaire et périodique), les médias audiovisuels ainsi que les principaux groupes de médias luxembourgeois. Cette brochure de 20 pages se penche également de manière succincte sur le cadre législatif et réglementaire du Grand-Duché en matière de médias : la liberté d'expression et de presse, le Conseil de presse, les associations de journalistes et d'éditeurs, l'aide à la presse, la législation sur les médias audiovisuels, etc.

Pour la version 2012, le texte de la brochure a été mis à jour, reprenant les changements intervenus dans le monde médiatique depuis 2007. La brochure se présente dans sa nouvelle mise en page et le texte est rehaussé par de nouvelles photos.

4. Bulletin d'information et de documentation 2/2011

Ce numéro du Bulletin retrace sur 418 pages les activités des membres du gouvernement de juillet à décembre 2011.

5. Guide des médias et documentation spéciale « Mariage princier »

À l'occasion du mariage de S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume et S.A.R. la Grande-Duchesse héritière Stéphanie, le département « Édition » a publié un Guide des médias destiné aux membres des médias accrédités pour l'occasion. Ce guide bilingue (français/anglais) reprend le programme officiel du mariage et donne tous les renseignements pratiques aux membres de la presse.

Par ailleurs, des fiches d'information (français, allemand et anglais) sur les principaux lieux des festivités ont été préparés pour l'occasion. Il s'agissait de : La cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, Le palais grand-ducal, La place Guillaume II/l'Hôtel de Ville, La Chambre des députés. Ces fiches ont été distribuées aux membres de la presse au cours des deux jours de festivités.

6. Charte d'accueil et de service de l'INAP

Dans le cadre de la réforme administrative, il est prévu que les administrations se dotent d'une charte d'accueil et de service, dans laquelle elles définissent une série d'engagements à l'égard du citoyen. L'Institut national d'administration publique (INAP) est la deuxième administration à s'être dotée d'une telle charte, en étroite coopération avec le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, le CRP Henri Tudor et le SIP. Ce dernier a financé la réalisation de la charte graphique et a assuré conseil et suivi pour ce qui est de la déclinaison des engagements sur différents supports (brochure bilingue, banners, affiches, etc.).

5. Département « administration et secrétariat »

Unité de support « secrétariat » pour tout le Service information et presse, le département « Administration et secrétariat » organise et coordonne les flux d'informations entre les ministères et les médias et gère en particulier la diffusion de l'ensemble des communiqués et notes aux rédactions à la presse nationale et internationale.

À cet effet, le département tient à jour les listes de diffusion du SIP, qui reprennent les contacts des organes de presse nationaux et de la Grande Région, des principales agences de presse et des correspondants de la presse étrangère installés à Bruxelles.

La gestion des avis officiels des ministères et administrations grand-ducales, et notamment leur transmission à la presse nationale, passe aussi par le département « Administration et secrétariat ».

6. Systèmes d'information

6.1. Projet gouvernement.lu

En 2012 les travaux sur le projet de mise en ligne d'une nouvelle version de gouvernement.lu ont continué. Il s'agit d'une refonte complète du portail et d'une extension très significative des contenus, des fonctionnalités et des missions du portail qui est notamment censé, suite à une décision du Conseil de gouvernement de mai 2010, devenir le portail fédérateur de tous les sites institutionnels du gouvernement. Ceci signifie que tous les sites institutionnels du gouvernement, excepté quelques sites d'institutions qui bénéficient de statuts particuliers, ont vocation à être intégrés de manière progressive dans le portail gouvernement.lu.

Il s'agit d'un projet de très grande envergure et d'une complexité considérable qui comporte entre autres :

- Une architecture de l'information très sophistiquée avec la définition détaillée d'attributs par type d'objet et de liste de termes prédéfinis pour un grand nombre de ces attributs.

- Une navigation par facettes (ou recherche par facettes) utilisée pour la plupart des rubriques combinée à un système de navigation par fil d'Ariane (breadcrumb navigation) innovant qui simplifient ensemble de manière significative la navigation et réduisent considérablement la profondeur du portail.
- La mise à disposition d'un espace pour chaque site institutionnel du gouvernement ainsi que de la possibilité de créer dans le portail un site pour chaque ministre sans pour autant dupliquer le contenu ou multiplier le travail de rédaction et de mise à jour du contenu.
- Un agenda interconnecté avec les autres contenus du portail.
- La possibilité de s'abonner de manière complètement personnalisable à des flux RSS, des alertes ou des newsletters.
- Une fonctionnalité de commande en ligne de publications papier avec mise à disposition d'un panier.
- L'opportunité de mettre à disposition des vidéos et des fichiers audio via streaming.

Les travaux de conception ayant été terminés pour l'essentiel en 2011, l'année 2012 était dédiée pour l'essentiel au choix d'un partenaire pour le développement et l'hébergement, à la négociation du contrat et aux travaux de développement eux-mêmes, qui suite à un ensemble de péripéties indépendantes de la volonté du SIP, n'ont finalement pu commencer qu'en juillet 2012.

Les travaux de développement ont pu être terminés à environ 75% en 2012. La mise en ligne d'une première version du portail est visée pour le premier semestre 2013.

6.2. Projet extranet

L'extranet a pour vocation de devenir progressivement le canal de diffusion central et unique du SIP pour tous les contenus et services mis à disposition de groupes limités d'utilisateurs. L'accès à l'extranet ne se fait donc que suite à une authentification de l'utilisateur qui doit disposer de droits d'accès. La première mouture de l'extranet comporte essentiellement des informations et services destinés à la presse.

Il s'agit d'un projet également hautement complexe qui comporte entre autres :

- La possibilité de mettre à jour, via des formulaires spécifiques pour chaque type de contenu, de manière décentralisée, très facile et rapide l'extranet. Des gains de temps considérables s'ensuivront ainsi qu'une suppression de processus métier rendus superflus et une simplification significative des processus restants.
- La publication via un seul canal (l'extranet) de contenus diffusés via différentes infrastructures et canaux au préalable. Donc une simplification pour les utilisateurs finaux (pour l'essentiel la presse) et pour les organisations responsables de la mise à jour, notamment le SIP.
- Une gestion très fine des permissions d'accès aux différents types de contenus pour les différents groupes d'utilisateurs.

- Comme pour gouvernement.lu une architecture de l'information très poussée et un système de navigation par facettes combinée à un système de navigation par fil d'Ariane.
- Un agenda interconnecté.
- La possibilité de s'abonner de manière complètement personnalisable à des alertes.
- Une fonctionnalité de téléchargement en ligne de photos haute résolution via un panier (sélection des photos ou des galeries suivie du téléchargement dans un fichier de toutes les photos sélectionnées).

Les travaux de développement sur l'extranet ont continué en 2012 mais le projet a connu des retards importants suite à des problèmes techniques imprévus quant à leur complexité au niveau de la gestion des permissions, suite au projet « Accréditation pour le mariage princier » qui a dû être réalisé dans l'urgence et dans des délais très courts et suite à la priorité mise sur les travaux nécessaires pour le projet gouvernement.lu.

6.3. Site d'accréditation pour le mariage princier

Dans le cadre de l'organisation du mariage de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy, il a été décidé que le SIP mettrait en place un site d'accréditation en ligne pour pouvoir gérer l'afflux très important de journalistes attendu pour l'évènement.

Ce projet a pu être conçu, développé et mis en ligne dans un temps très court et a en très grande partie occupé les ressources limitées disponibles pendant environ 3 mois.

Environ 750 journalistes se sont accrédités via le système. Ce qui constitue un nombre record dans le contexte luxembourgeois. Le processus d'accréditation s'est déroulé pour l'essentiel sans aucun problème et à la pleine et entière satisfaction des intéressés. Un processus back office qui permettait de gérer dans le système le clearing et l'accréditation des membres de la presse avait aussi été mis en place dans le cadre du projet.

La solution a été conçue et réalisée de telle manière qu'elle pourra en grande partie être réutilisée à l'avenir comme un module intégré de manière transparente dans l'extranet.

6.4. luxembourg.lu

Des travaux de conseil, d'accompagnement, de coaching, de conception et d'aide à la conception ont été prestés dans le cadre de projets qui visent à compléter et à améliorer les contenus et les services offerts par le portail luxembourg.lu.

Dans ce cadre, une version anglaise du portail a été mise en ligne, des travaux d'amélioration de la qualité ont été lancés et la phase de conception pour un projet de newsletter a été terminée.

6.5. Agences de presse et services de monitoring en ligne de la presse

Le SIP a renégocié en 2012 plusieurs de ses contrats existants avec des fournisseurs de dépêches (agences de presse), ceci dans un but de réduire, dans des temps de crise, les coûts encourus par le gouvernement et d'améliorer les services fournis par les agences de presse.

Pour pouvoir offrir encore des services plus complets, le SIP s'est aussi abonné à de nouveaux contenus auprès d'une agence de presse et a négocié avec une société qui propose un outil de monitoring des médias traditionnels en ligne et des médias sociaux un contrat qui donne la possibilité à toutes les organisations du gouvernement d'utiliser cet outil pour faire une veille efficiente et effective des médias. Cet outil est utilisé d'ores et déjà par 17 organisations du gouvernement.

6.6. Administration et gestion

Les systèmes existants ont évidemment aussi dû être maintenus et administrés. De même que l'important parc de PCs. Les travaux à ce niveau demandent, vu le grand nombre de systèmes et le haut niveau d'informatisation des activités au SIP, énormément de temps tout au cours de l'année, même si des efforts continus sont évidemment faits pour améliorer toujours davantage la fiabilité des systèmes d'information et pour diminuer toujours encore plus les temps d'indisponibilité.

Les serveurs âgés de plus de 5 ans, et désormais hors garantie, ont été remplacés par des matériels neufs. Ces serveurs, fournis par le CTIE, assurent le fonctionnement de l'infrastructure informatique du SIP par la virtualisation des serveurs (VMWare) et la virtualisation du stockage (Datacore).

6.7. Médiathèque

La médiathèque du SIP (Digital Asset Management) a été mise à jour. Une nouvelle version du logiciel a été installée, apportant ainsi de nouvelles fonctions. Cette migration a été l'occasion d'entamer un travail de réflexion sur les procédures et les workflows d'indexation des photos.

6.8. Numérisation de médias

Le SIP a entrepris de numériser les cassettes audio et VHS à sa disposition afin d'en pérenniser l'archivage. Une fois ces travaux finalisés, le SIP disposera d'une copie électronique de ces documents, ce qui les mettra à l'abri des détériorations du temps et en facilitera la consultation.

6.9. Système de la revue de presse

Le système de numérisation des articles de la revue de presse a été mis à jour et de nouveaux scanners ont été mis en production, remplaçant ainsi un scanner âgé de plus de 10 ans. Le système de réception des dépêches par modem a été modernisé afin de le rendre plus fiable. Le transfert de données se fait désormais via connexion internet.

2. Le Service des Médias et des Communications

En 2012, les activités du Service des médias et des communications se sont concentrées sur les points suivants :

1. Le paysage des médias : les activités au niveau national

1.1. La télévision

Après la signature en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière, les nouvelles concessions et permissions avaient été accordées le 3 mars 2008.

La durée des concessions et permissions s'étend jusqu'au 31 décembre 2020.

En 2012, les discussions en vue d'assurer le financement futur du programme de télévision en langue luxembourgeoise pour la période 2016 à 2020 ont été entamées et clôturées avec succès.

1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre de l'accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions qui lui sont accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2012, le plafond prévu, qui depuis 2011, augmente de 2.5 % par an, a atteint 8.405.000 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité afin d'éviter un traitement discriminatoire des annonceurs et les recettes excédentaires sont mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le programme principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le programme RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20h30, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

1.1.2 Les autres programmes sous concession luxembourgeoise

Les listes exhaustives des programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA, des programmes luxembourgeois par satellite et des programmes luxembourgeois par câble figurent en annexe du présent rapport.

1.1.3. Les réseaux de communication télévisuelle

Le passage au numérique terrestre a été mené à bien au Luxembourg dès 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les différents canaux utilisés pour la télévision terrestre au Luxembourg. Les canaux 7, 21, 24 et 27 sont en service, tous en numérique.

Le câble reste toutefois le principal moyen de réception de la télévision au Luxembourg. Le passage au numérique dans le câble poursuit donc son chemin. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'offre de base comprend normalement plus de 80 services en numérique tandis que les principales chaînes sont encore transmises en analogique.

Depuis 2008, une partie croissante des ménages a en outre la possibilité de recevoir la télévision par le biais de l'ADSL et peut dès lors choisir entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de programmes télévisés.

Plus de 50.000 ménages reçoivent actuellement la télévision par satellite, soit exclusivement, soit en combinaison avec une autre forme de réception.

1.2. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

Quant aux radios locales, deux permissions ont été renouvelées par la CIR et les licences d'émettre y relatives ont été accordées par le ministre des Communications et des Médias.

Les quatre radios à réseau d'émission, qui émettent leurs programmes depuis 1992/93, sont largement complémentaires dans leur contenu.

- Radio Latina, diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à.r.l., est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée.
- DNR, diffusée par la Société de Radiodiffusion luxembourgeoise, est une radio généraliste.
- Radio ARA, diffusée par la s.à.r.l. ALTER ECHOS, est une radio de type associative. Enfin,

- Eldorado, diffusée par la société Luxradio s.à.r.l., est une radio essentiellement musicale.

Les permissions ont une durée de dix ans. En 2012, elles ont toutes été renouvelées par la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a renouvelé les licences d'émettre y relatives.

La Société de Radiodiffusion luxembourgeoise s.à.r.l. a demandé également le renouvellement de la permission pour la fréquence 107,70 MHz. Considérant le renouvellement par la CIR de la permission accordée à la Société de radiodiffusion luxembourgeoise s.à.r.l. en date du 20 juin 2012 pour le réseau 2, la permission pour service de radio sonore à émetteur de haute puissance visant un public résident et à finalité commerciale accordée à la société le 2 juillet 1999 est renouvelée pour une durée de dix ans ainsi que la licence d'émettre y relative.

Les listes exhaustives de ces programmes de radio figurent en annexe du présent rapport.

1.3. Le Projet de loi 6487 portant création d'une autorité indépendante de l'audiovisuel

En 2012, le projet de loi portant création d'une autorité indépendante de l'audiovisuel qui prendra la relève du Conseil national des programmes a été déposé. Le projet de loi n'emporte ni une réorganisation fondamentale du paysage des médias au Luxembourg, ni une modification des règles qui régissent cette activité, mais elle poursuit un double objectif :

La réforme se propose d'introduire dans notre législation des médias un système de sanctions graduées (à l'instar de ce qui est prévu entre autres par la législation sur les réseaux et les services de communications électroniques et par la législation relative à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel). Doter les organes chargés de la surveillance d'un système de sanctions graduées permettra une application plus efficace de notre loi, et renforcera la crédibilité de notre système de surveillance qui en raison de l'absence de sanctions pourrait apparaître comme étant inefficace.

En même temps, il est proposé de simplifier le système de surveillance et de centraliser au sein d'une seule et unique autorité les pouvoirs répartis actuellement entre trois acteurs différents. Cette démarche devrait assurer une approche cohérente au niveau de l'interprétation des dispositions légales ainsi qu'au niveau de l'application des sanctions et devrait ainsi contribuer à accroître la sécurité juridique recherchée par les acteurs concernés. En outre, en renforçant le cadre du personnel, il est prévu d'accroître le professionnalisme de la future autorité.

Il est proposé de conférer à la nouvelle autorité qui prendra la dénomination « Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel », le statut d'un établissement public à caractère administratif. La surveillance des services de média constitue en effet une mission importante et délicate à la fois car elle peut entraîner

des sanctions en cas de violation d'une des dispositions de la législation en matière de médias électroniques.¹

Or, une sanction peut être considérée comme une ingérence dans la liberté d'expression. C'est pour cette raison qu'il est proposé d'opérer un changement fondamental dans l'organisation de la surveillance des services (surveillance qui s'exerce aussi bien sur les règles en matière de communications commerciales qu'en matière de contenu, à savoir protection des mineurs et incitation à la haine, fondée sur la race, le sexe, l'opinion, la religion ou la nationalité) ayant pour but d'assurer que l'exercice de cette mission puisse s'exercer en toute indépendance.

Les avis des chambres professionnelles ont été demandés et il appartient maintenant au Conseil d'Etat d'aviser le projet avant que les travaux à la Chambre des Députés ne soient entamés.

1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

10 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à.r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2012 a été fixé par règlement grand-ducal du 24 février 2012 à un montant de 442.800 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 147.600 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 126,968 €.

Les montants alloués en 2012 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues, sont les suivants:

¹ Loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques

Luxemburger Wort	1 414 735 €
Le Jeudi	322 615 €
Le Quotidien	1 206 829 €
Lëtzebuerger Journal	606 426 €
D'Lëtzebuerger Land	281 520 €
Revue	347 147 €
Tageblatt	1 552 313 €
Télécran	381 726 €
Woxx	246 406 €
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	376 776 €
Total	6 736 494 €

1.5. L'évolution du marché public

Depuis 15 ans, le ministère d'Etat, Service des médias et des communications, met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois. Cet instrument est dénommé pige publicitaire. Sur le plan législatif, la pige permet à la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire - commission instituée par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques -, de surveiller l'équilibre entre les principaux supports médiatiques distribués sur le marché luxembourgeois.

Depuis 2009, Mediaxim Luxembourg est en charge du recensement des investissements publicitaires et de la publication des rapports périodiques requis pour la pige publicitaire, dénommée « Luxembourg AD' Report ».

En 2011², les investissements publicitaires bruts au Grand-Duché de Luxembourg se sont élevés à un total de 168,4 millions euros et ont stagné par rapport à 2010 (168,1 millions d'euros), ce dans le contexte d'un taux d'inflation de 3,4%. Ces chiffres prennent en considération tous les investissements publicitaires au Luxembourg – commerciaux et non commerciaux – et couvrent les types de supports suivants : quotidiens, hebdomadaires, périodiques, radios, TV, affichage, cinémas et folders.

² Les chiffres de 2012 ne sont pas encore disponibles le jour de la rédaction du Rapport d'activité

Au quatrième trimestre 2011, le marché a connu un ralentissement de 6% par rapport à la même période en 2010.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution trimestrielle des investissements bruts (tous médias) :

en millions €	2011	2010	2009	2008	Δ 2011-2010 en %
1 ^{er} Trimestre	42,869	41,298	39,527	41,270	4%
2 ^{ème} Trimestre	44,117	42,982	43,602	43,357	3%
3 ^{ème} Trimestre	35,181	34,171	33,419	32,871	3%
4 ^{ème} Trimestre	46,256	49,681	46,967	45,023	-6%
Total	168,423	168,132	163,515	162,521	0%

En apurant les résultats des avis publics et de sociétés, des offres d'emploi, des autres petites annonces ainsi que des avis et faire-part divers, le total des annonces commerciales (résultats bruts) se chiffre pour 2011 à 142,8 millions € contre 142,4 millions € en 2010.

Par type de média, le « Luxembourg AD'Report », réalisé par MediaXim pour le compte du Service des médias et des communications du Gouvernement, a établi les résultats suivants :

Résultats bruts (en millions €)	Total 2011	% du total	Total 2010	% du total	Δ 2011-2010
Quotidiens	81,176 €	48.2%	81,999 €	48.8%	-1,0%
Radios	28,627 €	17.0%	27,991 €	16.6%	+2,3%
Télévision	14,973 €	8.9%	14,764 €	8.8%	+1,4%
Hebdomadaires	14,795 €	8.8%	16,297 €	9.6%	-9,2%
Périodiques	12,149 €	7.2%	11,009 €	6.5%	+10,4%
Folders	9,355 €	5.6%	8,943 €	5.3%	+4,6%
Affichage	5,477 €	3.2%	5,291 €	3.1%	+3,5%
Cinéma	1,869 €	1.1%	1,837 €	1.1%	+1,7%
Total	168,423 €	100%	168,132 €	100%	+0,2%

1.6. L'étude Plurimedia

L'étude luxembourgeoise Plurimedia lancée en printemps 2005, étudie le comportement du lectorat des principaux supports de presse et de l'audience de la radio et de la télévision au Luxembourg.

Les chiffres sont en pourcentages de la population totale, âgée de plus de 15 ans pour la presse, et âgée de plus de 12 ans pour la radio et la télévision.

Les pourcentages reflètent les taux de lecture dernière période pour la presse et les taux d'audience dernière période pour les supports audiovisuels.

Les tableaux ci-dessous reflètent les résultats des études 2007 à 2009 et 2011 à 2012. Les données 2011-2012 ne sont pas comparables aux données 2007-2009 en raison d'un changement méthodologique intervenu en 2010.

1.6.1. Etude Plurimedia 2012 : Les supports de la presse³

		2007	2008	2009	2011	2012
Quotidiens	Wort	46,50%	44,40%	43,20%	43,20%	40,80%
	Tageblatt	15,10%	14,10%	13,85%	13,30%	11,20%
	Le Quotidien	7,30%	7,10%	7,30%	6,20%	6,50%
	Letzebuenger Journal	3,10%	3,10%	2,60%	2,40%	1,70%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	0,90%	0,60%	0,50%	0,70%	0,60%
	L'Essentiel	-	23,70%	26,70%	30,00%	29,60%
	Point 24	-	12,00%	14,90%	17,10%	18,80%
Hebdomadaires	Télécran	33,60%	31,80%	31,50%	28,50%	24,80%
	Lux-Post	26,30%	29,10%	24,80%	21,70%	21,00%
	Revue	23,00%	22,20%	21,50%	20,60%	17,00%
	Lux Bazar	14,20%	14,20%	11,30%	9,20%	8,00%
	De Neie Feierkrop	12,90%	11,90%	9,30%	8,50%	6,50%
	Contacto	10,60%	10,50%	11%	11,90%	13,00%
	Le Jeudi	7,70%	8,10%	7,10%	7,00%	7,40%
	D'Lëtzebuenger Land	3,30%	2,80%	2,90%	3,40%	3,60%
	De Letzebuenger Bauer	2,90%	2,60%	3,20%	2,50%	3,20%
	Woxx	1,80%	1,90%	1,30%	1,10%	1,10%
Bimensuels	Correio	3,00%	3,10%	2,50%	2,50%	2,80%
Mensuels	Auto Revue	23,70%	22,30%	20,80%	17,50%	15,90%
	Auto Moto	20,50%	21,20%	17,00%	15,20%	13,80%
	Musel Zeitung	10,30%	9,10%	10,30%	11,40%	9,80%
	Agenda Lux	6,80%	7,70%	9,70%	8,00%	8,70%
	Femmes Magazine	5,50%	7,40%	7,10%	7,60%	7,50%
	PaperJam	5,30%	5,80%	8,20%	8,90%	10,30%
	City Magazine				6,40%	6,20%
	Sauer Zeitung	3,90%	3,80%	3,90%	4,50%	4,00%
Périodiques	Autotouring	31,90%	32,50%	30,80%	33,20%	30,90%
	Foyer de la Femme	8,20%	6,60%	6,30%	6,00%	4,00%
	Regulus	7,90%	6,80%	6,30%	6,30%	5,70%
	Flydoscope	5,20%	5,30%	6,80%	9,70%	8,40%
	Désirs					0,80%
Dépliants	I-Mail	54,50%	58,20%	52,80%	50,90%	50,80%
	Lux Post	48,90%	47,30%	44,60%	40,00%	40,50%
	Autres dépliants	49,70%	50,00%	46,10%	44,50%	43,20%

³ Les données 2011-2012 ne sont pas comparables aux données 2007-2009 en raison d'un changement méthodologique intervenu en 2010.

1.6.2. Etude Plurimedia 2012 : Les supports audiovisuels et Internet⁴

		2007	2008	2009	2011	2012
		12 ans et plus				
Radio	<i>RTL Radio Lëtzebuerg</i>	46,20%	41,70%	43,20%	43,00%	39,6%
	<i>Eldorado</i>	14,30%	16,00%	17,80%	19,80%	20,1%
	<i>DNR</i>	10,70%	10,50%	10,10%	9,60%	9,4%
	<i>RTL Radio 93,3&97,0/en langue allemande</i>				7,60%	7,9%
	<i>Radio Latina</i>	4,90%	5,40%	5,30%	4,40%	5,3%
	<i>Radio 100,7 (Radio socioculturelle)</i>	4,20%	3,90%	4,10%	4,80%	4,8%
	<i>Radio Ara</i>	1,20%	1,30%	1,30%	1,80%	1,3%
TV (chaînes luxembourgeoises)	<i>RTL Télé Letzebuerg</i>	35,10%	32,90%	33,90%	28,60%	26,1%
	<i>Den 2.ten RTL</i>	1,00%	1,00%	2,20%	2,90%	2,0%
	<i>Luxe.tv</i>		0,30%	0,60%	0,30%	
TV (chaînes étrangères)	<i>TF1</i>	16,80%	16,10%	16,90%	16,00%	15,9%
	<i>ARD</i>	15,00%	13,30%	14,20%	15,00%	12,8%
	<i>Pro 7</i>	13,20%	13,50%	13,60%	13,20%	12,0%
	<i>RTL Television</i>	13,00%	13,90%	15,10%	14,80%	13,3%
	<i>ZDF</i>	11,60%	14,40%	11,80%	12,50%	11,7%
	<i>M6</i>	7,90%	10,00%	9,90%	8,90%	9,4%
	<i>France 2</i>	7,80%	8,00%	8,00%	8,30%	7,8%
	<i>Sat 1</i>	7,30%	7,60%	6,90%	7,00%	6,1%
Cinéma			9,90%	9,50%	10,00%	10,1%
Internet	<i>utilisation</i>	44,60%	49,20%	54,90%	59,60%	63,0%
	www.rtl.lu	6%	6%	9,60%	13,90%	17,6%
	www.wort.lu			4,70%	8,20%	11,6%
	www.lessentiel.lu			2,50%	5,30%	8,4%
	www.tageblatt.lu				2,00%	2,7%
	www.mywort.lu					2,5%
	<i>Administration publique en ligne</i>			5,90%	7,90%	6,8%

⁴ Les données 2011-2012 ne sont pas comparables aux données 2007-2009 en raison d'un changement méthodologique intervenu en 2010.

1.7. Les activités au niveau européen en matière de médias

1.7.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au plan communautaire ont été dominées par les négociations sur le « Programme Europe Créative », proposition législative soumise par la Commission européenne en novembre 2011. Ce programme, couvrant la période 2014-2020, regroupe deux programmes jusqu'alors distincts : le programme Culture et le programme Média. Parmi les éléments innovateurs de ce programme de financement communautaire, figure un nouveau dispositif financier visant à faciliter l'accès aux financements des petites et moyennes entreprises (PME) et des organisations des secteurs de la culture et de la création.

Le Luxembourg considère que le programme Média, qui existe depuis 1991, est un pilier essentiel de la production audiovisuelle européenne et a fait ses preuves pour encourager la distribution des œuvres européennes au sein de l'Union européenne et dans le monde.

Le Conseil a, en outre, adopté des conclusions sur la stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants. Lors d'un débat à ce sujet au Conseil Audiovisuel de novembre 2012, les ministres ont souligné l'importance de partenariats entre les pouvoirs publics et le secteur privé, notamment en ce qui concerne la sécurité en ligne et un comportement responsable des enfants sur Internet.

1.7.2. Le Comité directeur pour les Médias et la Société de l'Information (CDMSI)

Le CDMSI (Comité directeur pour les Médias et la Société de l'Information) est un comité directeur établi dans le cadre des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe qui examine des questions relatives à l'indépendance et au pluralisme des médias, ainsi qu'à la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

En 2012 le CDMSI, qui se réunit deux fois par an, a décidé d'organiser en 2013 une conférence des Ministres responsables des médias et de la Société de l'information autour du thème « Liberté d'expression et démocratie à l'ère numérique – opportunités, droits et responsabilités ». Cette conférence serait accueillie par la Serbie.

En outre, le CDMSI a finalisé le projet de déclaration sur les risques des technologies de surveillance pour les droits fondamentaux et décidé de le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

Les travaux poursuivis par le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données personnelles (T-PD) dans le domaine de la révision de la Convention sur la protection des données ont retenus une attention particulière du CDMSI.

Enfin, il a suivi les développements dans le domaine de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance d'Internet 2012-2015, dossier qui figure parmi les

priorités du Conseil de l'Europe pour lequel le CDMSI a un rôle de supervision générale.

2. Les réseaux et services de communications électroniques

2.1. Les activités au niveau national

2.1.1. Evaluation statistique des politiques des médias et des communications

La coordination des politiques des médias et des communications passe également par le suivi régulier des données et des études dédiées au secteur TIC. Surtout pour l'évaluation de ses politiques d'Internet à haut débit, la veille statistique est courante. Les grands fournisseurs de données sont le Statec, l'ILR, Eurostat et la Commission européenne pour le benchmarking autour du Digital Agenda, ainsi que l'OCDE avec son portail Broadband.

Il en résulte, entre autres, qu'en 2012, 93% des ménages luxembourgeois avaient un accès à Internet⁵, contre une moyenne européenne de 76%.

Le taux des ménages ayant un accès à l'Internet à haut débit (débits supérieurs ou égaux à 2 Mbit/s) est de 68%.⁶

En 2012, le Luxembourg a activement continué à développer les réseaux et les accès y relatifs afin de maintenir sa bonne position dans les benchmarks internationaux, notamment avec la stratégie ultra-haut débit.

2.1.2. La stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit

L'ultra-haut débit (débits supérieurs ou égaux à 30 Mbit/s) a connu un essor important en 2012 pour atteindre un taux de couverture⁷ de la population de 75%. Cette forte progression s'explique surtout par la migration vers la technologie DOCSIS 3 des deux principaux réseaux câbles.

En septembre, le Ministre des Communications et des Médias et la Ministre à la Simplification administrative ont présenté le registre national des travaux. Il s'agit d'un des outils principaux dont la réalisation était prévue dans la stratégie ultra-haut débit.

Le registre est un répertoire qui comprend les demandes de permissions de voirie introduites par les entreprises, ainsi que les informations relatives aux travaux des communes et gestionnaires du domaine public lors de la planification de travaux d'infrastructure sur la voie publique (par exemple les réseaux de télécommunications, de gaz, d'électricité et d'eau).

La publication de ces informations permet aux entreprises de :

⁵ Source : Eurostat, 31 juillet 2012

⁶ Source : Eurostat, 31 juillet 2012

⁷ Le taux de couverture correspond au pourcentage de la population ayant un accès à la connexion à ultra haut débit

- savoir quels travaux sont planifiés sur une parcelle de terrain sur laquelle ils projettent de faire des travaux ;
- mieux coordonner les chantiers entre les différentes entreprises et gestionnaires ;
- aboutir à une réduction par partage des coûts des travaux du génie civil à base d'une convention entre entreprises et parties intéressées ;
- garantir les conditions les moins dommageables pour les domaines publics concernés, dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux.

Deux ans après le lancement de la stratégie, le ministre des Communications et des Médias et le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ont voulu jeter un regard externe sur son état d'avancement et en préparer les prochaines étapes. Ainsi, les deux ministres, avec le soutien du ministre des Finances, ont confié au consultant spécialisé Booz&Company l'exécution d'une étude ayant comme objectif une optimisation de la mise en œuvre de la stratégie afin d'atteindre, dans l'intérêt de l'économie nationale en général et de tous les acteurs impliqués en particulier (entreprises, citoyens et opérateurs), les objectifs de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit et plus spécifiquement ceux concernant la couverture.

Le consultant a présenté ses conclusions le 10 décembre 2012 aux représentants du secteur. Ces acteurs ont été invités à commenter ces conclusions pour début janvier 2013. Ces commentaires contribueront aux réflexions des deux Ministres par rapport à une mise à jour de la stratégie en 2013.

Les conclusions de l'étude Booz&Company sont disponibles sur le site Internet : http://www.mediacom.public.lu/institutions/Institutions_nationales/smc/20100309_ng/n/booz-presentation_20121210.pdf.

2.1.3. La politique nationale du spectre radioélectrique

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 février 2011 modifiant la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques, les compétences de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) en matière de gestion des ondes radioélectriques ont été élargies. C'est ainsi que le plan des fréquences, qui prenait antérieurement la forme d'un règlement grand-ducal, est désormais un règlement de l'ILR.

Si c'est toujours le ministre qui accorde les licences pour l'utilisation du spectre, l'instruction des demandes de fréquences, la coordination des fréquences et l'organisation des consultations publiques incombent à l'ILR.

2.1.3.1. Le renouvellement des licences pour les réseaux de communications mobiles dans les bandes de fréquences GSM (900 et 1800 MHz)

En 2012, les licences des deux premiers opérateurs mobiles pour le réseau GSM, l'Entreprise des P&T et Tango, sont arrivées à leur terme. Les licences prévoyaient une clause de renouvellement tacite, mais comme un tel renouvellement n'est plus prévu par la loi modifiée du 30 mai 2005, il s'est avéré nécessaire d'attribuer de

nouvelles licences en tenant compte du nouveau paquet télécom transposé par la loi du 27 février 2011 précitée.

Conformément au nouveau paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 27 février 2011, l'ILR a organisé une consultation publique. Cette consultation a permis de constater que personne ne s'est opposé à ce que les fréquences soient réattribuées aux mêmes bénéficiaires pour une durée de 15 ans. Le troisième opérateur, Orange, a cependant demandé d'être mis sur un pied d'égalité en ce qui concerne les conditions associées à sa propre licence.

Suite à cette consultation, deux nouvelles licences ont été attribuées à l'Entreprise des P&T et à Tango en date du 25 mai 2012 pour une durée de 15 ans. Conformément aux décisions de la Commission européenne applicables en la matière, les nouvelles licences sont technologiquement neutres en ce sens que le titulaire a le choix entre les différentes technologies disponibles pour les communications mobiles publiques, dont la nouvelle technologie de quatrième génération dite LTE. Chaque opérateur bénéficie de 12 MHz en duplex dans la bande des 900 MHz et de 15 MHz dans la bande des 1800 MHz. Les licences prévoient l'obligation de mettre en service le spectre dans un délai de trois ans. Elles prévoient également la possibilité pour la bande 1800 MHz de solliciter l'attribution de spectre supplémentaire en cas de saturation de la bande de fréquences assignée. Finalement, conformément à la Décision No 243/2012/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 établissant un programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique, les titulaires ont le droit de transférer les droits d'utilisation octroyés par la licence.

Compte tenu de la demande du troisième opérateur de voir les conditions de sa licence alignées sur celles des deux autres opérateurs, l'Institut a organisé une nouvelle consultation publique. Suite à celle-ci, Orange s'est également vu accorder une nouvelle licence pour ses fréquences dans les bandes des 900 et 1800 MHz, avec des conditions alignées sur celles des licences accordées à l'entreprise des P&T et Tango, avec la même date d'échéance⁸.

2.1.3.2. L'octroi de spectre supplémentaire dans la bande des 1800 MHz

Par la suite, comme les nouvelles licences prévoyaient la possibilité d'accorder aux opérateurs du spectre supplémentaire, l'ILR a proposé, pour faire suite aux demandes des opérateurs, et compte tenu du fait que personne n'y avait objecté dans le cadre des consultations publiques organisées où cette question avait été posée, d'attribuer aux trois opérateurs dix MHz de spectre supplémentaire pour faciliter l'introduction rapide du LTE dans la bande des 1800 MHz. Afin de permettre à chaque opérateur de disposer d'un bloc contigu de 25 MHz, la répartition du spectre entre les opérateurs a été réaménagée à cette occasion de commun accord. Ainsi les licences des trois opérateurs ont été adaptées le 16 juillet 2012. La voie était ainsi libre pour l'introduction de la technologie LTE au Luxembourg.

⁸ Notons cependant que dans la bande des 900 MHz, l'opérateur Orange ne dispose que de 10 MHz, totalité de la bande (E-GSM).

Les licences attribuées permettent au ministre de retirer les droits d'utilisation si les fréquences n'ont pas été mises en service dans un délai de deux ans à compter de la date de leur octroi.

2.1.3.3. Les licences pour les bandes de fréquences 800 MHz et 2,6 GHz

Le Programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique adopté par l'Union européenne en mars 2012, prévoit la mise à disposition aux opérateurs mobiles à partir du 1^{er} janvier 2013 de deux nouvelles bandes de fréquences, la bande des 800 MHz et celle des 2,6 GHz. Rappelons que la bande des 800 MHz constitue ce qu'on appelle souvent le « dividende numérique », qui comprend les fréquences libérées par la numérisation des chaînes de télévision analogiques diffusées en terrestre. Le but primordial du dividende numérique est d'accélérer le déploiement de réseaux haut-débit mobiles en utilisant la technologie LTE. Ceci est le cas surtout dans les régions rurales par sa capacité d'une plus grande couverture radioélectrique et d'une meilleure pénétration dans les immeubles, tandis que la bande des 2,6 GHz est plutôt prévue pour assurer des débits plus élevés dans les endroits d'utilisation dense. A cette fin, l'ILR a lancé une nouvelle consultation publique au cours de l'été. L'analyse des réponses reçues a permis de constater que la demande n'est pas supérieure à l'offre, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à une procédure d'adjudication par appel d'offres. Conformément à l'article 4 (2) de la loi portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques, la décision du ministre d'accorder une partie des bandes de fréquences disponibles aux trois candidats ayant pris part à la consultation publique a été publiée au Mémorial. Un mois après la publication au Mémorial, le 24 décembre 2012, les licences correspondantes ont été accordées aux trois opérateurs existants, à savoir l'Entreprise des P&T, Tango et Orange Luxembourg. Chacun des trois opérateurs s'est vu octroyer le droit d'utilisation d'un bloc de 10 MHz en duplex (mode FDD) dans la bande des 800 MHz et d'un bloc de 20 MHz en duplex (mode FDD) dans la bande des 2,6 GHz.

2.1.3.4. Le groupe de travail « cadastre hertzien »

Faisant suite à un projet de la Ville de Luxembourg de mettre en place un « cadastre hertzien » reflétant le niveau des champs radioélectriques résultant de certains types de réseaux de communications électroniques sans fil, le ministre des Communications et des Médias a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants de la Ville, des ministères et administrations concernés ainsi que des opérateurs mobiles, dans le but de faire avancer ce projet de façon concertée entre tous les acteurs concernés et de concilier les objectifs des uns et des autres, à savoir assurer une bonne couverture des réseaux mobiles et prendre en compte les soucis des citoyens liés à la santé.

2.1.3.5. Le projet de règlement grand-ducal fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour la mise à disposition de fréquences radioélectriques

Suite à la modification de la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques, le Service des médias et des communications et l'ILR ont préparé une refonte de la réglementation en matière de redevances dues pour la

mise à disposition de spectre. Le projet prévoit que les redevances pour les opérateurs de réseaux mobiles publics restent inchangées.

Pour certains types d'utilisation il a été possible de proposer une diminution des redevances en répercutant sur les utilisateurs la réduction des charges administratives de l'ILR résultant par exemple de la prolongation de la durée des licences. Cette mesure va également dans le sens de la simplification administrative, car elle réduit non seulement les coûts mais aussi les démarches administratives des utilisateurs.

2.1.4. La stratégie « Cybersécurité »

En 2012, le Cyber Security Board, qui est chargé de mettre en œuvre la stratégie en matière de cyber sécurité, s'est réuni à six reprises sous la présidence du ministre des Communications et des Médias.

Au cours de l'année 2012, quatre groupes de travail ont été créés, chargés plus particulièrement des missions suivantes :

- élaboration de lignes de conduite en matière de sécurisation des outils de communications mobiles mis à disposition des agents de l'Etat,
- définition des modalités pratiques de la formation des agents de l'État en matière de cyber sécurité, et notamment des agents et utilisateurs de banques de données sensibles gérées par l'Etat ou les services publics,
- création d'un portail unique permettant de centraliser le signalement des incidents en matière de cyber sécurité effectués par les citoyens et de permettre de centraliser le signalement d'incidents pour les rediriger vers les acteurs en charge d'assurer le suivi
- élaboration d'un inventaire des banques de données sensibles gérées par l'Etat et les services publics, suivie d'une analyse de risques ayant pour objet d'identifier les banques de données qui nécessitent une protection particulière et définition d'une politique de sécurité pouvant prévoir une généralisation du système de l'authentification forte pour les applications sensibles.

2.1.5. La promotion des compétences TIC

La pénurie de main d'œuvre spécialisée en TIC (technologie de l'information et de la communication) augmente en Europe. Raison pour laquelle la Commission européenne continue à inciter les Etats membres à consacrer des efforts au développement des compétences numériques et eSkills. Ces objectifs sont également ancrés dans le plan d'action EU2020 et le Digital Agenda qui en dérive.

Les qualifications TIC et l'éducation TIC référés sous eSkills ont trait à trois types d'actions et de formations:

- les formations aux compétences professionnelles dans les métiers des TIC (capacités requises pour la recherche, développement, design, planning stratégique, production, consultance, marketing, vente, intégration,

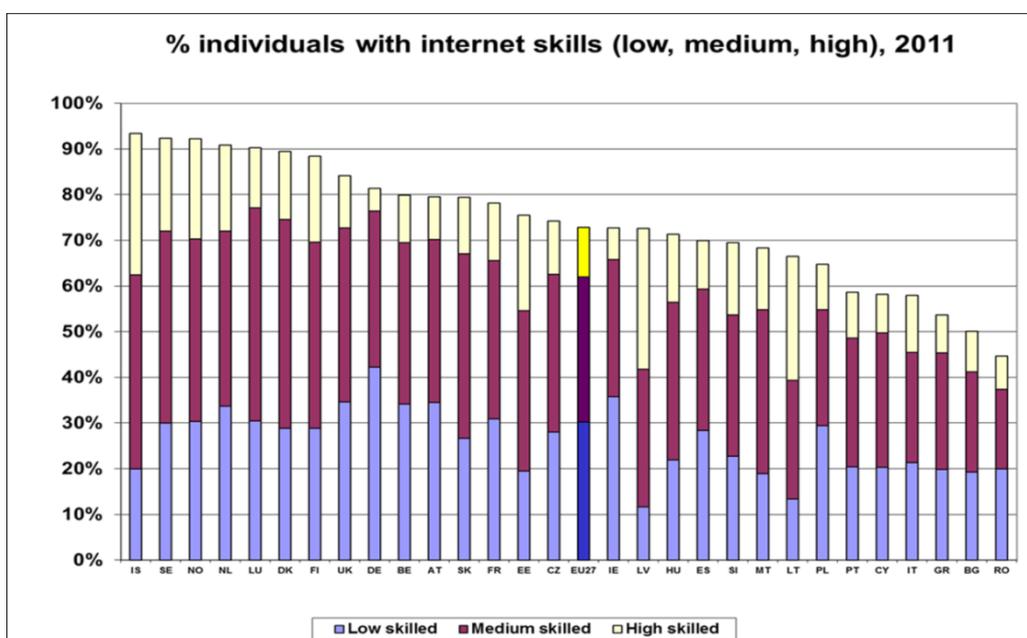
implémentation, administration, maintenance, support et service de systèmes TIC) ; en anglais les « ICT practitioner skills » ;

- les actions de formation et de sensibilisation au bon usage des médias et des TIC en milieu professionnel et à domicile, ici les TIC ne servent que de support de travail (éducation des consommateurs relatifs aux TIC) ; en anglais « ICT user skills » ou « digital literacy » ;
- formations aux capacités requises pour mieux exploiter les opportunités organisationnelles, administratives, transactions commerciales, création de services innovants grâce aux TIC ; en anglais « e-Business skills ».

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg dans le steering committee e-Skills de la Commission européenne et dans les groupes de travail du Conseil européen qui se consacrent aux e-Skills.

Par ailleurs, le SMC effectue annuellement un monitoring national de l'offre de formations, actions de sensibilisation auprès des organismes de formations continue, associations spécialisées, université, lycées, etc.

Le graphique ci-dessous démontre que le Luxembourg est bien placé dans la comparaison européenne pour ce qui est du taux de compétences Internet de base, mais que des efforts de sensibilisation resteront nécessaires pour mobiliser les jeunes et les professionnels à se consacrer à des études ou des formations continues TIC.



Sur initiative du ministre des Communications et des Médias, la Foire de l'étudiant qui a eu lieu les 15 et 16 novembre 2012 à LuxExpo, était placée cette année-ci sous le thème des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Un grand stand commun de 150 m² a été mis en place par le Service des médias et des communications à la Foire. Sous le slogan «Be cool be geek», le stand a rassemblé 22 entreprises et institutions du secteur des TIC. Il a proposé des rencontres avec les professionnels du secteur, des jeux informatiques, des témoignages vidéo, ainsi que de la documentation sur les métiers.

Une brochure d'information a été réalisée conjointement par le Service des médias et des communications et le CEDIES.

Un site Internet présentant différents métiers TIC d'une manière ludique a également été publié : www.becoolbegeek.lu

Antérieurement aux efforts liés à la Foire de l'étudiant, une campagne en ligne, www.we-love-geeks.lu a été lancée afin de sensibiliser les spécialistes TIC internationaux sur les possibilités de carrière au Luxembourg et de promouvoir le Luxembourg comme endroit attractif pour les experts TIC. Le site a été promu à l'aide d'une campagne en ligne sur les réseaux sociaux Facebook et Linked'in.

2.2. Les activités au niveau communautaire

2.2.1. Le Conseil Télécommunications

2.2.1.1. L'itinérance au sein de l'Union européenne (roaming)

En date du 28 mars 2012, les législateurs européens ont pu trouver un accord sur le règlement relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles (roaming), proposé en juillet 2011 par la Commission européenne. Le nouveau règlement, qui fait suite à deux autres règlements qui ont contribué substantiellement à la baisse des prix d'itinérance au sein de l'Union européenne, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Parmi les grandes innovations, ce règlement introduit un changement structurel visant à encourager la concurrence entre opérateurs de communications mobiles. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2014, le consommateur pourra, à côté de son prestataire pour les services domestiques, choisir séparément le fournisseur qui lui offre les conditions les plus intéressantes pour les services d'itinérance. Cette mise en concurrence devrait entraîner un choix plus large pour les consommateurs, augmenter la pression concurrentielle de la demande et entraîner des prix plus bas dans la durée. Le Luxembourg a obtenu gain de cause, en insistant que cette mesure structurelle permette une facilité d'usage maximale pour l'utilisateur et une interopérabilité garantie entre les différents réseaux, particulièrement important pour les résidents luxembourgeois très exposés au roaming vu l'exiguïté du territoire. Par ailleurs, il s'agit d'une solution technique harmonisée et unique, qui sera contraignante à mettre en œuvre pour tous les opérateurs en UE, ce qui évite une fragmentation du marché de l'itinérance et une discrimination entre les opérateurs.

De plus, grâce au nouveau règlement, les consommateurs profitent d'une baisse progressive des plafonds tarifaires à partir du 1^{er} juillet 2012; ceci tant pour les appels voix (entrants et sortants), les SMS, et le transfert de données (surfer sur

Internet). L'objectif politique étant que la différence entre les prix nationaux et les prix d'itinérance devrait, à terme, se rapprocher de zéro.

La protection des consommateurs est également renforcée en ce qui concerne l'itinérance accidentelle. Les mesures de transparence seront également étendues à l'itinérance internationale en dehors de l'Union européenne, de manière à ce que les consommateurs européens soient toujours informés des tarifs applicables.

2.2.1.2. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

En octobre 2011, la Commission européenne a présenté sa proposition de règlement établissant un mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) : s'inscrivant dans le cadre de la stratégie UE2020. Il s'agit d'encourager les investissements dans trois domaines clés pour la croissance - les transports, l'énergie et la technologie numérique - et de contribuer à l'achèvement du marché intérieur. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe vise à faciliter la mobilisation des fonds privés et permettra à des instruments financiers novateurs, tels que des cautionnements et des emprunts obligataires, de mieux exploiter cette injection de fonds de l'UE. Le règlement chapeau MIE qui contient les dispositions budgétaires et les objectifs globaux, est accompagné de trois règlements sectoriels – dont la partie concernant les infrastructures de technologie numérique est négociée par les ministres des télécommunications.

Sans préjudice à l'accord en 2013 sur le futur cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, la Commission européenne a prévu, dans le cadre du MIE, une enveloppe de près de 9,2 milliards € pour soutenir les investissements dans les réseaux à haut débit rapides et très rapides et dans les services numériques paneuropéens. Le but étant d'attirer d'autres fonds privés et publics en conférant une crédibilité aux projets d'infrastructure et en réduisant leur profil de risque. Les objectifs figurant dans la stratégie numérique pour l'Europe sont une connexion à un débit minimal de 30 Mbps pour tous, avec une proportion de foyers européens disposant d'abonnements offrant un débit supérieur à 100 Mbps au moins égale à 50 %.

En ce qui concerne les services numériques, les fonds disponibles seront utilisés pour des subventions octroyées pour la construction de l'infrastructure nécessaire au déploiement de la carte d'identité électronique, des marchés publics électroniques, des dossiers médicaux électroniques, ainsi que des services Europeana, Justice en ligne et des services douaniers en ligne. Les fonds serviront à assurer l'interopérabilité et à supporter les coûts de fonctionnement de l'infrastructure à l'échelle européenne pour relier les infrastructures des États membres.

En 2012, les ministres en charge des télécommunications ont procédé à un examen approfondi du texte sectoriel portant sur les objectifs et les priorités dans le domaine des réseaux à haut débit et des infrastructures de services numériques, et qui identifie des projets d'intérêt commun. Une attention particulière a été accordée aux questions suivantes: la participation des États membres à la sélection et la description des projets d'intérêt commun, le rôle du groupe d'experts, et le lien entre les moyens de financement proposés dans le projet de règlement établissant le MIE et d'autres instruments financiers, tels que les fonds structurels et le fonds de

cohésion. Un accord ne pourra intervenir une fois que le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 sera adopté.

2.2.1.3. Les services de confiance électroniques

En 2012, le Conseil Télécommunications a également été appelé à discuter de la proposition de règlement faite par la Commission européenne le 4 juin 2012 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. L'objectif déclaré étant d'instaurer « un climat de confiance dans l'environnement en ligne [...] essentiel au développement économique. En effet, si les consommateurs, les entreprises et les administrations n'ont pas confiance, ils hésiteront à effectuer des transactions par voie électronique et à adopter de nouveaux services ». Une législation sur les signatures électroniques et la reconnaissance mutuelle de l'identification électronique est en effet reconnue comme nécessaire pour éliminer les obstacles au marché intérieur et au développement numérique en Europe (Digital Agenda, Single Market Act, Roadmap for Stability and Growth). En effet, selon la Commission, cette législation devrait « permettre des interactions électroniques sûres et sans discontinuité entre les entreprises, les particuliers et les pouvoirs publics et à accroître ainsi l'efficacité des services en ligne publics et privés et du commerce électronique dans l'UE ». Les chefs d'Etat et de gouvernement ont d'ailleurs déjà souligné à plusieurs reprises la priorité nécessaire à accorder à ce dossier, dans l'intérêt du marché intérieur, en faveur de la croissance et de la création d'emplois.

La proposition de règlement se base sur la directive existante sur la signature électronique (1999/93/CE) et vise à la remplacer. Une harmonisation minimale existe en effet en ce qui concerne les signatures électroniques. Désormais, la Commission propose d'élargir le champ d'application pour couvrir aussi d'autres services de confiance en ligne comme le cachet électronique (« seal »), l'horodata électronique (« timestamp ») ou encore la fourniture électronique (« electronic delivery »). S'ajoute à cela la nouveauté de la mise en place d'un cadre juridique relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'identification et d'authentification électroniques. Le principe de la reconnaissance mutuelle devrait faciliter la fourniture transnationale de nombreux services dans le marché intérieur et permettre aux entreprises d'étendre leurs activités à l'étranger sans rencontrer d'obstacle dans leurs relations avec les pouvoirs publics. La position du Luxembourg s'inscrit dans une perspective marché intérieur. Si on veut encourager les transactions sécurisées transfrontalières – et donc le commerce électronique –, et si on veut établir un environnement de confiance, il faut un cadre réglementaire global pour la signature électronique et autres services de confiance.

2.2.2. Le programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC PSP⁹)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité CIP a été lancé le 24 octobre 2006 par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

⁹ PSP : Policy Support Program

- le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après programme d'appui « CIP TIC»);
- le programme Énergie intelligente – Europe.

Le programme CIP TIC appuie donc financièrement les Etats membres à travers des appels à propositions annuels. L'appel à proposition n°6 pour l'année 2012 a été consacré aux thèmes suivants :

- TIC au service d'une économie pauvre en carbone et une mobilité intelligente, contenu numérique ;
- TIC au service de la santé, du bien vieillir et l'inclusion ;
- TIC pour un gouvernement et des services publics innovants ;
- plateformes ouvertes pour l'innovation et les services de confiance ;
- actions préparatoires pour le déploiement du haut débit.

En 2012, 22 organismes luxembourgeois ont participé à l'appel à propositions CIP TIC.

2.2.3. Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (RSPG)

Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (ou RSPG – Radio Spectrum Policy Group) assiste la Commission en établissant des avis et des rapports sur la politique du spectre, la coordination des approches politiques et, le cas échéant, sur l'harmonisation des conditions relatives à la disponibilité et à l'utilisation efficace du spectre radioélectrique nécessaire pour l'instauration et le fonctionnement du marché intérieur. Le SMC assiste aux réunions du RSPG tandis que l'ILR prend part à certains des groupes de travail mis en place par le RSPG.

Le 29 février 2012 le RSPG a adopté les deux avis suivants :

- L'avis sur la revue du spectre : La revue du spectre constitue un préalable à l'inventaire à dresser conformément au programme pluriannuel de politique du spectre. Le RSPG recommande notamment le recours à la base de données de la CEPT sur l'utilisation du spectre EFIS (Electronic Frequency Information System) comme moyen de support.
- L'avis sur l'assistance, qui aborde le niveau d'implication que peuvent envisager le RSPG et la Commission dans le cadre des coordinations aux frontières entre États membres ou avec des pays tiers.

Le RSPG a également engagé l'élaboration des avis suivants :

- L'avis sur la demande future de spectre pour le haut débit sans fil
- L'avis sur l'usage collectif du spectre, qui décrit le concept de partage du spectre via un régime de licence individuelle (LSA – Licensed Shared Access)
- L'avis sur la préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR-15)

Le RSPG est également en train d'élaborer des rapports concernant :

- la demande de spectre pour d'autres objectifs politiques de l'Union que les communications électroniques,
- l'assistance dans la coordination bilatérale aux frontières,
- la demande de spectre pour le haut débit sans fil,
- l'utilisation collective du spectre des fréquences,
- la gestion des interférences.

2.2.4. Le Comité des Communications

Le Comité des Communications (CoCom) est un Comité mis en place dans le cadre du paquet télécom. Il a notamment comme mission de formuler des avis au sujet de mesures d'exécution à prendre par la Commission européenne conformément aux dispositions de certaines directives, règlements et décisions européens. Il sert également de forum pour des échanges de vues et d'informations en matière de communications électroniques.

En 2012 le CoCom a notamment traité de sujets tels que la transposition du paquet télécom par les Etats membres, le service universel, la notification de mesures destinées à assurer la qualité du service, la notification des violations en matière de protection des données personnelles, la neutralité du net, les services mobiles par satellite, la mise en œuvre du numéro 112 ou encore l'application de la nouvelle réglementation en matière de services d'itinérance.

2.3. Les activités au niveau international

2.3.1. L'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.

En 2012, le Luxembourg a contribué aux domaines d'actions suivants :

- un nouveau projet phare entamé par l'OCDE, consacré au « big data¹⁰ » (données massives) et « Knowledge Based Capital » (Capital intellectuel, actifs intellectuels des entreprises, KBC). L'objectif principal de cette étude d'envergure repose sur un constat fondamental : Face à une économie qui devient de plus en plus numérisée, les données massives deviennent un actif important dans le produit national d'un pays;
- le recensement par l'OCDE des politiques TIC au sein des pays membres afin de rédiger son « IT Outlook » (Perspectives des Technologies de l'Information) qui va paraître sur une base biennale ;

¹⁰ Le « big data » est la masse de données énorme provenant de toutes les transactions effectuées dans l'univers numérique (internet, réseaux fermés des entreprises, administration en ligne, outils de recherche, etc).

- la fourniture des chiffres clés sur Internet et surtout Internet à haut débit et les ménages et les entreprises pour alimenter la deuxième grande publication de l'OCDE le « Communications Outlook » (Perspectives de télécommunications) à paraître sur une base biannuelle.

2.3.2. L'ICANN

L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est une organisation de droit privé à but non lucratif, chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), d'attribuer les identificateurs de protocole, de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.

En juin 2011, l'ICANN a approuvé l'introduction de nouvelles terminaisons de noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD). Un an plus tard, en juin 2012, l'ICANN a lancé un appel à propositions qui a généré au total 1930 applications pour une terminaison de nom de domaine de premier niveau (gTLD) ; dont il faudra retirer les doublons, et les extensions illégales. In fine, 1410 applications uniques sont actuellement dans le collimateur de l'ICANN, réparties en 749 noms de marques, 589 noms génériques, 48 noms de villes, 24 noms de territoires/régions.

85 nouveaux gTLD émanent du Luxembourg.

Dès à présent, l'ICANN entame son processus d'évaluation et attribuera les extensions effectivement mise en fonctionnement en juin 2013.

Le processus d'évaluation englobe la possibilité pour le Comité consultatif des gouvernements, GAC (Governmental Advisory Committee), qui est un organe de l'ICANN, d'émettre un avertissement anticipé sur une ou plusieurs candidatures. Le GAC traite des questions d'intérêt public liées au marché des noms de domaines. Le Luxembourg y est représenté par le Service des médias et des communications.

2.3.3. L'Union internationale des télécommunications (UIT)

2.3.3.1. Conférence mondiale des radiocommunications (CMR 2012)

La CMR 2012 s'est tenue à Genève du 23 janvier jusqu'au 17 février 2012. Le Luxembourg y a participé avec une large délégation composée des représentants du Service des médias et des communications, de l'institut luxembourgeois de régulation (ILR) et de la société SES. Parmi les points importants pour le Luxembourg figuraient : le maintien du statu quo de la définition des « services mobiles » (AI 1.2) dans le Règlement des radiocommunications ; l'exploitation de la bande de fréquence 22 GHz au profit des services BSS haute définition (AI 1.13) et l'amélioration des procédures de coordination et de notification des réseaux à satellite en vue d'une plus grande transparence permettant d'insérer une définition qui détermine la mise en service d'un réseau à satellite. L'objectif consiste à diminuer le nombre des « satellites papier » (AI 7). Le Luxembourg a obtenu satisfaction sur ces trois sujets majeurs (voir www.itu.int/ITU-R).

2.3.3.2. Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI-12)

La Conférence mondiale sur les télécommunications internationales s'est tenue à Dubaï du 3 au 15 décembre 2012 et avait pour but de moderniser le Règlement International des Télécommunications (RTI) datant de 1988, lequel est devenu vétuste suite à l'évolution rapide des nouvelles technologies de communications.

Les négociations montraient qu'il existait deux approches différentes pour réviser le RTI. Certains Etats membres (la majorité des Etats africains, les Etats arabes, la Russie) étaient favorables à une extension du champ d'application du RTI par l'inclusion de références aux ICT ou à l'Internet. Ces propositions ont été perçues par la « communauté Internet » comme une tentative de soumettre l'Internet aux règles de l'UIT et au contrôle des Etats alors que l'Internet doit rester « libre et ouvert ». Les Etats-Unis, le Canada et les pays membres de l'Union européenne préconisaient une révision axée sur la libéralisation et la compétitivité du marché.

Le nouveau règlement connaît certes des éléments positifs tels que le renforcement de la connectivité, la transparence accrue des prix de l'itinérance internationale, la prévention contre l'usage abusif des ressources internationales de numérotage et la coopération renforcée en matière de sécurité et de robustesse des réseaux internationaux de télécommunications. Les discussions de la Conférence se résumaient cependant à la seule question de savoir si les amendements-clés au RTI couvrent Internet. En fin de compte, le Luxembourg, avec les autres Etats membres de l'Union européenne, figurait parmi les Etats qui n'ont pas signé le nouveau règlement.

Pour plus d'informations : <http://www.itu.int/en/wcit-12/Documents/final-acts-wcit-12-fr.pdf>; <http://www.itu.int/osg/wcit-12/highlights/signatories.html>

2.3.3.3. Le Conseil de l'UIT

La Conseil de l'UIT a tenu sa session du 4 au 13 juillet 2012 à Genève. Le Conseil a été invité d'examiner lors de ses futures sessions la pertinence de la perception d'une redevance annuelle pour les réseaux à satellite figurant dans le fichier de référence international des fréquences. Une telle redevance pourrait contribuer à supprimer les "satellites fictifs" du fichier de référence et permettrait d'assurer une répartition équitable des coûts globaux de traitement entre les administrations disposant d'assignations de fréquence déjà inscrites dans le fichier et les administrations demandant l'inscription d'assignations dans ce fichier.

Pour éviter à l'avenir un encombrement des ressources spectre/orbite en raison de l'existence de droits non utilisés en pratique, la CMR 2012 a notamment décidé pour qu'il y ait mise en service d'un réseau, qu'une station spatiale OSG doit avoir été déployée et maintenue à la position orbitale notifiée pendant une période ininterrompue de trois mois. Cette disposition entrera en vigueur le 1/1/2013 exceptée pour la bande 21,4-22,0 GHz qui est utilisée pour les applications numériques évoluées de radiodiffusion par satellite.

3. Les services postaux

3.1. Au niveau national : La loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux

La loi sur les services postaux transpose en droit national la directive 2008/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de l'Union européenne.

La loi de 2012 modifie le service universel en ce sens que différents éléments peuvent désormais être fournis par un ou plusieurs prestataires de services.

En outre, la loi distingue entre les prestataires notifiés, actifs uniquement en dehors du domaine du service universel, les prestataires autorisés par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) de fournir des services relevant du domaine du service universel et le prestataire désigné du service universel.

Dans un souci de continuité du maintien du service universel, l'article 45 de la loi confère l'obligation de prêter le service universel à l'Entreprise des P&T pour une période de sept ans. Cette période doit permettre d'amortir les investissements réalisés par l'entreprise pour se préparer à la libéralisation complète du marché. Après cette échéance, les opérateurs alternatifs ont la possibilité de briguer le statut de prestataire du service universel par une procédure transparente, proportionnée et non discriminatoire.

La loi de 2012 introduit le fonds de compensation alimenté par les prestataires de services postaux actifs dans le domaine du service universel pour financer le service postal universel au cas où la prestation de celui-ci représenterait une charge inéquitable pour le prestataire ayant l'obligation de le fournir. En effet, avec la disparition du monopole sur les envois de moins de cinquante grammes, la situation du prestataire du service postal universel change fondamentalement. La concurrence apparaît dans ce segment de marché jusqu'ici protégé.

3.2. Au niveau international : L'Union Postale Universelle (UPU)

Le 25e Congrès postal universel s'est tenu du 24 septembre au 15 octobre 2012 à Doha (Qatar) et a réuni plus de 2000 délégués. Le Luxembourg y a participé avec une délégation composée de représentants du Service des médias et des communications, de l'Institut luxembourgeois de régulation et de l'Entreprise des P&T.

Au vu du déclin de volumes de courrier et de l'évolution technologique, la survie du secteur postal dépend de sa capacité d'innover et de se diversifier. Face à ce défi, le Congrès a décidé de revoir le système des frais terminaux, de renforcer la sécurité de la chaîne logistique mondiale et de recourir d'avantage aux nouvelles technologies afin d'améliorer et de diversifier les activités dans le secteur postal.

En matière de frais terminaux le Congrès a mis les jalons permettant de progresser vers un système de rémunération unique pour tous les pays. Une première étape

sera la détermination des prix en fonction du format des envois de la poste aux lettres. Ce critère sera introduit à partir de 2014.

Le Congrès a également fixé des normes minimales obligatoires pour la sûreté du courrier. Ces normes permettent aux douanes d'évaluer le degré de sécurité d'une expédition avant l'arrivée des envois dans un pays de destination. Un échange de données électroniques régulier avec les autorités douanières et le secteur de l'aviation devrait servir à sécuriser davantage la chaîne logistique mondiale du secteur postal.

Dans le cadre du développement du commerce électronique, le Congrès enjoint l'UPU d'optimiser le service de retour des marchandises achetées en ligne. Le « service retour à l'expéditeur » doit désormais être abordable et traité en priorité.

Le Congrès a encore endossé la nouvelle stratégie postale de Doha pour la période 2013-2016 et a réitéré son engagement d'améliorer la qualité des services postaux en fixant à 85% (actuellement 80%) l'objectif de distribution des envois prioritaires de la poste aux lettres internationale d'après la norme J+5 (distribution de l'envoi postale le cinquième jour après avoir été posté).

En vue du 25e Congrès, le Luxembourg a notifié au Bureau international de l'UPU sa décision de passer de la classe de contribution de 3 à 1 unité à partir de l'exercice 2013 ceci suite aux mesures d'économies financières décidées par le gouvernement et compte tenu de la participation décroissante du Luxembourg dans les activités de l'Union ces dernières années.

4. Les activités satellitaires

4.1. Les activités satellitaires au niveau national

La société SES ASTRA bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2012, 15 satellites ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire à quatre positions orbitales luxembourgeoises différentes, dont trois satellites en position inclinée. Le 28 septembre 2012, le satellite ASTRA 2F a été lancé avec succès et mis en service à la position 28,2° Est. Trois satellites ASTRA, dont un en position inclinée, étaient positionnés à des positions qui ne sont pas des positions orbitales luxembourgeoises, tandis que le satellite SES 5 relevant de la Suède, lancé le 10 juillet 2012, comprend une charge utile EGNOS destinée aux services de radionavigation et utilisant également des fréquences inscrites dans la concession luxembourgeoise. Pour 2013 deux autres lancements de satellites ASTRA sont prévus.

Les satellites ASTRA servent ensemble plus de 61 millions de ménages pour la réception directe de la télévision par satellite dans 35 pays d'Europe et d'Afrique du Nord. Près de 128 millions de ménages reçoivent des programmes d'un satellite ASTRA si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble et l'IPTV.

Les satellites ASTRA luxembourgeois, ensemble avec les satellites suédois appartenant à une filiale, diffusent plus de 2500 services télévisés, de service radio ou de services interactifs. De nouveaux services en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe. Le service ASTRA2Connect, désormais appelé SES Broadband Services, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains où il compte près de 80.000 abonnés. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales. Grâce à la mise en service d'une charge utile opérant en bande Ka à la position 28,2° Est sur le nouveau satellite ASTRA 2F, SES est désormais en mesure d'offrir une connexion par satellite allant jusqu'à un débit de 20 Mbits/s.

La zone d'activités de Betzdorf a également connu un développement intéressant avec l'inauguration par SES d'un nouveau bâtiment pouvant également accueillir d'autres investisseurs.

Une entreprise ayant aménagé dans le nouveau bâtiment de SES est Luxspace, une jeune société qui s'est également vu accorder en 2011 une concession pour le lancement de microsattelites, destinés à la collecte de données d'identification de navires. Un deuxième microsatellite, appelé Vesselsat 2, a été lancé vers une orbite basse en janvier 2012.

4.2. Les activités satellitaires au niveau international : UNIDROIT

La conférence diplomatique sur le protocole des « biens spatiaux », à laquelle le Luxembourg a participé et qui s'est déroulée sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), s'est tenue à Berlin du 27 février au 9 mars 2012.

La conférence diplomatique a adopté le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipements mobiles. Le protocole établit un nouveau régime pour la constitution de garanties sur les biens spatiaux. Le protocole prévoit en outre l'instauration d'une autorité de surveillance chargée de la gestion du registre international contenant les inscriptions des biens spatiaux.

Le protocole connaît une nette opposition de la part de l'industrie et d'un grand nombre d'Etats membres d'UNIDROIT, dont le Luxembourg, au motif qu'il n'apporte pas de valeur ajoutée aux pratiques commerciales existantes et qu'il introduit un système de garanties financières très compliqué de nature à accroître de manière substantielle les primes d'assurance pour le lancement d'un satellite. A ce jour, seuls le Burkina Faso, l'Arabie saoudite, le Zimbabwe et l'Allemagne (pays hôte de la conférence) ont signé le protocole (voir www.unidroit.org).

5. La promotion du Luxembourg en tant que centre d'excellence des TIC

La promotion du secteur TIC se fait conjointement par le Service des médias et des communications et le ministère l'Economie et du Commerce extérieur sous le chapeau de Luxembourg for business – proud to promote ICT.

Le Service des médias et des communications a participé à plusieurs missions de promotion à l'étranger :

- Mission économique Israël (janvier)
- Mission de prospection USA (mars)
- Mission de prospection USA (juillet)
- Mission de prospection Tokyo (octobre)

Le Service des médias et des communications a également assuré une présence aux conférences suivantes :

- WorldHosting Days 2012 (Allemagne, 20-23 mars 2012)
- World IT Show (Corée du Sud, 15-18 mai 2012)
- Datacenters Europe (France, 23-24 mai 2012)
- Digital Enlightenment Forum (Luxembourg, 18-19 juin 2012)
- ICT Spring (Luxembourg, 19-20 juin 2012)
- Game Developers Conference Europe (Allemagne, 13-15 août 2012)
- GamesCom (Allemagne, 15-19 août 2012)
- European Peering Forum (Malte, 17-19 septembre 2012)
- Congrès annuel Eurocloud (Luxembourg, 8 octobre 2012)
- G-Star (Corée du Sud, 8-12 novembre 2012)
- Capacity Europe (Pays-Bas, 12-14 novembre 2012)
- Luxembourg-gaming.com (Luxembourg, 14 novembre 2012)
- Game connection (France, 28-30 novembre 2012)

La participation aux missions et la présence aux conférences représente environ une centaine de jours/homme.

Le Service des médias et des communications continue à être épaulé dans ses efforts de promotion et de prospection par un consultant externe qui dispose d'un important réseau dans le secteur au niveau international et qui se concentre sur le contact avec les sociétés susceptibles de s'établir au Luxembourg.

Par ailleurs, le Service des médias et des communications assure la mise à jour du site web Luxembourg for business – proud to promote ICT (www.investinluxembourg.lu/ict), notamment par la production de contenu audiovisuel et la production de contenu, ainsi que tout autre matériel de promotion édité sous ce label. Ainsi fut élaboré en 2012 un document d'information à l'attention des sociétés de jeux en ligne et une brochure commune avec Luxinnovation et Technoport à l'occasion de la foire ICT Spring.

Pour les activités de promotion, le Services des médias et des communications se concertent étroitement avec le secteur privé, à savoir via ICTLuxembourg, la plateforme de collaboration des associations TIC du pays.

6. La protection des données

La proposition de règlement présentée par la Commission européenne le 25 janvier 2012 vise à mettre à jour le cadre réglementaire communautaire en matière de protection des données personnelles, régi essentiellement par la directive 1995/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La Commission se propose de créer « un cadre global, cohérent, solide et moderne relatif à la protection des données pour l'Union européenne ».

Les principales modifications proposées par la réforme sont notamment les suivantes:

- l'accès des personnes concernées à leurs propres données sera facilité ;
- le consentement de la personne concernée, lorsqu'il est exigé, pourra pas être présumé mais devra être donné explicitement ;
- les personnes concernées pourront se prévaloir d'un droit à l'oubli numérique qui leur permettra de demander la suppression de données les concernant si aucun motif légitime ne justifie leur conservation ;
- elles pourront invoquer le droit de transférer leurs données à caractère personnel d'un prestataire de services à un autre (droit à la portabilité des données) ;
- les entreprises qui traitent des données à caractère personnel n'auront à l'avenir plus que l'autorité du pays dans lequel ils ont leur établissement principal comme interlocuteur. Cette mesure devrait avoir pour but et d'accroître la sécurité juridique des entreprises et de réduire les frais administratifs ;
- les entreprises traitant les données devront à l'avenir notifier toute violation grave de données personnelles à une autorité nationale ;
- les autorités nationales en matière de protection des données auront le pouvoir de prononcer des sanctions y compris des sanctions financières.

La position du Luxembourg s'inscrira pleinement dans une logique de marché intérieur. L'objectif de créer des règles harmonisées communes et appliquées de manière uniforme à travers le marché intérieur (un guichet unique tant pour les citoyens que pour les entreprises) est à soutenir, tout comme l'importance de créer des règles claires et comprises par les citoyens et les entreprises. Ceci renforcera la sécurité juridique pour les entreprises et permettra d'augmenter la protection des individus.

7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle,

telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres.

7.1. Les aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2012 d'une dotation budgétaire de 20.000.000 €.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 88 demandes d'aides financières sélectives. 36 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de 18.865.505 €. 14 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 669.061 € et 22 aides à la production ont été accordées pour un montant total de 18.196.444 €.

7.2. La promotion

7.2.1. Les festivals et marchés

Le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux notamment à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du film d'animation d'Annecy ainsi qu'au marché international du documentaire « Sunny side of the doc » à La Rochelle.

7.2.2. Les nominations et Prix internationaux (sélection)

- « Ernest & Célestine » de Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier et « Le jour des corneilles » de Jean-Christophe Dessaint (Melusine Productions) ont été accueillis en avant-première au Festival International du Film d'Animation d'Annecy. « Ernest & Célestine » a également été sélectionné à la Quinzaine des Réalisateurs du Festival de Cannes.
- « A perdre la raison » de Joachim Lafosse (Samsa Film) a décroché pas moins de 12 nominations entre autres aux European Film Awards ou au Festival de Cannes où le film a été récompensé par le Prix d'interprétation « Un certain regard » pour Emilie Duquenne.
- « Pinocchio » d'Enzo d'Alò (Iris Productions) a fait l'ouverture des Venice Days au Festival de Venise et a été sélectionné au Festival italien de Villerupt et au Busan International Film Festival.
- « J'enrage de son absence » de Sandrine Bonnaire (Iris Productions) avec 8 nominations (Cannes, Dieppe, Namur, Stuttgart, Saint-Jean-de-Luz, Paris) et un prix (Christera de la meilleure interprétation masculine pour William Hurt au Festival International des Jeunes Réalisateurs de Saint-Jean-de Luz), a remporté un beau succès.
- « Tabu – Es ist die Seele ein Fremdes auf Erden » de Christoph Stark (Iris Productions) a récolté plusieurs nominations notamment au Österreichischer Filmpreis (Autriche), au German Gems Film Festival (San Fransisco) et au Max Ophüls Preis où il a remporté le Prix de la Meilleure Actrice pour Peri Baumeister.

- « Tango Libre » de Frédéric Fonteyne (Samsa Film) a également fait le plein de nominations au Festival International du Film Francophone de Namur, au London Film Festival, à La Mostra de Venise (Prix spécial du Jury Orizzonti), au Festival du Film de Varsovie (Grand Prix) et bien d'autres encore.
- « Dead Man Talking » de Patrick Ridremont (Bidibul Productions) a été plusieurs fois primé : Prix du public au Festival International du Film Francophone de Namur, Christera du public au Festival International des Jeunes Réalisateurs de Saint-Jean de Luz, Prix du public et du jury jeune au Festival du Film de la Réunion.
- « Plan de table » de Christelle Raynal (Bidibul Productions) a reçu le Prix d'interprétation féminine pour Elsa Zylberstein au Festival International du Film de Comédie de l'Alpe d'Huez.
- « The future's past » de Susanne Brandstaetter (Minotaurus Film) est reparti avec le Prix pour la Meilleure Caméra au Festival Diagonale de Graz (Autriche) et « Empire me » de Paul Poet a empoché le Prix du Film Rebelle au 13e Festival international du Film.
- « Mobile Home » de François Pirot (Tarantula Luxembourg) a été en compétition officielle au Festival du Film de Locarno et a cumulé trois prix en France et en Belgique.
- Le documentaire « Charges communes » de Anne Schiltz et Charlotte Gregoire (Samsa Film) a remporté le Prix du Meilleur Documentaire, section « Roumanie » à l'Astra Film Festival de Sibiu en Roumanie.
- « Silent City » de Threes Anna (Samsa Film) a été sélectionné au Festival International de San Sebastian, section « New Directors ».
- Le long-métrage « Hot Hot Hot » de Beryl Koltz (Samsa Film) a poursuivi en 2012 son parcours international et a notamment été en sélection à la Mostra Internationale de Cinéma de Sao Paulo au Brésil, section « International Perspective » ou encore en sélection officielle au Festival du Film de Cabourg. Il a également été présenté dans les villes canadiennes de Ottawa, Vancouver et Toronto.
- « D'Schatzritter » de Laura Schroeder (Lucil Film) a gagné le prix du jury (Preis der Kinderjury) au Fünf Seen Filmfestival (Bayern).
- « Doudege Wénkel », le long-métrage policier de Christophe Wagner a été en sélection officielle au Festival international du Film Policier de Liège et au Festival international du Film de Cambridge.

Les chiffres officiels ont révélé un classement très honorable du nombre d'entrées dans les salles de cinéma pour le film policier « Doudege Wénkel » et le film pour

enfants « D'Schatzritter » qui ont fait respectivement 20.150 et 11.300 entrées au Luxembourg en 2012.

7.3. Lëtzebuerger Filmpräis

La cérémonie de remise du cinquième « Lëtzebuerger Filmpräis » a eu lieu le vendredi 9 mars au Casino de Mondorf-les-Bains en clôture du Festival Discovery Zone Luxembourg City Film Festival. Voici le palmarès :

- « En Dag am Fräien » réalisé par Govinda van Maele et produit par Lucil Film & Red Lion – Prix du meilleur court-métrage.
- « Hot Hot Hot », réalisé par Beryl Koltz et coproduit par Samsa Film – Prix du meilleur film luxembourgeois.
- « High Low », réalisé par Jean-Louis Schuller & Sam Blair et produit par Samsa Film – Prix du meilleur documentaire.
- Jean-Louis Schuller (chef opérateur/caméraman) – Prix de la meilleure contribution technique.
- André Dziezuk (musique pour l'ensemble de ses films) ainsi que Maisy Hausemer & Paul Scheuer (scénario de « La symétrie du papillon ») - Prix de la meilleure contribution artistique.
- « Illégal » réalisé par Olivier Masset-Depasse et produit par Iris Productions – Prix de la meilleure coproduction.
- « Rose & Violet » réalisé par Claude Grosch & Luc Otter et produit par Samsa Film – Prix de la meilleure animation.
- Vicky Krieps – Prix du jeune espoir

7.4. Le MEDIA Desk

MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle européenne. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE 1 : La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)¹¹

Au cours de l'année 2012, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « CIR ») s'est réunie pour évacuer des questions d'actualité.

¹¹ Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant

Concernant les demandes des quatre radios à réseau d'émission, la CIR a renouvelé les permissions au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de 10 ans.

Dans l'avis rendu en date du 4 juillet 2012 quant au renouvellement de la permission accordée à DNR pour le service de radio sonore à émetteur de haute puissance pour la fréquence 107,7 MHz pour une durée de 10 ans, la CIR a suggéré de vérifier s'il existe une possibilité d'accorder une telle fréquence également aux autres services à réseau d'émission, dans une optique de traitement égal de tous les exploitants.

Concernant un service à réseau d'émission, la CIR a été saisie d'une demande de renseignements au sujet d'une modification envisagée d'un point du cahier des charges, à laquelle elle a donné une réponse négative. Elle s'est également prononcée négativement par rapport à un changement demandé de la grille du service.

En matière de radios locales : deux permissions de radios locales ont été renouvelées pour une durée de cinq ans. Entre autre la CIR a procédé à différentes adaptations des cahiers de charges pour tenir compte de modifications dans la programmation, dans la composition des organes dirigeants ou dans le changement de nom du service.

En application de la procédure de consultation prévue aux articles 9 21(1) et 23(1) de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, la CIR a rendu des avis pour trois services de télévision par satellite, un avis pour service de télévision par câble et par satellite et un avis pour un programme de télévision à rayonnement international.

Elle a rendu deux avis en application de la procédure de consultation prévue aux articles 21 et 35 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques quant au retrait de trois concessions de service télévision par satellite.

ANNEXE 2 : Le Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes, organe de surveillance des médias audiovisuels, a été mis en place par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Il émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Son rapport d'activité se trouve sur son site Internet www.cnpl.lu

ANNEXE 3 : Liste des services luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2012

TELEVISION

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTLTelekids	DVB - réseau câble néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTLLounge	DVB - réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL Crime	DVB- réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.

Services radiodiffusés visant le public résident

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg (den 2tenRTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés Terrestre numérique canal27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

Services luxembourgeois par satellite

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Current TV*	Satellite ASTRA en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
Footschool TV	Satellite ASTRA en numérique	Premium to Home S.A.
EuroStar*	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
EuroD	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
Libido	Astra 19°	Groupe 555 s.à r.l.

Services luxembourgeois par câble

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	DVL TV S.A.
RTL9	Câble luxembourgeois et français	RTL9 S.A.
RTL Shopping	Câble luxembourgeois et français	RTL Shopping S.A.
Air TV	Réseau câblé français	Notre TV. S.A.
Lucky Jack	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Golf Channel	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Kombat Sport	Réseau câblé luxembourgeois	SPORTV S.A.
Edonys	Câble (décodeur poste)	Edonys S.A.

Services de médias audiovisuels à la demande

Service	Diffusion	Fournisseur
VOD	IPTV - Télé vun der Post	Entreprise des Postes & Télécommunications
VOD	internet	I-Tunes
VOD	internet	Netflix
VOD	câble	Numéricable
VOD	IPTV	Tango S.A.

Services relevant de la compétence du Luxembourg par l'utilisation d'une capacité satellitaire luxembourgeoise

Service	Mode de diffusion	Editeur
RTI	ASTRA 19,2 °est	Service public Cote d'Ivoire
RTB	ASTRA 19,2 °est	Service public Burkina Faso
RTS Sat	ASTRA 19,2 °est	Service public Serbie
Chornomorskaya TV	ASTRA 31,5° est	Chornomorska Teleradiokompaniya Ukraine
Malyatko TV	ASTRA 31,5° est	Malyatko TV Company
HTA (NTA)	ASTRA 31,5° est	NTA Nezalezhne Televiziyne Agentstvo
Eko TV	ASTRA 31,5° est	TV company Eko TV
2T	ASTRA 31,5° est	Kiko
Kiko	ASTRA 31,5° est	TV channel Kiko
Planeta	ASTRA 31,5° est	TV channel „Planeta“
Svit	ASTRA 31,5° est	Teleradio-companiya Svit
Kultura	ASTRA 31,5° est	Service public
KDTRK	ASTRA 31,5° est	Service public
BTV (VTV)	ASTRA 31,5° Est	Dobrovidenie/Biélorussie
ChePe Info	ASTRA 31,5° E	Ukrkosmos
Moya Dytna	ASTRA 31,5 E	Manezh TV
Kanal 2000 TV	ASTRA 31,5° E	Tomorcuk Radyo Televizyon Yayincilik ve Ticaret as

*Les services de télévision marqués ne sont plus diffusés à la date actuelle du rapport

RADIO SONORE

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

Services de radio à émetteur de haute puissance

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

Services de radio à réseau d'émission

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM 91,7 FM	Société européenne de communication sociale s.à.r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM 94,3 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM 87,8 FM	Alter Echos s.à.r.l.
Eldoradio	105,0 FM 107,2 FM 95,0 FM	Luxradio s.à.r.l.

Services de radios locales

Service	Fréquences	organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.

RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUTT LAUN	106,1 FM	Radio Gutt Laun a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHESTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.

ANNEXE 4 : Liste des groupes de travail où le SMC est représenté

Groupes dans le cadre de l'Union européenne

- Protection des données :
 - Groupe de Travail DAPIX (formation protection des données)
 - Groupe Article 31
- Groupe de Travail « Audiovisuel »
- Groupe de Travail « Télécommunications et Société de l'Information »
- Groupe de Travail « Services postaux »
- Agenda numérique pour l'Europe, Groupe de haut niveau
- Groupe d'experts accès conditionnel
- Comité de contact de la directive Services de médias audiovisuels
- Comité des communications (CoCom)
- Groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique (RSPG)
- CIP-ICT
- e-Communications High Level Group
- Internet governance High Level group

Groupes internationaux :

- CEPT : Com-ITU en relation avec les travaux de l'UIT
- EUTELSAT OIG : Comité consultatif et Assemblée des parties
- Union Postale Universelle
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2012, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2013 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, a décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus fortement limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 320 nouveaux engagements à opérer en 2013. Ces postes seront répartis par le Conseil de Gouvernement sur le vu de l'avis de la Commission d'Economies et de Rationalisation étant entendu que seront seuls utilisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

Exercice	Numerus		Clausus		Hors numerus clausus	Total
	Ministères/Administrations/ Services		Enseignement Postprimaire, Enseignement fondamental	Autres Engagements		
1970	100				n.d.	100
1971	100				n.d.	100
1972	100				n.d.	100
1973	100				n.d.	100
1974	100				n.d.	100
1975	100				n.d.	100
1976	75				n.d.	75
1977	100				n.d.	100
1978	100				n.d.	100
1979	75		75		n.d.	150
1980	75				n.d.	75
1981	75		33	1	n.d.	109
1982	30		30	29	n.d.	89
1983	45		35	6	n.d.	86
1984	76		35	50	n.d.	161
1985	83		40	10	n.d.	133
1986	108		30	20	n.d.	158
1987	83		30	16	n.d.	129
1988	65		30	25	n.d.	120
1989	136		35	10	n.d.	181
1990	139		30	10	6	185
1991	139		30	20	15	204
1992	122		35	5	/	162
1993	121		30	5	76	232

1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽⁶⁾	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127 ⁽⁷⁾	593
TOTAL	5.231	1.685	894	2.602	10.412

(1) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(2) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

(3) y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(4) y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(5) y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(6) y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

(7) y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

2. L'élaboration de 1.760 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.760 avis se décomposent comme suit :

- 1) 637 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2012, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 702 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).

3) 371 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

4) 50 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2012.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2012.

Sur base de l'article 10(3)h de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 1.850 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement des candidats avec les affectations suivantes :

Affectations	Heures/semaine
Ministère des Affaires étrangères	120
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	40
Ministère de la Famille et de l'Intégration	40
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle/Ecole européenne I	40
Ministère de la Justice	20
Administration de la Nature et des Forêts	120
Administration judiciaire	40
Administration de la Gestion de l'Eau	20
Agence pour le Développement de l'Emploi	520
Police Grand-Ducale	80
Service des Restaurants scolaires	70
Centre national de l'Audiovisuel	60
Centre des Technologies de l'Information de l'Etat	40
Centre de Logopédie	40
Maison de l'Orientation	40
Centre pénitentiaire de Luxembourg	40
Armée	40
Centres socio-éducatifs de l'Etat	40
Institut pour Déficients visuels	40
Conseil d'Etat	40
Juridictions administratives	40
Office national de l'Enfance	30
Service national de la Jeunesse	20
Musée national d'Histoire naturelle	20
Laboratoire national de Santé	20
Fonds national de Solidarité	40
Lycée classique de Diekirch	40
Atert-Lycée	40
Sportlycée	40
Lycée Ermesinde	40
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	30

Total : 1850 hommes-heures/semaine

4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes (CERE) a son siège dans la maison natale de Robert Schuman, ancien ministre français des Affaires étrangères et père fondateur de l'Europe.

1. Travaux d'extension du CERE

La rénovation de l'ancien presbytère de Clausen va bon train. Les travaux de gros-œuvres ont commencé après le congé collectif en septembre. Ils sont actuellement achevés. Entre-temps les anciennes fenêtres ont été arrachées et remplacées et la toiture a été refaite, de sorte que les électriciens, les monteurs du chauffage et les installateurs du sanitaire pourront démarrer leurs travaux en janvier 2013, comme prévu par le calendrier de l'architecte. Sauf imprévu, la rénovation sera donc achevée dans le courant de la seconde moitié de 2013.

2. Colloques, conférences, rencontres et séances d'information

Les collaborateurs du CERE ont organisé/participé/assisté à de nombreux colloques scientifiques, conférences, rencontres internationales, dont nous n'aimerions citer que quelques exemples:

- série de conférences organisées au Portugal par S.Exc. Monsieur l'Ambassadeur Paul Schmit dans le cadre de la présentation du manuel d'histoire *História do Luxemburgo* par le professeur Gilbert Trausch;
- colloque à Louvain-la-Neuve en vue de préparer la rédaction de *l'Histoire de la Commission européenne entre 1973 et 1986* (tome deuxième);
- *pre-Presidency Conference* du réseau TEPSA à Nicosie (14-15 juin 2012): Préparation de la présidence chypriote de l'UE; recommandations du réseau TEPSA relatives à la crise économique et sociale dans l'UE (la gouvernance économique après Lisbonne, la libre circulation et la migration après le traité de Lisbonne, quel type de solidarités?, l'analyse des débats aigus entre Etats membres); Chypre et la politique d'élargissement de l'UE; les relations extérieures et diplomatiques après le traité de Lisbonne;
- conférence internationale «guest-lecture» organisée en collaboration avec TEPSA et la Représentation de la Commission de l'UE à Luxembourg, le 6 novembre 2012, sur les conséquences de l'application du traité de Schengen;
- *pre-Presidency Conference* du réseau TEPSA à Dublin (22-23 novembre 2012). Préparation de la présidence irlandaise; avis et recommandations du réseau TEPSA concernant la gouvernance économique et l'Union monétaire européenne, la croissance intelligente et verte, l'agenda de politique étrangère, ...;
- colloque *L'Europe par l'économie? Des projets initiaux aux débats actuels* (du 15-16 novembre 2012) à la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles;
- inaugural lecture (*In Search of a New Past: European Integration in a Historical*) du Prof. Kiran Klaus Patel à l'Université de Masstricht;
- réunion, à Clausen, du Comité scientifique de la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles;

- établissement d'un contact avec le Prof. Hideki Hayashi du *Japan Center for Economic Research*;
- soutenances (jury) des thèses de M. Luc Blanchart, *Les ingénieurs de Louvain à la Belle Époque. Approche d'une élite technocratique (1898-1902)* à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve et de Mme Stéphanie Kovacs, *Relations entre maîtres de forges, autorités communales et gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg, de 1859 à 1914 . Une étude de cas: Dudelange et Differdange*, Université de Luxembourg;
- conclusions des travaux concernant le projet de manuel européen *Éducation à l'Europe pour tous* en collaboration avec l'Institut Pierre Werner de Luxembourg, la Maison de l'Europe de Paris, l'Association européenne des enseignants, l'Université de Varsovie et l'Association allemande des enseignants d'histoire, le 2 mars 2012;
- travaux d'adaptation et d'amélioration des textes du manuel européen *Éducation à l'Europe pour tous* afin de permettre une édition spécifiquement luxembourgeoise du manuel;
- aide et conseils pour la mise en place d'un fonds d'archives Émile Reuter dans le cadre des activités de la Maison de l'Histoire et du Souvenir Aloyse Linster;
- conférences données à des visiteurs de la maison natale de Robert Schuman;
- accueil de journalistes et de fonctionnaires, notamment turcs, albanais, monténégrins et autres;
- informations fournies à des journalistes, notamment à l'occasion du mariage princier et de l'octroi du prix Nobel à l'UE
- etc.

Par ses collaborateurs le Centre Robert Schuman est représenté à :

- l'Institut grand-ducal – section historique;
- à la Fondation Pierre Werner;
- au Cercle des Amis de Colpach;
- à l'Académie de Yuste;
- au comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles;
- à l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE);
- au conseil d'administration du Centre virtuel sur la connaissance de l'Europe (CVCE).

Dans le courant de l'année, le directeur du CERE a été admis au *Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire de la France et de l'Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles*.

3. Activités au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne

Le CERE dirige le secrétariat scientifique du *Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne*. À ce titre, il est en charge de l'édition de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History / Zeitschrift für Geschichte der europäischen Integration*. Cette publication trilingue fondée en 1995 paraît

deux fois par an. Elle doit son existence à l'appui matériel du Ministère d'État et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg.

Le premier fascicule sorti en juin 2012 a été dirigé par le Professeur Jan van der Harst de l'Université de Groningen et était consacré aux relations entre l'Europe unie et la Chine: * Jan van der HARST, *The evolution of EU-China relations* – Introduction (pp.5-10) * Lirong LIU, *The Evolution of China's EU Policy: from Mao's intermediate zone to a strategic partnership based on non-shared values* (pp.11-24) * Marie Julie CHENARD, *Seeking Détente and Driving Integration The European Community's opening towards the People's Republic of China 1975-1978* (pp.25-38) * Christopher OATES, *Porous Foreign Policy: The EU's Embarrassing Arms Embargo Episode* (pp.39-50) * Frank GAENSSMANTEL, *EU-China Relations and Market Economy Status: EU foreign policy in the technical trap* (pp.51-66) * Rafael LEAL-ARCAS, *The Role of the European Union and China in Global Climate Change Negotiations: A Critical Analysis* (pp.67-82) * Frauke AUSTERMANN, *Towards One Voice in Beijing? The Role of the EU's Diplomatic Representation in China Over Time* (pp.83-102).

Le second fascicule – un numéro ouvert – a été édité en décembre sous la direction du Prof. Elena Calandri de l'Università degli Studi di Padova. Il comprend les communications suivantes: * Philippe MIOCHE, *Jean Monnet, businessman avant l'Europe* (pp.143-158) * Michael GEHLER, *Paving Austria's Way to Brussels: Chancellor Franz Vranitzky (1986-1997) – A Banker, Social Democrat, and Pragmatic European Leader* (pp.159-182) * Skander NASRA, Mathieu SEGERS, *Between Charlemagne and Atlantis: Belgium and the Netherlands during the first stages of European Integration (1950-1966)* (pp.183-205) * Thomas HOERBER, *Refinements of Antagonism in Discourse Theory for European Studies* (pp.207-219) * Andreas WILKENS, *L'Europe et sa première crise monétaire. Bonn et Paris en novembre 1968* (pp.221-243) * Jessica BAIN, Natalia CHABAN, Sarah CHRISTIE, *Cutting the Apron Strings? Cartoon Reflections on the UK EEC Accession from New Zealand Newspapers, 1970-1972* (pp.245-268) * Geneviève DUCHENNE, «L'éblouissement des incertitudes». *Représentations belges de la réunification allemande à travers De Standaard et Le Soir, automne 1989-automne 1990* (pp.269-284) * Barbara CURLI, *The 'vincolo europeo'. Italian Privatization and the European Commission in the 1990s* (pp.285-301).

Six mois après leur publication par la Nomos Verlagsgesellschaft de Baden-Baden, les numéros de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne* sont consultables sur internet, soit sur la page du Groupe de Liaison (<http://www.eu-historians>), soit sur la page du CERE (<http://www.cere.public.lu/>).

4. Activités au sein du réseau TEPSA (TransEuropean Policy Studies Association)

L'année 2012 était caractérisée par:

- la poursuite du programme «Erasmus Academic network teaching and researching the Lisbon Treaty» (LISBOAN) en coopération avec l'Université de Cologne, le CIFE (Centre international de Formations européennes) et le professeur Guido Lessing;
- l'étude des conséquences pour l'implémentation du traité de Schengen par la signature du traité de Lisbonne pour le Luxembourg et pour l'Union européenne (projet réalisé en coopération avec TEPSA, la représentation de la Commission européenne à Luxembourg et le Collège universitaire SciencesPo de Paris);
- les études du Groupe de travail TEPSA sur la politique de coopération européenne JAI (Justice et Affaires intérieures).

5. Site web du CERE

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2012, Mesdames Carine Peters et Jeanine Winandy-Goedert ont suivi plusieurs formations pour apprendre à gérer le site internet du CERE. Ce site a ensuite été entièrement réformé en coopération avec les services informatiques de l'État. Il se présente aujourd'hui sous un jour totalement différent de l'ancienne page qui n'était pas calquée sur le modèle des autres sites officiels du gouvernement. Ses différentes rubriques permettent dorénavant aux internautes de se procurer des informations étoffées, tant sur les actualités du CERE que sur les publications de ses chercheurs. Un grand nombre des dites publications ont d'ailleurs été digitalisées entre-temps. Elles sont accessibles gratuitement.

Grâce à la plus grande attractivité de la nouvelle page web du CERE, le nombre de ses visiteurs a considérablement augmenté.

Parallèlement au déménagement prochain de notre bibliothèque au presbytère rénové de Clausen, il est prévu d'intégrer le catalogue des livres du CERE au réseau Aleph de la Bibliothèque Nationale de Luxembourg. Cette opération pourrait toutefois prendre quelque temps puisqu'il faut s'attendre à de très sérieuses difficultés au moment de la transcription de notre fichier actuel de gestion de la bibliothèque. Dans le pire des cas, tout le travail d'encodage sera à refaire.

5. *Projet Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles*

L'année 2012 a été marquée par l'organisation, en commun avec l'Université d'Aix-en-Provence-Marseille et l'Académie François Bourdon du Creusot, d'un grand colloque international autour du thème «Les

mutations de la sidérurgie mondiale du XXe siècle à nos jours». Une première partie du colloque pluridisciplinaire patronné par l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE), s'est déroulée les 24 et 25 mai 2012 au Creusot (France). Elle abordait les questions d'un caractère plutôt global. La seconde partie a eu lieu du 13 au 14 septembre 2012 à Luxembourg au siège social d'ArcelorMittal. Elle était centrée sur l'Europe et comprenait les contributions suivantes: * Charles BARTHEL, *Introduction* * ; Gérald ARBOIT, *Un comptoir de vente particulier: Columeta* * Pierre CHANCEREL, *Le marché du coke métallurgique en France de 1914 à 1921, une régulation des prix par l'État* * Veit DAMM, *Crisis and Transformation of the Steel Industry in the Border Region of Saarland and Luxembourg in 1970s* * Jean-François ECK, *L'implantation de la sidérurgie à Dunkerque: à la recherche des origines de la décision* * Paul FELTES, *Une tentative d'organiser le marché de l'acier: les comptoirs de vente internationaux de 1930* * Birgit KARLSSON, *Cartels and competition. A historical perspective on cooperation within European steel industry* * Karl LAUSCHKE, *Le processus de concentration des entreprises sidérurgiques en Allemagne* * Christian MARX, *From Iron and Steel to Machine Building and Vehicle Manufacturing: The Transformation of the "Gutehoffnungshütte" (GHH) under the Leadership of Paul Reusch (1909-1953)* * Nicolae PAUN et Ludovic BATHORY, *La relation entre la sidérurgie d'État et les compagnies métallurgiques privées en Roumanie, pendant l'Entre-deux-guerres* * Gian-Luca PODESTA, *Autarchy, War and Economic Planning: The Organisational and Technological Revolution of the Italian Iron and Steel Industry during the Second World War* * Ruggero RANIERI et Salvatore ROMEO, *Strategies and outcomes of the transition to the private sector: IRI and the steel industry in Italy 1993-2000* * Manfred RASCH, *The Internationalization of the Thyssen group prior to World War I* * Salvatore ROMEO, *Naissance d'une usine: le IV centre sidérurgique entre politique de développement et stratégies industrielles* * Pierre TILLY, *André Oleffe et le Comité de concertation de la politique sidérurgique belge (1967-1974): un «grand duc» au secours d'un secteur en crise* * Valerio VARINI, *Steel industry "a portata di mano": from Falck to "mini mills". Lombard steel companies during the 20th century* * Youssef CASSIS, *Conclusions*. Le colloque comprenait par ailleurs une table ronde consacrée à la thématique «*Les destinées de la sidérurgie européenne: entre globalisation et patriotisme économique*». Les débats modérés par Pierre LEYERS, rédacteur des rubriques économique et financière du *Luxemburger Wort*, étaient animés par Gwenole COZIGOU, Directeur de la DG Industrie et entreprises de la Commission européenne, Étienne DAVIGNON, ancien Commissaire de la Commission européenne, Bart SAMYN, Secrétaire général adjoint de la Fédération européenne des Métallurgistes (excusé), Nicolas SCHMIT, Ministre du Travail du Grand-Duché de Luxembourg, et Michel WURTH, Président du Conseil d'administration d'ArcelorMittal-Luxembourg

À part ce colloque, l'enregistrement d'interviews de témoins luxembourgeois ayant travaillé dans la sidérurgie a été poursuivi. Tandis que jusqu'ici l'accent avait été mis sur des ingénieurs et membres de la

direction des groupes sidérurgiques, la seconde série d'encodages laisse une large part aux ouvriers.

Les volumes 4 et 5 de la collection «*Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*» éditée par le CERE et les Archives Nationales de Luxembourg sont en préparation. Le volume 4 sera réservé à une contribution volumineuse du Dr. Josef Brandt qui traitera des relations de l'Arbed avec l'Eschweiler Bergwerks-Verein. Quant au tome 5^e, il comprendra entre autres des articles de Corinne Reichling sur le travail de l'enfant dans la sidérurgie luxembourgeoise, d'Armand Thill sur la formation professionnelle des ouvriers mineurs de fond et métallurgistes, de Denis Klein sur la législation minière et de Marc Schoentgen (sujet à préciser).

6. Travaux de recherche en cours/projets

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres:

- la participation au projet HISTCOM 2. Dirigé par le Prof. Michel Dumoulin de l'Université de Louvain-la-Neuve, ce projet commandité par la Commission de l'UE se propose de retracer l'histoire de la Commission grâce à des documents d'archives inédits et des interviews avec le personnel supérieur de l'organe exécutif de l'Union. Le CERE assume le chapitre consacré au siège des institutions ainsi que l'encart relatif à Eurofer;
- l'édition d'un travail de recherche postdoc de Mauve Carbonell (*Itinéraires luxembourgeois – De la guerre à l'union de l'Europe*, biographie collective) qui, grâce à une bourse du FNR, a pendant deux années travaillée pour le CERE en enquêtant sur Albert Wehrer, Albert Borschette, Jean Fohrmann, Michel Rasquin, Lambert Schaus, Victor Bodson, Charles-Léon Hammes et Pierre Pescatore;
- la poursuite des recherches sur la politique étrangère et européenne du Luxembourg dans les années 1950 et 1960 (archives des ministères des Affaires étrangères allemand, belge, français et luxembourgeois);
- la poursuite de la recherche sur l'action des Premiers ministres luxembourgeois Émile Reuter, Pierre Dupong, Joseph Bech et Pierre Werner;
- l'achèvement des travaux préparatoires du projet de manuel européen «Une éducation à l'Europe pour tous» (en coopération avec l'Institut Pierre Werner);
- la préparation d'une édition luxembourgeoise du manuel européen «Une éducation à l'Europe pour tous» (en coopération avec la représentation de la Commission européenne à Luxembourg);
- l'élucidation du rôle de la femme dans la politique luxembourgeoise à l'exemple de la comtesse Ermesinde et son impact comme lieu de mémoire dans le Luxembourg du XX^e siècle;
- la rédaction d'une biographie critique d'Émile Metz;
- la préparation, en commun avec d'autres partenaires, d'une exposition consacrée au centième anniversaire de Pierre Werner;
- la préparation, en commun avec le Musée de la Ville de Luxembourg, d'une exposition ainsi que d'un ouvrage commémoratif consacrée au centenaire de la Croix Rouge Luxembourgeoise;

- la poursuite de la collecte d'archives consacrées à la naissance du groupe Arbed (1904-1913).

Publications

- BARTHEL Charles, *The 1966 European Steel Cartel and the Collapse of the ECSC High Authority*, in: GUIRAO Fernando, LYNCH Frances M.B., RAMIREZ Sigfrido (eds.), *Alan S. Milward and a Century of European Change*, Routledge, New York/London, 2012, pp.333-350;
- BARTHEL Charles, *La fusion des groupes sidérurgiques Arbed-Terres Rouges, reflet de la nouvelle diplomatie d'affaires dans l'Europe des années 1920*, in: ECK Jean-François, CHÉLINI Michel-Pierre (éds), *PME et grandes entreprises en Europe du Nord-Ouest XVIII^e-XX^e siècle. Activités, stratégies, performances*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2012, pp.61-78;
- BARTHEL Charles, *Ce n'est que le provisoire qui dure ... L'éternelle question du siège et les difficultés de logement des institutions européennes*, in: DUMOULIN Michel (dir.), *Histoire de la Commission européenne entre 1973 et 1986*, t.2, OPOCE, Luxembourg, à paraître;
- BARTHEL Charles, *EUROFER* [encart], in: ibidem.;
- BARTHEL Charles, *Une chance ratée. La Belgique et la « conquête économique du Grand-duché » au lendemain de la Première Guerre mondiale*, in: DUCHENNE Geneviève et al. (dir), *Mélanges offerts au Prof. Michel Dumoulin*, Peter Lang, Bruxelles, à paraître;
- BARTHEL Charles, *Spieglein, Spieglein an der Wand, wer hat das schönste Stahlwerk im Land? – Die Gebrüder Kirdorf und der Bau der Adolf-Emil-Hütte im Luxemburger Erzbecken (1906-1914)*, TÜRK Henning, HIEPEL Claudia, BACHEM-REHM Michaela (dir.), *Festschrift für Herrn Prof. Wilfried Loth* [titre à préciser], à paraître;
- BARTHEL Charles, *La Haute Autorité de la CECA et les cartels sidérurgiques: une relation ambivalente (1950-1967)*, in: SCHIRMANN Sylvain, *L'Europe par l'économie. Des projets initiaux aux débats actuels*, Actes du colloque de Scy-Chazelles, 15-16 novembre 2012, Peter Lang, Bruxelles, à paraître;
- KOHL Michel, *La forge "allemande" de Differdange. Réussites et échecs d'une stratégie d'intégration industrielle à l'aube du 20^e siècle*, in: *Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, vol.5, à paraître;
- MAJERUS Jean-Marie, *TEPSA Guest Lecture: "The Schengen agreement under discussion"*, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, 6 November 2012, in: *TEPSA Newsletter*, Bruxelles, décembre 2012;
- MAJERUS Jean-Marie et al., *Des bases pour comprendre la construction européenne*, ouvrage collectif réalisé dans le cadre du programme « L'Europe pour les citoyens », Éd. Maison de l'Europe de Paris, Paris, 2012;

- MAJERUS Jean-Marie, *Émile Metz*, in: *Livre anniversaire du LTPEM*, à paraître;
- SCHOLER Sally, *Die Vorgeschichte der Société électrique de l'Our (S.E.O.)*, in: *Hémecht* 1(2012), Éditions Saint Paul, Luxembourg, pp.83-102;
- SCHOLER Sally, *Die Gründung der Société électrique de l'Our und ihre Rolle als europäisches Gemeinschaftswerk*, in: *Hémecht*, 2(2012), Éditions Saint Paul, Luxembourg, pp.57-104.

* * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Organisation du Centre de Communications du Gouvernement

En 2012 les travaux ont continué sur la finalisation du projet de loi 6075 commencé en 2007. Des modifications ont dû être apportées au texte pour tenir compte des interprétations de l'arrêt RIES de la Cour administrative concernant les droits de recours de personnes vis-à-vis de décisions administratives.

Les nouveaux amendements au texte dans lequel les missions n'ont pas été modifiées seront soumis au Conseil d'Etat début 2013.

2. Modernisation et maintenance des infrastructures

Suite à la décision du Ministère d'Etat de loger le chef de projet du nouveau réseau TETRA sur le site du CCG, un bureau a été aménagé dans un bâtiment antérieurement utilisé pour les communications radio. Une petite salle de réunion a également été aménagée.

Le service des systèmes de communications et d'information a été relogé et regroupé au sein du bâtiment du château dans des bureaux remis en peinture ainsi que le revêtement des sols renouvelé.

Les travaux commencés en 2011 pour l'aménagement des bureaux « budget » et « personnel » ont été finalisés.

3. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs en 2012 étaient :

- 01 février : Déjeuner des ambassadeurs et autres représentants de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN)
- 16 avril : Conférence diplomatique avec déjeuner
- 17 avril : Visite de Monsieur le secrétaire général de l'ONU
- 07 mai : Déjeuner de départ de l'ambassadeur du Japon
- 11 mai : Réunion et déjeuner des représentants permanents auprès de l'ONU
- 12-14 juin : Réunion annuelle des National Distribution Agencies de l'OTAN
- 21 juin : Réunion des ministres ECOFIN
- 24 juin : Réunion et dîner d'ambassadeurs
- 16 juillet: Réunion et déjeuner de représentants permanents auprès de l'ONU
- 05 octobre : Déjeuner offert par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
- 11 octobre : Déjeuner des ambassadeurs des pays arabes
- 26 octobre : Déjeuner de départ de l'ambassadeur de Russie
- 05-06 décembre: Exercice Grande Région 3 en 1 «Cattenom »
- 07 décembre : Réunion et dîner pour Luxembourg for Finance
- 19 décembre : Déjeuner de départ de l'ambassadeur de la République Tchèque

Le Gouvernement s'est réuni à 2 reprises pour son Conseil périodique.

Les installations du CCG ont servi de cadre à de nombreuses conférences, déjeuners, dîners et réunions nationales ou internationales de grande ou de moins grande envergure et importance. Plusieurs événements se sont déroulés un samedi et/ou un dimanche.

Le CCG a accueilli en 2012 environ 2.500 personnes participant à 96 réunions, 64 déjeuners respectivement dîners, 3 vidéo conférences et 19 réunions du groupe projet TETRA.

4. Les réseaux de communication internationaux

4.1. Les réseaux classifiés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a. Le Réseau TARE/AIFS (Allied Information Flow System) permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense et de l'Etat-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMS, agence de logistique de l'OTAN.
- b. Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) est opéré pour le besoin du Ministère d'Etat et du Ministère de la Défense dans le contexte de la Consultation Nucléaire.
- c. Le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation system) pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'Etat-Major de l'Armée est opérationnel au Centre Militaire à Diekirch pour permettre une communication efficace avec les Etats-Majors et commandements des missions auxquelles l'armée luxembourgeoise participe.
- d. Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) assure une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN (NSWAN), permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons/Maisières. En 2012 l'infrastructure a été migrée vers la technologie IP.
- e. Le réseau CRONOS/NSWAN (Crisis Response Operations in NATO Open Systems), réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo. La connexion est également utilisée pour l'opération du réseau DEKMS cité plus loin. En attendant le déploiement futur d'une station NATO SECRET nationale, l'Armée accède au réseau NSWAN par le biais du réseau BICES. En 2012 l'infrastructure cryptographique a été mise à jour.

4.2. Les réseaux classifiés de l'Union Européenne (UE)

- a. Le réseau Cortesy relie les Ministères des Affaires Etrangères, la Commission et le Secrétariat Général du Conseil. Il permet aux capitales des Etats Membres, l'échange d'informations relatives à la PESC (Politique Etrangère et de Sécurité

Commune), la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union (par procédure de silence).

Nombreux documents classifiés du réseau Cortesy sont imprimés de façon personnalisée au centre (20 000 pages par mois) et distribués par le courrier gouvernemental opéré par le centre.

La connectivité internationale a été migrée de la technologie ISDN vers IP

- b. Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). Il devrait cesser son fonctionnement en 2013.

4.3. Le réseau de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Dans le contexte du Document de Vienne de 1999, le réseau OSCE en place au centre est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
- Conventional Forces Europe (CFE)
- Confidence and security building measures (CSBM)

Le CCG continue à suivre les réunions et les évolutions technologiques à apporter au système.

L'infrastructure de réseau a été mise à jour en 2012.

5. Les réseaux de communication nationaux

5.1. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET (LUXEMBOURG SECURE NETWORK) a été mis en place à l'occasion de la dernière présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le centre est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

En 2011, l'infrastructure technique (PKI « Public Key Infrastructure », Messagerie, SAN « Storage Area Network », Virtualisation, Réseau) du nouveau système LUSECNET II a été mise en place au sein du CCG. Plusieurs postes de travail ont été installés pour valider les fonctionnalités de LUSECNET II. Les configurations ont été adaptées aux normes de sécurité de l'UE et l'OTAN.

La planification du nouveau réseau LUSECNET II, doit permettre de remplacer le matériel sur place et mettre à jour les logiciels. Le projet s'annonce ambitieux, vu les ressources limitées du centre et vu l'ensemble des contraintes de sécurité imposées par l'Otan et l'UE. Il s'agit néanmoins de fournir un système convivial aux utilisateurs, tout en permettant une maintenance la plus efficace possible.

En fin 2011 il a été décidé en commun accord avec le ministère des Affaires étrangères, principal client de ce réseau et avec le Ministère d'Etat de suspendre fin 2012 le développement de LUSECNET II pour investir toutes les ressources disponibles dans le développement du nouveau réseau LURESNET II.

Malheureusement la vétusté du matériel nécessite de nombreuses interventions techniques et il a été nécessaire d'avancer dans le dossier pour pourvoir à certaines pannes et être prêt à un déploiement rapide et efficace.

5.2. Le réseau RESTREINT « LURESNET II »

Le réseau LURESNET mis en place pour les besoins de la présidence 2005 ne correspondait plus aux besoins du gouvernement. Ce service a été mis hors service pour des raisons techniques au cours de l'année 2011.

Le besoin pour un tel réseau a cependant été confirmé à plusieurs reprises par le Ministère des Affaires Etrangères et l'Etat-major de l'Armée. Le CCG en collaboration avec le Centre de technologies de l'information de l'Etat, ensemble avec le GovCERT et l'Autorité Nationale de Sécurité a commencé à esquisser une nouvelle structure de distribution d'informations classifiées RESTREINT en provenance de l'UE et de l'OTAN. Une solution satisfaisante de la problématique RESTREINT est au premier plan des efforts aussi bien au plan national qu'au niveau international. Les réunions de coordination avec les utilisateurs et les services concernés ont continué jusqu'au début 2012, pour aboutir à une solution acceptée par les utilisateurs et dont la conception et le déploiement empiètent fortement sur les ressources nécessaires pour le réseau LUSECNET II. Toutefois la solution proposée est bien accueillie par les utilisateurs parce qu'elle est simple d'utilisation et que les compétences de gestion sont bien définies. Il sera nécessaire d'envisager une priorisation par rapport à LUSECNET II et une mise à disposition de ressources supplémentaires.

Pratiquement tous les moyens informatiques et techniques du CCG ont été engagés en 2012 sur cette tâche.

5.3. Les infrastructures informatiques du CCG

La gestion quotidienne des différents réseaux cités ci-avant qui comportent plus de 300 stations de travail, plus de 40 serveurs et plus de 90 équipements de réseau et une cinquantaine d'équipements cryptographiques nécessite une attention permanente du personnel technique du CCG dans les domaines de la gestion des utilisateurs, des pannes d'équipements, d'assistance aux utilisateurs (Helpdesk).

En 2012, les travaux d'infrastructures de réseaux et des installations du service de la permanence des communications du gouvernement ont continué afin de répondre aux normes actuelles et un grand nombre de postes de travail a été remplacé. Des réaménagements fréquents des installations sont nécessaires pour accommoder les nouveaux systèmes dans des locaux trop exigus et non conformes.

5.4. Le support informatique aux autres administrations

Outre les systèmes et réseaux énumérés ci-dessus le CCG assiste d'autres administrations et services pour des tâches qui font partie de ses missions.

Le service informatique du CCG prend en charge la gestion du réseau informatique du Ministère d'Etat. Des installations et des dépannages ont été nécessaires sur une vingtaine de postes de travail.

En collaboration avec le CTIE, le CCG assure le fonctionnement de la messagerie mobile sécurisée sur les téléphones portables (PDA) mis à la disposition de nombreux ministres et fonctionnaires du gouvernement. La particularité de la sécurité de cette configuration nécessite une collaboration très étroite entre spécialistes informatiques et de télécommunications.

5.5. La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'homologation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Tout un travail administratif lié à l'homologation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004 le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG prend en charge les volets techniques de la sécurité des systèmes d'information.

Le processus d'homologation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'homologation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable. Le CCG attend en fait le vote de sa loi cadre pour pouvoir engager des responsables pour la future Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) qui devrait couvrir, de façon indépendante du côté opérationnel, les aspects techniques des directives et homologations de la cryptographie, du contrôle des rayonnements compromettants (TEMPEST) et de la sécurité informatique des réseaux et systèmes.

Le CCG a assisté l'autorité Nationale de Sécurité lors des visites d'inspection de sécurité de l'Union Européenne et de l'OTAN. Les efforts continus à répondre aux exigences de l'UE deviennent de plus en plus onéreux en ressources techniques et administratives.

6. Les représentations

6.1. Généralités

Les membres du CCG font partie de nombreux comités nationaux et représentent le Luxembourg au sein de comités internationaux traitant les questions de communications électroniques sécurisées.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres ainsi que le suivi du processus de décisions sont en principe des tâches considérables.

6.2. Les comités nationaux

6.2.1. Le CONATEL

L'ancien comité mixte des télécommunications (COMIXTELEC), avait repris ses activités en 1998. Suite au Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications (CONATEL), ce dernier a repris les travaux en question.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales et internationales vis-à-vis des moyens de communications électroniques ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides des technologies utilisées nécessitent une analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer des services essentiels en situations d'exception.

Exceptionnellement, le CONATEL n'a pas eu de réunion en 2011 et en 2012.

Les responsables du centre participent au Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) et selon besoin aux autres comités nationaux de la structure de la Protection Nationale et Cellules de Crise.

6.2.2. GERRI

Le Groupe des experts radio du réseau intégré (GERRI) est un comité rattaché au Ministère d'Etat chargé de la maintenance du réseau radio commun utilisé par la Police Grand-Ducale, l'Administration des Services de Secours et l'Administration des Douanes et Accises. Le réseau analogique en place est à remplacer à court terme afin de combler l'absence de chiffrement des communications vocales et afin d'éviter les risques de disponibilités liés aux problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange.

6.2.3. TETRA

Le groupe TETRA a été chargé par le Premier Ministre pour amener une solution rapide au remplacement du réseau analogique des forces de l'ordre géré par le GERRI.

Le CCG a assisté le Ministère d'Etat en tant que conseiller technique et est prêt à prendre ses responsabilités dans la gestion de ce réseau, là où ses compétences le permettent.

6.2.4. Le Cyber Security Board

Le CCG est représenté au sein des structures du Cyber Security Board sous la Présidence du Ministre des Communications et de la Justice.

Le CCG participe aux travaux du Computer Emergency Response Team du gouvernement (GovCERT) et en est un des clients futurs.

Dans les différents groupes de travail le CCG apporte son savoir-faire, notamment dans le domaine des réseaux classifiés, ainsi que les solutions de messageries mobiles (PDA, etc).

6.3. Les comités internationaux

6.3.1. Comités suivis par le centre auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au sein de l'OTAN, les responsables du centre assurent la représentation nationale au sein de la structure du Bureau des C3 (NC3B : NATO Consultation, Command and Control Board) ainsi qu'au comité de la planification des communications civiles (CCPC : Civil Communication Planning Committee).

En 2012 le Luxembourg n'était plus représenté au Industrial Resources and Communications Services Group (IRCSG) qui a une double mission. Il prépare l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun et conseille les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications

Le NC3B est un bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN et responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O).

Dans le temps, le NC3B possédait huit sous-comités différents, chargés d'aspects spécifiques du domaine des communications électroniques et de l'informatique. En 2010, l'OTAN a procédé à une réorganisation et rationalisation importante. Les sous-comités ont été remplacés par quatre Panels de capacités

Le comité des télécommunications civiles du groupe de planification des urgences civiles avait une double mission. Il préparait l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun, et conseillait les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications.

En 2011 l'Etat-major de l'Armée s'est restructuré et a chargé un LtColonel de prendre à sa charge certains domaines des C3. Des discussions avec le CCG ont permis de faire une séparation claire entre tâches liées aux systèmes spécifiquement militaires reprises par l'Armée et les tâches concernant les systèmes de communications classifiés qui seront gérés par le CCG. La couverture des différents comités est assurée de façon collégiale par des personnes du CCG ou de l'EMA.

6.3.2. Comités suivis par le centre auprès de l'Union Européenne

Au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune), le nouveau comité Coordination Committee for Communication and Information Systems TECH (CCCIS(TECH)) remplaçant l'ancien COTEL, propose les thèmes à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Le CCG participe en collaboration avec le Centre de technologies de l'information. Y sont décidés les approches techniques pour faire évoluer les différents réseaux cités plus haut.

Au niveau sécurité des informations (INFOSEC / Information Assurance) le CCG participe, ensemble avec l'Autorité Nationale de Sécurité, aux réunions du Council Security Committee (Information Assurance) qui développe les directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

Les mêmes agents participent également au Council Security Accreditation Board, qui inspecte la sécurité des systèmes classifiés et décide des homologations.

7. Les activités des différents services du CCG

7.1. Le Service Sécurité de Communications

La tâche quotidienne du Service Sécurité de Communications inclut l'installation et la maintenance d'équipements cryptographiques et TEMPEST dans les réseaux classifiés installés dans les ambassades et représentations luxembourgeoises à l'étranger, mais aussi dans certains Ministères et services au Luxembourg. En outre leur incombe la conception, surveillance d'installation et entretien des cages Faraday installées dans certains de ces sites.

A part des opérations courantes de maintenance respectivement d'entretien des ensembles cryptographiques, le service sécurité des communications a su répondre aux demandes suivantes :

- Finalisation du projet nouvelle cage Faraday à l'ambassade à Berlin. Réinstallation et remise en état des moyens de communication sécurisés.
- Mise à niveau des moyens de communication sécurisés à l'ambassade de Beijing.
- Consultation pour la rénovation de l'ambassade à La Haye du point de vue sécurité des communications.
- Relocation et réinstallation et mise à niveau de la station LUSECNET à la représentation permanente auprès de l'ONU à New York
- Démontage et rapatriement de la station LUSECNET de l'ambassade à Lisbonne.
- Remontage de la cage Faraday dans l'ambassade rénovée à Moscou. Réinstallation et mise à niveau de la station LUSECNET.
- Contacts réguliers avec les bureaux d'études et/ou architectes en vue des installations en planification pour le MAE au site Ilot C (ancien Palais de Justice) et Londres.
- Etude du projet de notre représentation permanente au nouveau quartier général de l'OTAN à Bruxelles du point de vue de la sécurité des communications sécurisées

7.2. Le Service Informatique

7.2.1. Infrastructure

Les tâches principales au cours de l'année 2012 du service informatique infrastructure ont été constituées par la gestion courante des infrastructures des réseaux énumérés plus haut, ainsi qu'une partie de nouveaux projets, résumés de la façon suivante :

- Changement de l'infrastructure BACKUP du réseau TARE/AIFS ;
- Installation d'un nouveau poste BICES auprès de l'EMA ;
- Remplacement complet de l'infrastructure centrale du réseau Cortesy ;
- Remplacement complet de l'équipement OSCE au CCG, au MAE et à l'EMA (GIVO) ;
- L'infrastructure technique (PKI, Messagerie, SAN, Virtualisation, Réseau) du nouveau système LUSECNET II a été mise en place au sein du CCG. Plusieurs postes de travail ont été installés pour valider les fonctionnalités de LUSECNET II. Les configurations ont été adaptées aux normes de sécurité de l'UE et l'OTAN ;
- Démontage du réseau LURENET de première génération ;
- Remplacement de postes de travail dans le réseau administratif du CCG ;
- Configuration de nouveaux laptops pour certains services du CCG ;

7.2.2. Développement

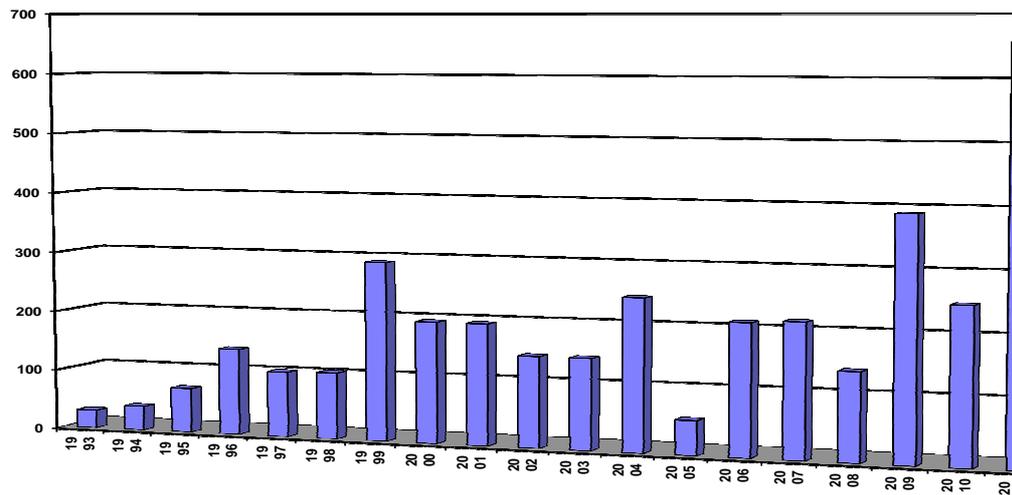
Le service informatique développement du CCG s'est attaché à finaliser la migration du Serveur Sybase SQL vers une infrastructure Microsoft SQL-Server. Les applications ont été adaptées.

Les applications internes du CCG ont été adaptées vers la nouvelle version Microsoft Office 2010.

Les projets entamés au courant de l'année 2011 concernent la migration de la procédure administrative du CCG vers la gestion documentaire de l'Etat, ainsi que les projets du bureau d'ordre central visent à acquérir de l'expérience dans le domaine de la gestion documentaire, qui pourra être mis à profit dans les différents systèmes qui se basent de plus en plus sur la distribution électronique de documents.

7.3. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2012 le chiffre de 6.650. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 570 canaux à 64 Kbit/s

7.3.2. Modernisations de l'année 2012

En 2012, le CCG a procédé aux modernisations et changements suivants du CTG :

Mise en service des nouvelles installations téléphoniques au profit :

- du Centre de Technologie de l'Information de l'Etat – CTIE (bâtiments rue Mercier et rue Notre-Dame)
- de l'Administration du Développement de l'Emploi (ADEM) et de la Direction de l'Immigration (bâtiment rue Auguste Lumière)

Echange de 150 postes téléphoniques datant de 1998 vers un modèle plus récent.

Ajout de licences supplémentaires au central téléphonique de la Direction de l'Immigration rue Monterey.

Démontage des centraux téléphoniques aux anciens bâtiments de l'ADEM (rue Bender ; Esch et Belval).

Implémentation d'un système « serveurs virtuels VMWare » afin de lancer le projet Avaya Aura Contact Center 6.2 :

- Planification en matière d'estimation de l'équipement informatique pour l'intégration de deux serveurs VMware ESXi 5.0 dans l'infrastructure du CTG.
- Mise en place d'un serveur de sauvegarde et d'un onduleur pour garantir un système stable en cas d'urgence.
- Intégration du nouveau système dans le domaine global « gov.etat.lu » du CTIE.

Mise en service d'un Contact Center centralisé pour toutes les administrations intéressées et activé actuellement pour les besoins :

- des différents services du Centre de Technologie de l'Information de l'Etat Helpdesk ; Guichet.lu ; SIMAP
- de l'Administration du Développement de l'Emploi (ADEM)
- de l'Office National de l'Enfance (ONE) numéro unique européen 116 000.

Installation du Avaya « VPN-Gateway » pour les besoins des Ambassades luxembourgeoises :

- Ce projet a été lancé sur la demande des Ambassades, afin d'éliminer des problèmes techniques de l'ancienne solution.
- En profitant du système informatique mis en place antérieurement, ce logiciel a été installé sur la plateforme virtuelle.
- Afin de garantir une mise en service du téléphone le plus facile que possible, les téléphones téléchargent les paramètres de réglages d'une façon automatisés.

Installation des systèmes d'accueil « Automatic Call Distribution » ACD au profit :

- du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
- du Ministère de l'Education Nationale
- de différents Services à la Maison de l'Orientation

Déménagement de l'installation téléphonique du Centre de Technologie de l'Information de l'Etat.

Préparation en cours pour l'installation téléphonique au :

- Bâtiment « ILNAS » à Belval
- Bâtiment rue de Hollerich (Service des Aides au Logement)
- Bâtiment « Oméga » pour les besoins de l'Administration des Services Vétérinaires.

Préparation en cours pour la migration de l'accueil téléphonique de la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'Assurance Dépendance vers le Contact Center.

Mise à disposition d'un grand nombre de matériel de télécommunications lors de l'exercice nucléaire 3 en 1 organisé au CCG.

Actuellement, tous les nœuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

7.3.3. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires suivent un plan de démarche quadriennal :

- Année 2013 : Migration des petits sites (nommé Remote VoIP/Office), raccordés sur un central téléphonique éloigné, vers la nouvelle technologie « réseau Metro Ethernet », ce qui fonctionne entièrement sur la technologie voix sur IP.
- Année 2014 : Migration des centraux téléphoniques principaux (nommée Nœud) entre eux-mêmes vers la technologie « réseau Metro Ethernet ». Échange de matériel dans les centraux téléphoniques.
- Année 2015 : Migration des petits centraux téléphoniques (nommée UD), raccordés sur un des centraux téléphoniques principaux, vers la technologie « réseau Metro Ethernet ». En outre il est planifié de diminuer l'intelligence afin de migrer tous les centraux téléphoniques vers des « Média Gateways ».
- Année 2016 : Diminution du nombre des centraux téléphoniques individuels vers un nombre de deux ou trois plus importants plus faciles à gérer et afin de profiter d'une redondance et d'une distribution de charge globale. En conclusion on dispose d'un système téléphonique « Cloud-Based Unified Communications ».

En faveur de plusieurs demandes, le CTG vient d'installer un nouveau serveur fax sur l'infrastructure virtuelle, pour en profiter dans le futur d'une solution Fax intégrée dans la messagerie « Exchange » du CTIE.

7.3.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 800 appareils et 950 abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Aujourd'hui, la joignabilité ne se limite plus à la téléphonie, mais le CCG reçoit de plus en plus de demandes de support pour accéder en permanence aux messages électroniques. Ainsi le CCG et le CTIE ont mis en place une plateforme pour permettre l'accès aux serveurs de messagerie du Centre de Technologie de l'Informatique de l'Etat (CTIE) par le

biais de GSM/PDA Android 4.0 et IOS 6. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le CTIE permettant d'assurer les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat. 594 équipements mobiles sont autorisés à accéder ce lien sécurisé.

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA est contrôlée de manière centralisée 24/24 et 7/7. Actuellement les membres du Gouvernement ainsi que 320 agents disposent de cette possibilité GSM/PDA.

A noter que ce type d'équipements nécessite de nombreuses interventions auprès des différents agents et ne se limite pas à une simple distribution de nouveaux appareils.

Le CTG, avec la collaboration du CTIE, est obligé de changer le système MDM (Mobile Device Management) actuel contre une solution plus sophistiquée et optimisée sur ses besoins :

- Ce nouveau produit permet de garantir une configuration simple et complètement automatisée des smartphones distribués.
- Il est nécessaire de distribuer des profils de sécurité, élaboré par le CTG et le CTIE, afin de garantir un accès sécurisé à travers le réseau du Gouvernement.

En cas de perte ou d'une infraction contre les profils de sécurités, il sera interdit de recevoir le courriel électronique avec effet immédiat.

7.4. Le Bureau d'Ordre Central

Le bureau d'ordre central au CCG a commencé en 2010 de recevoir sous forme électronique les documents classifiés de l'OTAN destinés à plusieurs utilisateurs au Luxembourg. Etant donné que le réseau LUSECNET de première génération n'est plus approprié pour la distribution et que la nouvelle génération n'est pas encore opérationnelle, il a été décidé de continuer la distribution sous forme papier en attendant une solution technique satisfaisante.

Suite à l'inspection de sécurité de l'UE, il a été décidé par l'Autorité Nationale de Sécurité que le bureau d'ordre central du CCG sera chargé, outre l'enregistrement des documents OTAN (à sa charge depuis plus de 30 ans), du suivi des documents classifiés de l'UE. Les moyens techniques ont été mis en place au courant de 2012.

Le flux des documents est prévu de partir de la RP/UE à Bruxelles, qui informera le BOC des distributions réelles.

7.5. L'Agence Nationale de Distribution de Matériel Cryptographique (NDA)

Les missions sont très diversifiées:

Le nouveau système de la gestion des clés cryptographiques en forme électronique de l'OTAN (les clés sous forme de papier sont en train de passer vers une distribution électronique), ce qui nécessite de nouveaux systèmes (formation spécifique par l'école de l'OTAN) et de réorganiser le fonctionnement. Le système distribué par les Etats-Unis (DEKMS – Dacan Electronic Key Management System) est en phase pré-opérationnelle en attendant que son homologation sera réalisée.

Comme pour le réseau LUSECNET I, l'agence se charge de la production, de la gestion et de la manipulation des clés cryptographiques, mais également de la gestion des appareils cryptographiques distribués dans le monde entier, que ce soit les ambassades, les

représentations permanentes, les ministères ou encore les administrations et ceci pour tout le réseau LUSECNET II.

Le nouveau réseau LURESNET II apportera également de nouvelles missions au NDA pour gérer le matériel et les clés cryptographiques, mais également les certificats (PKI – Public Key Infrastructure) destinés à ce réseau (+- 300 utilisateurs).

Dans ce réseau l'agence pourra assurer la gestion d'une infrastructure cryptographique unique au Luxembourg, pouvant être utilisée pour différents besoins.

Pour la communication entre le MAE, les ambassades et l'Union Européenne, l'agence gère également les clés cryptographiques de type CHIASMUS et depuis l'année dernière la nouvelle génération des clés ACID.

7.6. Les services de permanence des communications

Le centre assure la permanence des communications électroniques gouvernementales 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept. Une douzaine d'agents travaillent selon le régime des équipes successives. Ils sont complétés par les soldats volontaires du détachement militaire.

7.6.1. Réseaux internationaux

Les réseaux sécurisés internationaux sont surveillés en permanence. En cas de messages urgents, le centre contacte le destinataire en question et s'occupe de l'acheminement de l'information endéans les délais imposés par les accords de sécurité en vigueur.

7.6.2. Réseaux nationaux et applications

Les standardistes du centre assurent l'accueil téléphonique du central téléphonique du gouvernement (2478-2478) pendant les heures de services. En dehors des heures de service, les soldats volontaires reprennent cette fonction.

Au courant de l'année 2012 le nombre de standardistes a été réduit de 1,5 tâche.

A toute heure, le centre est capable d'alerter des groupes de personnes prédéfinies. Le logiciel AlarmEmergency v5 permet de générer des messages et de les faire parvenir par GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax.

7.6.3. Courrier national et international

Le CCG est en charge du service courrier gouvernemental. Ce service (trois chauffeurs professionnels et des volontaires de l'Armée détachés au CCG) relie les départements et administrations une à deux fois par jour de travail. Deux navettes sont effectuées sur Mons et Bruxelles. (OTAN et maison du Luxembourg)

7.6.4. Détachement Militaire

Le nombre des volontaires de l'armée luxembourgeoise détachés au CCG depuis 1967 a été réduit aux nombres de 10 dû à la restructuration de l'Armée Luxembourgeoise.

La présence des soldats volontaires a garanti que certains services du CCG ont continué à fonctionner correctement lors de périodes d'absence prolongées du personnel affecté au CCG (p.ex. congé maladie, congé annuel ou manque de personnel).

Leur tâche principale est un service de contrôle et de garde qui fonctionne 24/24 heures et 7/7 jours.

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2012, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-commissaire,
- un cadre supérieur détaché de la Police Grand-ducale,
- deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement,
- un fonctionnaire dans la carrière de l'attaché de direction détaché du SRE,
- un fonctionnaire dans la carrière supérieure : chargé d'études – informaticien détaché du CTIE,
- deux secrétaires de direction à tâche partielle 20 heures par semaine,
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée,
- un employé secrétaire du bureau d'ordre.

2. La structure de Protection Nationale

2.1. Base légale

En date du 3 septembre 2012, le projet de loi relatif à la Protection nationale a été déposé à la Chambre des Députés sous le No 6475.

Le texte du projet de loi en question a pour objet de créer une structure organisationnelle chargée de mettre en œuvre le concept de la protection nationale. La structure se compose du Haut-commissariat à la Protection nationale, du Conseil supérieur de la Protection nationale, de la Cellule de Crise et des comités nationaux, ces derniers étant créés pour traiter chacun d'un domaine technique spécifique de la protection nationale. La mission de la structure de Protection nationale consiste à prévenir les crises, respectivement à protéger le pays et la population contre les effets d'une crise. En cas de survenance d'une crise, elle initie, coordonne et assure la gestion des mesures et activités destinées à faire face à la crise

Le texte introduit encore le concept de protection des infrastructures critiques. La protection de l'infrastructure critique comprend l'ensemble des activités visant à prévenir, atténuer ou neutraliser le risque d'une réduction ou d'une discontinuité de la disponibilité de fournitures ou de services indispensables à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population offerts par l'intermédiaire des infrastructures en question. Le Haut-commissariat à la Protection nationale aura comme attribution d'initier, de coordonner et de veiller à l'exécution des activités et mesures relatives au recensement, à la désignation et à la protection de infrastructures critiques, qu'elles soient publiques ou privées. Dans ce contexte, les propriétaires et opérateurs d'une infrastructure critique pourront être invités à prendre les mesures nécessaires qui permettent d'en assurer la protection et d'en améliorer la résilience et de faciliter la gestion d'une crise.

Le texte prévoit finalement que le HCPN a pour attribution de veiller à la mise en place d'un centre national de crise.

2.2. Les organes de la structure de Protection Nationale

Au cours de l'année 2012, le **Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN)** s'est réuni quatre fois sous la présidence du HCPN. Les principaux sujets abordés furent :

- la planification d'urgence nucléaire :
 - le projet de plan particulier d'intervention « Cattenom » ;
 - l'exercice nucléaire « 3 en 1 » organisé dans le cadre de la Grande Région ;
- la piraterie maritime ;
- la coordination de la lutte contre le terrorisme ;
- la stratégie nationale en matière de communication de crise;
- la cybersécurité :
 - structure de gestion de crise et procédure d'alerte ;
 - Cyber exercice UE 2012 ;
- la protection des infrastructures critiques nationales et européennes ;
- la composition et la procédure d'alerte des différentes cellules de crise.

En 2012, le **Comité national de sûreté de l'Aviation civile (CONATSAC)**, coprésidé par la DAC et le HCPN, s'est réuni à cinq reprises.

Les travaux du CONATSAC ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- la révision respectivement la validation de différents chapitres du nouveau Plan national de sûreté de l'aviation civile (PNS). Dans ce contexte, le rôle du HCPN en matière de gestion de crise et d'analyse du risque / d'évaluation de la menace a été redéfini ;
- le projet d'amendement du règlement grand-ducal sur les accès à l'aéroport ;
- l'évaluation de nouvelles méthodes d'inspection / de filtrage du fret ;
- l'inspection/le filtrage des fournitures et des liquides ;
- l'élaboration d'un Master plan des infrastructures aéroportuaires ;
- le classement des différentes zones dans l'enceinte de l'aéroport ;
- la gestion de crise interministérielle dans le domaine de l'aviation civile ;
- la préparation de l'inspection de la Commission européenne et de l'audit ICAO.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

2.3.1. Centre national de crise

La modernisation du centre national de crise est tributaire de travaux d'aménagement à réaliser sur le site. Ce projet est actuellement en cours de planification.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

Depuis février 2007, le Haut-Commissaire est en charge de la coordination de la lutte contre le terrorisme. A cet effet, le Haut-Commissaire veille à la coordination des contributions des acteurs concernés afin d'assurer le partage des informations disponibles en vue d'une protection active contre les actes terroristes.

Le Haut-Commissaire assure également la représentation comme coordinateur national de la lutte anti-terroriste auprès de l'Union européenne. Dans ce contexte, la stratégie de l'Union de lutter contre le terrorisme fixe un cadre pour les actions destinées à empêcher la radicalisation et le recrutement des terroristes, à protéger les citoyens et les infrastructures et à faciliter les enquêtes et les poursuites visant les terroristes.

3.2. Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires, la planification d'urgence au profit des institutions européennes sises à Luxembourg a été confiée à un groupe de travail du CONATIC. Un plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui par la suite pourra servir de modèle pour les autres institutions européennes a été finalisé. Il a été validé par les ministères compétents ainsi que par les autorités de de la Cour de justice.

3.3. Sûreté maritime

Une prise d'otages de sept membres d'équipage, dont 6 russes et un estonien, du navire Bourbon Liberty 249, battant pavillon luxembourgeois, s'est déroulée le 15 octobre 2012 au large des côtes nigérianes. Sur le plan national, la gestion de cette attaque fut assurée par la cellule de crise ISPS, présidée conjointement par le Haut-Commissaire à la Protection nationale et le Commissaire aux Affaires maritimes. Ladite cellule de crise s'est réunie à trois reprises au Centre de communications du gouvernement à Senningen (le 16 octobre, le 26 octobre et le 2 novembre 2012).

Le HCPN et le CAM étaient en contact régulier avec les acteurs impliqués et la cellule de crise du groupe Bourbon moyennant des audioconférences journalières. En outre, une réunion avec les responsables du groupe Bourbon a eu lieu à Marseille le 24 octobre. Le MAE a eu des contacts diplomatiques avec les Ambassades du Nigéria, de la France et de l'Estonie ainsi qu'avec notre Ambassade à Moscou. De même, le HCPN a bénéficié en matière de collecte de renseignements de l'appui du SRE, qui a eu un échange d'informations régulier avec plusieurs services amis.

Les sept membres d'équipages enlevés ont été libérés sains et saufs dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2012. Ils ont été pris en charge par la cellule de crise du groupe Bourbon au Nigéria, et ont été rapatriés dans les jours qui ont suivi.

3.4. CBRN - E

3.4.1. Révision du plan Cattenom

Suite à l'incident à Fukushima, le HCPN a été chargé de réviser les plans en rapport avec un accident nucléaire.

Il s'est avéré qu'une simple mise à jour de l'ancien plan ne se recommande pas, l'approche des années 1980 ne correspondant plus aux connaissances et pratiques actuelles. Par ailleurs, l'évolution des moyens de communication et l'existence des réseaux sociaux obligent de toute façon à revoir le volet communication. Un concept de communication adapté a été approuvé au niveau du CSPN fin 2011.

Un premier projet de plan d'intervention en cas d'accident nucléaire, dit « plan Cattenom », a été élaboré et présenté au CSPN en juillet 2012.

Etant donné que les missions des différentes entités intervenant dans le plan Cattenom découlent des mesures à mettre en œuvre en cas d'accident nucléaire, un catalogue exhaustif a été dressé à ces fins. Un pilote a été désigné pour chaque mesure, qui, en étroite collaboration avec le HCPN et tous les acteurs concernés, fut en charge d'élaborer une fiche technique à cet égard. Cette fiche technique contient pour différentes actions identifiées les responsables et acteurs concernés et leurs moyens disponibles. Huit réunions ont été tenues en 2012 à ce sujet.

Pour la mise en œuvre des différentes mesures et à l'aide des fiches techniques, les ministères, administrations et services concernés élaboreront leurs propres plans opérationnels.

Une mise à l'épreuve du nouveau projet de plan a été réalisé lors de la 2^{ème} phase de l'exercice « 3 en 1 » en décembre 2012. Ledit projet de plan fait l'objet d'une révision sur base des enseignements tirés de l'exercice en question.

3.4.2. Exercice nucléaire interrégional « 3 en 1 »

Les autorités politiques de la Grande Région ont décidé en 2011 un exercice nucléaire commun, divisé en 3 phases et s'étalant sur deux années. L'organisation de la deuxième phase a été placée sous l'égide du Luxembourg.

Les axes essentiels de l'exercice sont l'activation et la garantie d'un flux d'informations ininterrompu spécifique à la situation entre les cellules de crise et de protection contre les catastrophes des autorités compétentes dans la Grande Région ainsi que la communication mutuelle au sujet des décisions relatives à la limitation des risques.

La première phase de l'exercice s'est déroulée sous l'égide du Land de la Sarre, les 27 et 28 juin 2012. Le HCPN a également participé aux réunions préparatoires et au

retour d'expériences de la première phase. Le thème abordé lors de cette phase était l'activation des cellules de crise dans les pays respectifs.

La deuxième phase de l'exercice était pilotée par le Luxembourg et traitait des mesures d'urgences et de protection civile ainsi que des mesures liées à l'évacuation des populations.

Ensemble avec la division de la radioprotection de la Direction de la santé, l'Administration des services de secours et le Service information et presse, le HCPN a contribué à organiser cette deuxième phase, qui se déroulait les 5 et 6 décembre 2012. La direction et l'animation de l'exercice étaient centralisées au Centre de communications du Gouvernement à Senningen. Douze réunions de concertation et d'information ont eu lieu au niveau national et interrégional afin de mener la deuxième phase de l'exercice à bon port.

3.5. Cybersécurité

Le Gouvernement entend faire de la protection et de la défense des systèmes d'information une véritable priorité nationale alors que les attaques contre les systèmes d'information constituent une menace stratégique qui s'est concrétisée et accentuée au cours de ces dernières années. A cette fin, un Cyber Security Board (CSB) se réunit sous la présidence du Ministre des Communications et des Médias. Créé en 2011, le CSB constitue une plateforme interministérielle traitant les dossiers relatifs à la Cybersécurité. Le HCPN y apporte ses expériences et compétences, notamment dans le domaine de la gestion de crise et de la protection des infrastructures informatiques critiques.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque contre les systèmes d'information ou de faille technique des systèmes d'information (« Plan Cyber »), entamés mi 2012, une procédure d'alerte fut mise en place et un point de contact unique de notification d'incident, opérationnel 24/7, fut instauré en étroite collaboration avec le CCG et le govCERT.

4. Activités du HCPN sur le plan international

4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP). L'objectif de EPCIP est de garantir des niveaux de sûreté suffisants et uniformes pour les infrastructures critiques, de réduire au minimum les défaillances et de fournir, pour l'ensemble de l'Union européenne, des moyens de réaction appropriés. A cet égard, le HCPN participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes.

Ces travaux ont abouti à l'adoption de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. Ladite directive constitue la première étape d'une approche progressive

visant à améliorer la protection des infrastructures critiques européennes (ICE). Ses principes se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures.

Le Luxembourg a pleinement transposé ladite directive par le règlement grand-ducal du 12 mars 2012 portant application de la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008.

En tant que point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques, le HCPN participe à divers groupes de travail, dont celui des points de contact EPCIP et le European Forum for Member States (EFMS - Critical Information Infrastructure Protection) pilotés par la Commission européenne. Les principaux sujets abordés dans ce contexte furent :

- le réexamen de la directive 2008/114/CE et la définition des options stratégiques futures du programme EPCIP ;
- le réseau CIWIN (Critical Infrastructure Warning Information Network) mené par la Commission européenne, qui constitue un système sécurisé d'information et de communication entre les Etats-membres dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes ;
- l'approche européenne concertée en matière de sécurité des réseaux de l'information. Par sa communication intitulée « Protéger l'Europe des cyberattaques et des perturbations de grande envergure : améliorer l'état de préparation, la sécurité et la résilience », la Commission a lancé une initiative politique visant à améliorer, dans le cadre de la protection des infrastructures d'information critiques, la capacité en matière de préparation et de réaction dans toute l'Europe, de promouvoir l'adoption, de manière adéquate et cohérente, de mesures de prévention, de détection, d'action en cas d'urgence et d'encourager la coopération internationale, en particulier la stabilité et la résilience de l'Internet. Dans ce contexte, le Luxembourg, sous l'égide du HCPN, a participé en tant qu'acteur à l'exercice « Cyber Europe 2012 » organisé le 4 octobre 2012 par la Commission européenne et l'ENISA (European Network and Information Security Agency) ;
- le projet European Reference Network for Critical Infrastructure Protection (ERN-CIP) lancé par la Commission européenne au cours de l'année 2009. Le Luxembourg appuie cette initiative par le détachement temporaire d'un fonctionnaire de la carrière supérieure au Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra (IT) depuis le 1^{er} août 2009 ;
- la coopération avec les pays tiers en matière de protection des infrastructures critiques. A cet égard, le HCPN a participé à une réunion d'experts EU-US/Canada qui s'est tenue à Bruxelles les 22 et 23 mai 2012.

4.2. Travaux suivis dans le cadre de l'OTAN

Le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN en format soit à 28

Alliés, soit avec les pays partenaires à 50 (Conseil de partenariat euro-atlantique - CPEA).

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Dans ce contexte, les groupes de travail « gestion de crises », « identification des risques et cartographie » et « communication et information » se sont réunis plusieurs fois en 2012. Les principaux sujets abordés furent :

- l'état de la procédure de ratification du Mémorandum d'accord susmentionné dans les trois pays: à cet égard, la procédure de ratification est close au Luxembourg (Loi du 16 décembre 2011 portant approbation dudit Mémorandum d'accord) et aux Pays-Bas, tandis qu'en Belgique, elle reste pendante ;
- l'implémentation des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises dans le cadre du plan d'action Senningen 2010 – 2012 ;
- l'échange de données en matière de risques transfrontaliers (dans un premier temps, cet échange a visé les données relatives aux établissements classés Seveso);
- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
- l'optimisation de l'échange d'informations en matière de gestion de crise ;
- la communication de crise ;
- la coopération transfrontalière au niveau local et l'élaboration d'une liste commune des obstacles concernant la lutte transfrontalière contre les catastrophes. l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur ;
- l'élaboration du programme pluriannuel 2013-2016 et du plan annuel 2013

4.4. Autres réunions internationales

Le HCPN a participé entre autres aux conférences, séminaires et réunions suivants :

Union européenne

- Conseil de l'Union européenne, groupe Protection Civile (PROCIV), 29.02.2012 ;
- Réunion des points de contact / Protection des infrastructures critiques européennes, Bruxelles, 14-16.03.2012 ; 22-23.05.2012 ; 25.06.2012 ; 26.06.2012 ;
- Workshop Directive EPCIP (European Programme for Critical Information Protection, Bruxelles, 15.02.2012; 24-26.04.2012;
- Cyber exercice UE 2012, Athen, 04-06.09.2012 ; 29-30.09.2012 ; Athen, 03-05.10.2012 ;
- European Forum for Member States (EFMS), CIIP, Bruxelles, 07.03.2012, 24.04.2012, 05.06.2012;

BENELUX

- Groupes de travail « Gestion de crises », et « Identification de risques et cartographie » Bruxelles, 16.01.2012, 19.03.2012, 18.06.2012 27.09.2012;

OTAN

- OTAN, Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC), Bruxelles, 01-04.10.2012, 27-29.11.2012.

Divers

- Critical Information Infrastructure Protection (CIIP), Paris, 01-02.02.2012, Zurich, 26.06.2012 ;
- Séminaire EU Protection des infrastructures critiques, Berlin, 31.02.2011-01.02.2011;
- Formation Haut Comité Français pour la Défense Civile / Evacuation des villes, Paris, 05.07.2012, Cyberdéfense, Paris, 25.10.2012, Présentation formation « Résilience et sécurité sociétales », Paris, 15.11.2012, Gestion de crise des organisations interface public-privé, Paris, 26-28.11.2012;
- Formation SIMEDIA: Notfallversorgung für Behörden, Bonn, 18-20.04.2012, Objektsicherheit II, Frankfurt, 22-23.05.2012, Objektsicherheit III, Frankfurt, 19-20.09.2012, Homogene Sicherheitskonzepte, Frankfurt, 13-15.11.2012;
- Conférence internationale de hauts représentants chargés des questions de sécurité, St. Petersburg, 06-08.06.2012;
- Zukunftsforum Öffentliche Sicherheit, Berlin, 22.03.2012, 10.05.2012;
- Réunion Cyber defense, Bruxelles, 23-24.01.2012 ;
- Réunion bilatérale Evacuation Population, Koblenz, 10.01.2012 ;
- Resilient citizens in a resilient society, La Haye, 06-07.02.2012;
- Meeting ECI Electricity sector, Bruxelles, 27.03.2012;
- High Level Piracy Meeting, Bruxelles, 28-29.03.2012;
- European Aviation Crisis Coordination, Bruxelles, 22-23.05.2012,
- NatCrisis CoordC, Bruxelles, 30.05.-31.05.2012;
- Claring House / Aviation Civile, Bruxelles, 08.06.2012;
- First International Conference Cyber Crisis Coopération, Paris, 27.06.2012;
- Entrevue du HC avec M. DELON, SGDSN, Paris, 19.09.2012 ;
- Cybersecurity for Europe and CIS, Sofia, 22-25.10.2012 ;
- Meridian Conference, Berlin, 26-28.11.2012;
- Evaluation 1^{ère} phase de l'Exercice nucléaire Grande-Région « 3 en 1 », Saarbrücken, 23.08.2012 ;
- Préparation de la 3^{ème} phase de l'Exercice nucléaire Grande-Région « 3 en 1 », Metz, 10.12.2012 ;

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

En 2012, les activités du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, ont été marqués par la continuité avec les années passées. Le CDRR focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. De par les recherches entreprises, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent globalement deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Nous avons encore pu acquérir quelques petits fonds d'archives privés qui ont été intégrés dans nos collections. De nouveaux inventaires ont été établis et nous avons finalisé une liste des inventaires en vue d'une publication sur notre site Internet.

Notre bibliothèque se compose actuellement de quelque 13500 volumes,. La création d'un fichier électronique est en préparation.

Nos archives iconographiques ont été digitalisés et attendent d'être inventoriés et indexés.

Afin de développer les contacts avec le milieu des archivistes au Luxembourg, les collaborateurs du CDRR ont participé aux 2èmes Journées des archivistes, organisées par les Archives de la ville de Luxembourg le 19 mars au Cercle-Cité.

Comme les années précédentes, en 2012 également, nous avons continué l'extension de la copie des archives du Service International de Recherches (SIR). A côté de l'actualisation du programme de recherche, nous avons reçu une livraison très importante de données. Ainsi nous disposons des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) des travailleurs forcés et des « displaced persons » (DPs) conservés au SIR. Le fonds de la correspondance du SIR à partir de 1945 (T/D-cases) est disponible partiellement. En 2013 une livraison supplémentaire est prévue.

En tant que délégué du Luxembourg au sein de la Commission internationale du Service International de Recherches, nous avons travaillé en vue de la ratification du nouvel « accord », ratification qui aboutira en 2013. Au sein de la Commission internationale nous avons accompagné le retrait du CICR de la direction du SIR à Bad Arolsen ainsi que le choix et l'installation de la nouvelle directrice, Mme Rebecca Boehling. La responsabilité de la Commission internationale s'en est trouvée accrue.

Le nombre des visiteurs (une centaine) reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Comme par le passé, les personnes qui s'adressent à nous viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Les étudiants et élèves constituent cependant la majorité de nos clients. Les intérêts de nos visiteurs sont multiples : histoire familiale, questions administratives,

informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat) etc.

Dans le domaine international, nous avons continué notre travail de conseiller au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, ancien Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Par ce biais nous sommes en contact avec de nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France. Nous avons assisté à une réunion de travail à Mauthausen dans le cadre de la rénovation de ce mémorial.

Les demandes de renseignements en provenance de « Mémoriaux » en Allemagne (Ravensbrück, Hinzert) et en Autriche (Mauthausen) ont été plus nombreuses que par le passé. Dans le cadre de la rénovation de ces mémoriaux nous avons veillé à ce que les informations sur les prisonniers luxembourgeois soient corrigées et/ou complétées.

Depuis 2003, nous présidons la délégation luxembourgeoise auprès de la « Taskforce for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research » qui réunit aujourd'hui 31 pays membres. En 2012, cette « Taskforce » a changé de dénomination et, après de nombreuses discussions, elle s'appelle maintenant « International Holocaust Remembrance Alliance » (IHRA). La présidence assurée par la Belgique nous a régulièrement consultés au vu de notre expérience.

Le 10 mai 2012 la « Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz » avait organisé un colloque scientifique: „Das Großherzogtum Luxemburg unter deutscher Besatzung.“ Les collaborateurs du CDRR ont présenté deux interventions: Paul Dostert: "Luxemburg unter deutscher Besatzung 1940-45. Ein Volk zwischen Kollaboration und Widerstand" et Marc Gloden: „Die Umsiedlung luxemburgischer Staatsbürger ins Reich 1942-1945“. A notre demande, le professeur Norbert Franz de l'Université du Luxembourg a contribué au colloque sur: „Die Zwangsrekrutierung für Wehrmacht und Reichsarbeitsdienst in Luxemburg – ein NS-spezifisches Unrecht?“

La publication des actes de ce colloque est prévue pour 2013.

Le 17 août 2012, nous avons participé à un colloque sur les « prisonniers de guerre » pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous y avons présenté une communication sur: « Luxemburger Zwangsrekrutierte als Kriegsgefangene, eine ungenügend recherchierte Frage oder ein Tabuthema ? ». Les actes du colloque ont été publiés en octobre 2012 sous le titre: „Kriegsgefangenenlager 1939-1950. Kriegsgefangenschaft als Thema der Gedenkarbeit. »

Un projet de publication d'un « Mémorial » renseignant sur les victimes de la Shoah déportées à partir du territoire luxembourgeois a été entamé. A côté des listes de déportation revues et corrigées, nous ajouterons pour chaque victime une photo, afin de donner non seulement à chacune un nom, mais aussi un visage. Une collaboration étroite avec les Archives nationales, les archives de la Ville de Luxembourg ainsi que le Consistoire israélite permettra d'avoir les données les plus complètes possibles. La publication de ce « Mémorial » se fera en 2013.

A la demande du professeur Dr. Robert Gerwarth (University College Dublin) nous avons accepté de participer au projet de recherche : « Collaboration as cultural encounter : German and non-German Perpetrators of Genocide in the context of the Second World War. » Ce projet débutera en 2013 et viendra à terme en 2016. Il est financé par l'Union européenne (HERA Humanities in the European Research Area).

Notre avis a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Nous avons essayé de répondre à ces démarches dans la limite de nos possibilités. Nous avons continué nos contacts avec les différentes ambassades établies à Luxembourg.

Comme par le passé, la « Villa Pauly » a mis à la disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales. A plusieurs reprises des éditeurs ont demandé à pouvoir présenter des publications dans nos locaux, demandes auxquelles nous avons répondu positivement lorsqu'il s'agissait de publications relatives à la Seconde Guerre mondiale.

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le « Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé » est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'État.

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (« Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance »)

Le Cdref peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'État.

2. L'implantation

Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg.

Nos horaires d'ouverture au public:
de 9.00 à 12.00 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures

Coordonnées:

Tel: 00352/247-88191

Fax: 00352/24 87 30 43

E-mail: secretariat@cdref.etat.lu

L'ancienne Gare de Hollerich est un lieu d'histoire et de mémoire, qu'il faut préserver et valoriser. Le Gouvernement a envisagé de rehausser le lieu en Mémorial national de la Déportation, respectivement le monument, en Monument national de la Déportation, projet qui est resté sans suites jusqu'à présent.

3. Les structures

Le Cdref est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés,

à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Un règlement d'ordre intérieur assure le cadre de cette cohabitation et garantit le déroulement des activités du Cdref.

Le travail du Cdref est axé sur 3 branches : un département scientifique, un département pédagogique et un département public.

Le Cdref et le Cdsef s'échangent régulièrement. Un représentant du Cdref assiste à titre consultatif aux réunions du Cdsef. Le Cdref entretient un contact permanent avec les associations des victimes du régime nazi, en première ligne celles représentées à la Gare de Hollerich. La Fédération a des délégués membres du Cdsef.

De plus, le Cdref assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. Dans le même esprit, le directeur du centre est membre du Conseil d'administration du Mémorial de la Déportation.

4. Les voyages de service et les missions à l'étranger

Tous les déplacements se firent dans l'optique de préparer nos activités 2010-2014, dans le cadre des engagements et partenariats internationaux et pour faire avancer les recherches scientifiques.

- le 27 mars: rencontre avec les responsables du Centre européen du résistant déporté au Struthof et du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck, suivie d'une entrevue avec les responsables du département des archives et de la mémoire du Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg (exposition Tambov et recherches Tambov)

- du 16 au 20 avril: mission de préparation en vue de la visite de travail de Monsieur le Premier Ministre prévue pour septembre à Moscou (Archives fédérales, Musée Central de la Grande Guerre Patriotique, Musée militaire) et à Tambov (réalisation d'un monument commémoratif)

- le 30 avril: rencontre avec les responsables du Mémorial de la Shoah à Paris et signature d'une convention en co-partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (partenariat et Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des crimes contre l'Humanité)

- les 19 et 20 mai: visite pédagogique du Cerd au Struthof et du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck avec une classe du Nordstadlycée (projet d'exposition)

- le 24 juin: participation officielle à la cérémonie commémorative internationale au Mémorial du Struthof aux côtés du Chef d'État-Major de

l'Armée luxembourgeoise, le Général Gaston Reinig, en présence du Ministre délégué aux anciens combattants, Monsieur Kader Arif (partenariat)

- du 25 au 27 septembre: visite de travail de Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker en Fédération russe; signature d'un protocole de partenariat avec le Musée Central de la Grande Guerre Patriotique à Moscou et encadrement de l'inauguration d'un monument du souvenir à Rada près de Tambov par Monsieur le Premier ministre en présence du Gouverneur de la Région de Tambov, Monsieur Betin

- le 31 juillet: rencontre avec un des responsables du département des archives et de la mémoire du Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg (exposition Tambov et recherche)

- le 6 octobre: intervention dans le cadre du colloque international au Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck

5. Le travail et les réalisations

Les travaux et la programmation du Cdref se firent en association et avec la participation du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme « Enseigner la mémoire - Éducation à la prévention des crimes contre l'humanité. »

A. Le département scientifique :

● la bibliothèque-médiathèque

En 2012, la bibliothèque du Cdref compta environ 3 500 titres, sur l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

L'étiquetage des livres put être réalisé. Les cartes de lecteurs et le système de prêt sont disponibles.

● les archives du Cdref

Les archives du Cdref comprennent des documentations personnelles et officielles, des témoignages écrits et enregistrés, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition.

Une grande partie des fonds provient de dons personnels. Chaque documentation qui nous est confiée est conservée et inventoriée. Une attestation du Cdref est délivrée aux donateurs. Le Grand-Duché de Luxembourg ne disposant pas de services aptes à traiter et à conserver des documents (photos, livres, papiers) en grand volume, ces objets sont confiés à des experts-partenaires étrangers.

- **les bases de données**

En tant que centre de documentation, le Cdref entend réaliser un certain nombre de bases de données établies avec le plus grand soin méthodologique. Ainsi, la base de données sur les lieux du souvenir au Grand-Duché de Luxembourg est en cours d'élaboration.

- **les projets de recherche**

Le Cdref et l'Université du Luxembourg coopèrent dans le cadre du projet de recherche « Partizip II ». Un des buts est la réalisation et l'exploitation de témoignages enregistrés sur des supports audiovisuels. Le centre a été contacté pour réfléchir à la future mise en valeur de cette documentation. Il proposa dans ce contexte une borne interactive au sein de la Gare de Hollerich.

Une chercheuse de l'Université du Luxembourg, Madame Eva Klos, réalisa une étude sur la mémoire des enrôlés de force en s'appuyant en grande partie sur les conseils, les archives et la documentation du centre.

Par ailleurs l'Université se rapprocha du centre en vue d'une contribution au projet « Every days life during Occupation ».

En 2012, le Cdref lança une soixantaine de recherches sur des cas individuels en s'appuyant sur ses propres fonds, les Archives nationales du Luxembourg, le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin, d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V.

Par ailleurs, le Cdref contribua à sensibiliser des historiens et des institutions de recherche à la thématique de l'enrôlement forcé au niveau international.

- **les documents d'archives russes**

Dans le cadre de la mission préparative à Moscou et à Tambov du 16 au 20 avril, un rapprochement avec les Archives fédérales russes à propos de l'accès à des fonds d'archives documentant la présence de ressortissants luxembourgeois sur le territoire de l'ex-URSS, dont les dossiers personnels de prisonniers, put être réalisé.

La délégation luxembourgeoise montra son intérêt quant au projet de scannage de documents en rapport avec la présence de ressortissants luxembourgeois sur le sol russe pendant la Seconde Guerre mondiale, tel que proposé par les Archives fédérales.

Il s'agit en gros de 2 600 fiches personnelles en recto/verso et de 1 400 dossiers individuels rédigés en écriture cyrillique et en langue russe. En outre d'autres fonds pourraient contenir des informations concernant des Luxembourgeois.

Le projet n'a pas encore abouti.

- **les partenariats internationaux et nationaux**

En 2012, le Cdref concrétisa ses liens de coopération avec des institutions au niveau international.

Les signatures de partenariats avec le Musée Central de la Grande Guerre Patriotique à Moscou et le Mémorial de la Shoah à Paris (voir sous pédagogie) constituent des moments forts dans le travail du Cdref.

Signé à Moscou le 25 septembre par les directeurs, Messieurs V.I. Zabarovskiy et S. Kayser, en présence de la Présidente du Cdref, Madame Marie-Anne Thommes et des témoins, anciens de Tambov, Messieurs Gaston Junck, Jos Steichen, Jean-Pierre Dohm et Raymond Thommes, un protocole d'intention établit des relations d'amitié entre le Musée Central de la Grande Guerre Patriotique 1941-1945 et le Cdref, pour promouvoir leur collaboration, « élargir et approfondir la documentation et de faire connaître au public l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, ses bilans et sa portée historique ». Le partenariat porte sur quatre points précis, à savoir l'organisation d'expositions; l'établissement de contacts permanents; le développement de contacts scientifiques, de missions réciproques de collaborateurs pour participer aux conférences et colloques; l'assistance mutuelle dans la collecte des pièces de mémoire et l'échange réciproque de publications scientifiques

L'initiation et l'élaboration d'une exposition itinérante « Auschwitz! ...que faire après? » sur le thème de la transmission transfrontalière de l'histoire et de la mémoire. Le Cdref regroupa le Mémorial national Fort Breendonk, le Centre européen du résistant déporté au Struthof, le Mémorial de la Shoah à Paris, la Maison d'Izieu, les Museum und Gedenkstätte KZ Sachsenhausen, le Dokumentationszentrum Reichsparteitagsgelände Nürnberg et le Centre de rencontre pour la jeunesse à Oswiecim autour d'un projet d'expression photographique d'un jeune porteur d'histoire et de mémoire Paul Klensch.

Dans le cadre du partenariat avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz, le Cdref coorganisa une rencontre de jeunes lycéens allemands et luxembourgeois les 22 et 23 juin. Il fit en sorte à ce que les élèves puissent participer au Te Deum en l'honneur de SAR le Grand-Duc Henri. Par ailleurs, le Cdref accueillit un groupe du Förderverein Hinzert le 24 mars et un autre réuni par la KZ-Gedenkstätte Hinzert le 31 août.

- **le colloque international: « *L'incorporation de force dans les territoires annexés au III^e Reich* »**

Du 5 et 6 octobre eurent lieu les Journées d'étude internationale à l'Université de Strasbourg et au Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck. Au préalable le Cdref contribua à la préparation de cette rencontre en appuyant et en conseillant l'historien français Frédéric Stroh, qui fut l'initiateur de ce colloque.

Il proposa un certain nombre de chercheurs pour intervenir dans le cadre de cet échange.

Le 5 octobre l'historien Peter Quadflieg de l'Université d'Aix-la-Chapelle présenta la conférence intitulée « L'incorporation de force à l'Ouest (Eupen-Malmédy, Luxembourg, Alsace, Moselle) ». Le 6 octobre 2012 le directeur du Cdref présida la session consacrée à la mémoire. L'historien Norbert Franz de l'Université de Luxembourg y proposa ses réflexions sous le titre de « La mémoire au Luxembourg ». La fin de la matinée fut consacrée à l'inauguration de l'exposition « Malgré-Eux », exposition qui pourra être présentée au Cdref en octobre 2013. La table ronde « Comment transmettre une mémoire européenne de l'incorporation de force ? » fut annulée; le sujet confié au directeur du Cdref comme contribution écrite dans le cadre de la publication des actes du colloque.

Le colloque chercha à faire à travers une démarche comparative un bilan historiographique de l'incorporation de force et de relancer la recherche autour de trois axes forts : la dimension européenne, la dimension juridique et la dimension mémorielle. Norbert Franz proposa que l'Université de Luxembourg organise la suite de cette rencontre en coopération avec le Cdref en 2013.

● **le Groupe de réflexion et de travail sur le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise**

Le groupe de travail composé des délégués des différents acteurs publics impliqués dans le déroulement des cérémonies devant le MNSL et dans l'entretien de ce monument se réunit à l'occasion de la visite d'État de SAR la Reine des Pays-Bas le 20 mars et de la Journée de la Commémoration nationale le 7 octobre, afin d'adapter les protocoles et d'assurer un déroulement plus digne des cérémonies devant la flamme.

Un rapport contenant des recommandations sur une réfection, voire un réaménagement du site put être rédigé et transmis à Monsieur le Premier ministre pour avis.

B. le département pédagogique :

● **la formation pédagogique continue**

Le Cdref maintient sa volonté d'offrir des séminaires dans le cadre de la formation continue des enseignants du secondaire. Une entrevue avec Madame la Ministre de l'Éducation nationale eut lieu en février. Jusqu'à présent aucune suite ne fut donnée à ce dossier.

● **l'instruction de base de l'Armée Luxembourgeoise**

Comme au cours des années précédentes, le CDREF encadra les soldats de l'Armée Luxembourgeoise par une formation visant à les sensibiliser au sens de la commémoration près des monuments nationaux du souvenir.

- **la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité**

Notre institution contribua à l'organisation de la journée du 29 janvier 2012 assurée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle au Lycée technique du Centre. Le Cdref fit valoir ses contacts avec le Mémorial de la Shoah à Paris pour encadrer cette matinée.

- **le projet de réflexion photographique sur la mémoire**

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2011/2012, les élèves d'une option en art photographique de l'Athénée de Luxembourg purent terminer la réalisation de leur projet de réflexion sur la transmission de l'histoire et de la mémoire dans les lieux d'histoire et de mémoire luxembourgeois sous la direction de leur professeur Jean-Claude Salvi et du directeur du Cdref.

Un choix de leurs clichés firent l'objet d'une publication, parue comme numéro spécial de la collection « Histoire&Mémoire – Les cahiers du Cdref ». Le tome s'intitule « Points de vue – Points de mémoire ». Le 20 mars, à l'occasion de la cérémonie commémorative devant le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise dans le cadre de la visite d'État de SAR la Reine Béatrix, les auteurs remirent une édition reliée à SAR.

- **le partenariat avec le Mémorial de la Shoah à Paris**

Le 30 avril le directeur du Cdref et le représentant du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Monsieur Joseph Britz signèrent une convention avec le directeur du Mémorial de la Shoah à Paris, Monsieur Jacques Fredj.

Le centre et le mémorial s'y engagèrent à établir des liens privilégiés entre leurs institutions au niveau scientifique et au niveau pédagogique. La coopération passera par: la promotion des activités organisées en partenariat avec le mémorial auprès des milieux associatifs et scientifiques; la coopération avec le ministère de l'éducation nationale des activités organisées en partenariat avec le mémorial; le suivi et l'évaluation des activités organisées

- **le partenariat avec les écoles**

En 2012 le Cdref travailla régulièrement avec l'International School Luxembourg (ISL), le lycée Vauban, le Lycée technique de Bonnevoie (LTB), le Lycée de Garçons Luxembourg (LGL) et le Nordstadlycée (NOSL).

- **la matinée pédagogique**

Le 10 mai Monsieur le Ministre Marco Schank, auteur de l'ouvrage « Die Kinder des Bösen », rencontra des lycéens du Lycée technique de Bonnevoie à la bibliothèque du Cdref. La lecture d'extraits de son livre s'accompagna

d'une discussion sur l'histoire et les enseignements des événements de la Seconde Guerre mondiale.

- **le voyage d'étude**

Les 19 et 20 mai le CDREF et le Nordstadlycée (NOSL) organisèrent une visite commémorative et pédagogique du Centre européen du résistant déporté au KL-Natzweiler-Struthof et du Mémorial d'Alsace-Moselle en coopération avec le CERD, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Mémorial d'Alsace-Moselle. Une exposition présentée en juillet au lycée fut élaborée pour approfondir cette expérience.

- **le forum des jeunes**

Le 5 octobre, un groupe de jeunes gens ayant travaillé sur un projet pédagogique en rapport avec l'histoire de la Seconde Guerre mondiale au sein de leurs établissements scolaires s'est réuni pour la troisième fois dans les locaux du CDREF, pour réfléchir sur l'avenir des commémorations et pour préparer la Journée de la Commémoration nationale.

- **la rencontre avec les témoins**

Les 17 et 18 octobre le CDREF encadra les Journées du souvenir à Diekirch. Il y eut une rencontre de lycéens du Nordstadlycée (NOSL) avec le témoin Jos Steichen, ancien de Tambov.

C. Le département public :

- **l'accueil de visiteurs d'honneur**

En 2012, nous fûmes honorés d'accueillir Messieurs les Ministres Nicolas Schmit et Marco Schank; Leurs Excellences, les Ambassadrices et Ambassadeurs de la Grande-Bretagne, Madame Alice Walpole, de la Fédération Russe, Monsieur Alexander Shulgin, de la République fédérale d'Autriche, Monsieur Thomas Oberreiter, de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Hubertus von Morr, de la République de Pologne, Monsieur Bartosz Jalowiecki et des États-Unis d'Amérique, Monsieur Robert Mandell; Leurs Excellences les Ambassadeurs du Grand-Duché de Luxembourg, Messieurs Pierre Ferring et Conrad Bruch; une délégation du Corps diplomatique du Grand-Duché de Luxembourg; Monsieur le Grand Rabbin Alain David Nacache.

- **les conférences-débats**

- 27 janvier : Pierre Preux - La Shoah par balles.

- 2 février : Peter Quadflieg: Die Zwangsrekrutierung – ein Vergleich zwischen Luxemburg und Belgien.

- 23 mars : Niko Wahl – Ausgestelltes Grauen – Zur Thematisierung von Gewaltgeschichte in Ausstellungen, Museen und Gedenkstätten (anhand ausgewählter Beispiele).

- le 4 juin : Benoît Majerus - La mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Grand-Duché de Luxembourg

- le 18 octobre : Daniel Jordao - Des rangs «ennemis» aux rangs alliés. L'enrôlé de force, engagé volontaire dans les armées alliées durant la Seconde Guerre mondiale. (Diekirch)

- le 23 octobre : Norbert Franz - Die Konkurrenz der Opfergruppen und die deutsche « Wiedergutmachungs »-Politik: Luxemburg im europäischen Kontext.

- le 7 novembre: Frédéric Stroh - Les enrôlés de force et Torgau.

● la présentation et l'organisation d'expositions

- du 8 mai au 8 juin 2012: le Cdref présenta l'exposition itinérante réalisé par ses collègues du Bas-Rhin « Que s'est-il passé à Tambov? » en coopération avec le Conseil Général du Bas-Rhin et le Mémorial d'Alsace-Moselle. Il la compléta par une série de panneaux consacrés à l'histoire des Luxembourgeois à Tambov.

- du 10 octobre au 10 décembre 2012 : « Mémoires des départs – Départs de mémoires? » par Francine Mayran.

Céramiste et peintre passionnées, la psychiatre Francine Mayran nous permet de plonger un regard profond sur le gouffre moral dans ce lieu d'histoire emblématique qu'est la gare de déportation de Hollerich.

● l'organisation de séminaires et de cérémonies commémoratives

- le 27 janvier : la Journée de la mémoire de l'Holocauste organisée en coopération avec le Consistoire israélite.

- le 24 mars : dans le cadre de l'Invitation aux musées, le Cdref présenta la Journée de la littérature de la mémoire, avec son café-mémoire en présence des écrivains Nathalie Ronvaux et Rich Ruppel, suivi de la projection du documentaire « Au plus profond de la nuit – les derniers témoins du camp de Natzweiler-Struthof ».

- le 3 mai: le Cdref accueille le World Press Freedom Day organisé par l'Ambassade des États-Unis au Luxembourg.

- le 2 juillet: le Cdref reçut l'équipe du Centre national de littérature de Mersch pour une visite guidée de ses locaux.

- le 12 juillet: le Cdref reçut la section des enrôlés de force de Grevenmacher

- le 19 juillet: le Cdref accueille la section des enrôlés de force de Luxembourg-Ville dans le cadre de leur convéniant annuel.
- le 6 novembre: le Cdref reçut une délégation du Corps diplomatique du Ministère des Affaires étrangères pour une visite guidée de ses locaux.
- le 9 novembre : le Cdref proposa la deuxième Journée de l'engagement civil sur le thème « Le bénévolat dans les associations du souvenir », avec l'intervention de Madame Dorothee Roos, Présidente de l'association KZ-Gedenkstätte Neckarelz.

● **la participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives**

Le Cdref assista régulièrement aux réunions du Cdsef, dont une réunion extraordinaire organisée à la demande expresse de la Fédération des enrôlés de force.

- le dimanche 29 janvier : le Cdref participa à la Journée commémorative en l'honneur des victimes du massacre de Sonnenburg (Slonsk).
- le dimanche 26 février : le Cdref fut représenté à la Journée nationale de la Résistance.
- le 9 mai: le directeur du Cdref assista à la Sir Winston Churchill lecture, organisée au Centre culturel de rencontres Neumünster par l'Ambassade de la Grande-Bretagne.
- le samedi 19 mai : le Cdref encadra une cérémonie commémorative au Cerd KL-Natzweiler-Struthof, pour honorer le souvenir des victimes du 19 mai 1944.
- le samedi 12 mai : le CDREF intervint au congrès annuel de la Fédération des Victimes du nazisme, enrôlés de force, organisé à Wincheringen.
- le samedi 26 mai : le Cdref fut représenté au Mémorial Day au Cimetière américain de Hamm
- le dimanche 24 juin : le Cdref fut représenté aux cérémonies commémoratives annuelles officielles organisées au Cerd, KL-Natzweiler-Struthof.
- le dimanche 30 août: le Cdref participa à la célébration de la Journée commémorative des enrôlés de force.
- le 1er septembre : le Cdref partagea un moment de convivialité sur la « Schueberfouer » sur invitation de la section des enrôlés de force de Luxembourg-Ville.

- le dimanche 7 octobre : le Cdref fut engagé dans l'organisation et le déroulement de la Journée de la Commémoration nationale.

● les 70 ans de l'enrôlement forcé

Le Cdref en accord avec le Cdsef plaça son programme annuel sous le thème de « Les 30 et 31 août 1942. Il y a 70 ans: l'enrôlement forcé et la « grève générale ». Il fut évoqué d'organiser une séance académique avec un concert commémoratif avec la Musique Militaire en octobre, événement qui, pour des raisons diverses, n'a pu être concrétisé.

A cette même occasion, le Cdref établit le contact entre la fédération et les autorités et services de la Ville de Luxembourg afin de réaliser une plaque commémorative à l'entrée du Hall Victor Hugo, à l'endroit-même où le service militaire obligatoire dans les armées allemandes fut proclamé par le Gauleiter.

● le projet d'implanter un monument à Tambov

Suite aux discussions lors du sommet à Sotchi entre le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg et le Président de la Fédération russe, Monsieur Dmitry Medvedev en août 2010, un accord de principe sur la perpétuation du souvenir des ressortissants Luxembourgeois, enrôlés de force et victimes du nazisme décédés en captivité à Tambov et à Kirsanov fut conclu.

Le Gouvernement luxembourgeois décida la réalisation d'un monument commémoratif près du site de l'ancien camp de Tambov.

□Coordination du projet : Steve Kayser, Directeur du Centre de documentation et de recherche sur l'enrôlement forcé, en coopération avec S.E. l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou, Pierre Ferring et avec l'appui de S.E. l'Ambassadeur de la Fédération russe au Grand-Duché de Luxembourg, Alexander Shulgin et les autorités du Gouvernement de Tambov

□Réalisation du projet : Vladimir Ivanov Garboutchev, architecte en coopération avec le service de l'architecte de la municipalité de Tambov

□Exécution du projet : Christian Frieseisen, entreprise Den Groupe-Meeschter en coopération avec les services techniques de la municipalité de Tambov

□Déroulement du projet : Le site proposé par les autorités de Tambov et retenu par Monsieur le Premier Ministre - pour la création de ce lieu de mémoire important se localise entre la Gare de Rada et le site funéraire international n°1, à 25 km de la ville de Tambov.

□Maître d'ouvrage et financement du projet : Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Le monument se situe à mi-chemin entre la Gare de Rada et le cimetière international. Le site est d'une grande authenticité historique. Les prisonniers prenaient la même route pour accéder au camp NKWD n°188, dit « camp de Tambov ». Le site funéraire où reposent une grande partie des Luxembourgeois, ensevelis dans des fosses communes, se trouve à proximité de l'endroit-même du camp.

Le monument consiste en une pierre taillée. Les matériaux proviennent du Luxembourg où le monument a été assemblé.

La pierre taillée, en grès du Luxembourg, renvoie au sol de la patrie et notamment au centre géographique et la capitale.

La pierre porte un texte commémoratif, dont les lettres ont été réalisés en acier Corten. L'acier renvoie au minerai de fer « minette » et à la sidérurgie qui furent à l'origine de la richesse du pays.

L'inscription est la suivante :

1943-1945

Tambov - Kirsanov

Als Erinnerung un eis zwangsrekrutiert Jongen, Affer vum Nationalsozialismus.

Dir sidd net vergiess!

D'Lëtzebuerger Regierung

La pierre porte d'une part une croix en acier Corten. Ce symbole religieux témoigne de la foi religieuse, qui fut pour de nombreux enrôlés de force une source précieuse d'encouragement et d'espérance.

D'autre part les contours géographiques du Grand-Duché sont tracés à gauche de la croix. Les jeunes gens morts à Tambov et à Kirsanov, sont morts pour leur patrie. Le matériau utilisé est l'ardoise, autre référence au sol natal et plus particulièrement au nord géographique, l'Éisléck.

Le monument repose sur un socle en ardoise sur deux niveaux et porte deux plaques commémoratives, qui reprennent le texte apposé à la pierre en langue russe, respectivement en langue française.

L'inauguration du monument eut lieu le 25 septembre en présence de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, du Gouverneur de la Région de Tambov, Monsieur Oleg Betin, de Madame la présidente du Cdesf, Marie-Anne Thommes, des témoins Gaston Junck, Jean-Pierre Dohm, Jos Steichen et Raymond Thommes, du directeur du Cdref. A l'avenir le Gouvernement entend veiller à ce que le souvenir des sacrifices ne s'éteigne pas et soit transmis à la jeunesse.

- **l'édition d'un bloc de timbres commémoratifs**

Le Cdref fut chargé par décision du Gouvernement en conseil de l'exécution d'un bloc de timbres commémoratifs accompagné d'un livre explicatif pour le 70ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en 2015.

- **les publications**

Le Cdref publia le tome 4 de son périodique « Histoire&Mémoire », voué aux souvenirs de Fernand Artois. Il édita en coopération avec le Service Information et Presse un numéro spécial intitulé « Points de vue - Points de mémoire » basé sur le travail de réflexion photographique d'une classe de l'Athénée.

Le Cdref contribua à la réalisation d'un recueil de poésies par l'écrivain Madame Nathalie Ronvaux. Le livre fut présenté au Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette.

- **le site internet www.secondeguerremondiale.lu**

Le documentaliste-bibliothécaire du Cdref met à jour les bases de données et la partie consacrée exclusivement à notre centre.

6. Mémorial de la Déportation

En 2012, le Mémorial put accueillir 1 174 visiteurs.

Comme dans le passé, le Cdref prit en charge et la gestion administrative et l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international. L'accent fut mis surtout sur les échanges avec nos partenaires à l'étranger.

7. Le budget

Pour l'exercice budgétaire 2012, le Cdref et le Cdsef disposaient de 34.000 euros.

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

18 janvier	Visite de S.E. Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique
1 ^{er} février	Visite de Monsieur Winfried Kretschmann, Ministre-Président du Land de Bade-Wurtemberg
8 février	Visite de Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre-Présidente de la Sarre
16 février	Visite de travail de Monsieur Patrick Weiten, Président du Conseil général de la Moselle
7 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite de Madame Dora Bakoyannis, Présidente de l'Alliance démocratique, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce ▪ Visite de travail de Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen
15 mars	Visite de Monsieur Volker Bouffier, Ministre-Président du Land de Hesse
20-22 mars	Visite d'Etat de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas
22 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite de travail de Monsieur Carlos Moedas, Secrétaire d'Etat adjoint au Premier Ministre du Portugal, et Monsieur Miguel Morais Leitão, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes ▪ Visite de Monsieur Matthias Erich Röbber, Landtagspräsident des Freistaates Sachsen
10 avril	Visite de travail de S.E. Monsieur Rustam Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan
17 avril	Visite officielle de Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations-Unies
25 avril	Visite de travail de S.E. Monsieur José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap Vert
3 mai	Visite officielle de S.E. Monsieur Karim Massimov, Premier Ministre de la République du Kazakhstan
15 mai	Entretien avec S.E. Madame Erato Kozakou-Marcoullis, Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre
16 mai	Rencontre avec Monsieur Michalis Chrysochoïdis, Ministre grec de la Protection du Citoyen
23 mai	Visite officielle de S.E. Monsieur Wu Bangguo, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine
24 mai	Rencontre avec Madame Doris Leuthard, Conseillère fédérale de la Confédération suisse
30 mai	Visite de Monsieur Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur de la République française
4 juin	Rencontre avec Monsieur Paavo Lipponen, ancien Premier Ministre de Finlande
15 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec Monsieur Robert Badinter, ancien Sénateur, ancien Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ▪ Entretien avec Monsieur Vladimir Evtushenkov, Chairman of the Board de la Joint-Stock Financial Corporation Sistema, Consul honoraire du Luxembourg à Ekaterinbourg

18 juin	Visite de Monsieur Volker Kauder, Vorsitzender der CDU/CSU-Fraktion im Deutschen Bundestag
19 juin	Entrevue avec Monsieur Hiroshi Mikitani, Chief Executive Officer de Rakuten, et Monsieur Kentaro Hyakuno, Senior Executive Officer and Head of global business de Rakuten
5 juillet	Entrevue avec Monsieur Josep Antoni Duran i Lleida, Président du parti « Unió Democràtica de Catalunya »
12 juillet	Rencontre avec Monsieur Lucien Marie Noël Bembamba, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso
2 août	Rencontre avec Madame Evguenia Timochenko et Monsieur Hryhoriy Nemyria, ancien Vice-Premier Ministre d'Ukraine
8 septembre	Visite de S.E. Monsieur Hui Liangyu, Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine
10 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite de Monsieur Vittorio Grilli, Ministre de l'Economie et des Finances de la République italienne ▪ Visite de S.E. Monsieur Janez Janša, Premier Ministre de la République de Slovénie
12 septembre	Entretien avec Monsieur Wang Hongzhang, Président de la China Construction Bank
17 septembre	Visite de Monsieur António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Réfugiés
3 octobre	Visite d'une délégation de la « Luxembourg American Cultural Society – LACS »
15 octobre	Rencontre avec Monsieur Nacer Meddah, nouveau Préfet de la Région lorraine
17 décembre	Entrevue avec Monsieur Reto Francioni, Chief Executive Officer Deutsche Börse Group, et Monsieur Jeffrey Tessler, Chief Executive Officer Clearstream International
18 décembre	Visite de Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Présidente de la Confédération suisse
20 décembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Dmitry Rogozine, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie

* * * * *

<p>Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</p>

15-17 janvier	<p><u>Paris</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec Monsieur Jacques Chirac, ancien Président de la République française, et Monsieur François Baroin, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ▪ Discours à l'occasion d'un dîner-débat de la Société d'Économie politique au Cercle de l'Union interalliée
29-31 janvier	<p><u>Bruxelles</u></p> <p>Réunion informelle des membres du Conseil européen</p>
24 février	<p><u>Stralsund</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale ▪ Intervention à l'occasion de la réception de Nouvel An de la CDU Stralsund
27 février	<p><u>Bonn</u></p> <p>Intervention dans le cadre de la manifestation « Jahresgespräch 2012 » du Forum Gelb</p>
29 février	<p><u>Sankt Vith</u></p> <p>Réunion conjointe des Gouvernements du Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique</p> <p><u>Bruxelles</u></p> <p>Entrevue avec une délégation de la Confédération européenne des syndicats</p>
1-2 mars	<p><u>Bruxelles</u></p> <p>Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement – Cérémonie de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire</p>
9 mars	<p><u>Prüm</u></p> <p>Remise du « Werner-Blindert-Preis 2012 » à Monsieur le Premier Ministre</p>
13-14 mars	<p><u>Bologne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonie de remise du « Sigillum Magnum » de l'Université de Bologne à Monsieur le Premier Ministre ▪ Participation au séminaire « Le futur de l'Europe »
27 mars	<p><u>Bruxelles</u></p> <p>Participation à la Conférence « Lessons learned from the Global Economic Crisis: Europe at a Crossroad » au Parlement européen</p>
3 avril	<p><u>Linz</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrevue avec Monsieur Josef Pühringer, Landeshauptmann von Oberösterreich ▪ Discours à l'occasion de la remise du "Ludwig-Scharinger-Preis"
14 avril	<p><u>Trèves</u></p> <p>Participation au « Pilgertagesdienst » à l'occasion de la « Heilig-Rock-Wallfahrt »</p>

19-22 avril	<u>Washington</u> « Spring Meetings » du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
30 avril	<u>Hambourg</u> Participation à la manifestation « Der Montag an der Spitze » organisée par le « Spiegel » et la « Körber-Stiftung »
10 mai	<u>Paris</u> Entretien avec Monsieur François Hollande, Président élu de la République française
11 mai	<u>Neuenburg am Rhein</u> Remise du « Markgräfler Gutedelpreis » à Monsieur le Premier Ministre
17 mai	<u>Aix-la-Chapelle</u> Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du Prix Charlemagne 2012 à Monsieur le Dr Wolfgang Schäuble
19-22 mai	<u>Chicago</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du Centre culturel et du Musée de l'Immigration luxembourgeoise au Wisconsin ▪ Sommet OTAN à Chicago
23-24 mai	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion avec S.E. Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique ▪ Dîner informel des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
7-8 juin	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec Monsieur Staffan Nilsson, Président du Comité économique et social européen - CESE ▪ Discours à l'occasion de la Conférence de haut niveau du CESE
11-12 juin	<u>Strasbourg</u> Dîner informel offert par l'Université de Strasbourg
19 juin	<u>St. Pölten</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec Monsieur Erwin Pröll, Landeshauptmann von Niederösterreich ▪ Cérémonie de remise du prix ERI « Preis für Europäische Regionale Integration » à Monsieur le Premier Ministre
27-30 juin	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du « Taxpayers Association of Europe's Award » à Monsieur Mario Monti, Président du Conseil des Ministres de la République italienne ▪ Entrevue avec Madame Bernadette Segol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des Syndicats ▪ Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
16-17 juillet	<u>Sheffield</u> Remise du « Honorary Degree of Doctor of Letters » de l'Université de Sheffield <u>Londres</u> Entrevue avec Monsieur Nick Clegg, Vice-Premier Ministre
18 juillet	<u>Bruxelles</u> Déjeuner avec Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

22-23 août	<u>Athènes</u> Réunion de travail avec S.E. Monsieur Antonis Samaras, Premier Ministre de Grèce
24-27 septembre	<u>Moscou</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de travail avec <ul style="list-style-type: none"> - S.E. Monsieur le Président Vladimir Poutine - S.E. Monsieur le Premier Ministre Dmitri Medvedev <u>Tambov</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inauguration du monument en mémoire aux Enrôlés de Force luxembourgeois ▪ Réunion de travail avec Monsieur Oleg Betin, Gouverneur de la région de Tambov ▪ Manifestation à l'Université de Tambov <u>Kazan (Tatarstan)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au Business-Forum Tatarstan-Luxembourg ▪ Rencontre avec S.E. Monsieur le Président du Tatarstan Rustam Minnikhanov
29 septembre	<u>Baden-Baden</u> Participation à l'émission « Menschen der Woche » de Frank Elstner
6 octobre	<u>Bad Honnef</u> Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du "Aalkönig des Rheinlandes" à Monsieur le Dr Theo Waigel
11-13 octobre	<u>Tokyo</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrevue avec Monsieur Yoshihiko Noda, Premier Ministre du Japon ▪ Assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
17-19 octobre	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrevue avec une délégation de la « International Polar Foundation » ▪ Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
23-24 octobre	<u>Aix-la-Chapelle</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention dans le cadre du « Mittagsgespräch des Wirtschaftsrates der CDU e.V. » ▪ Participation au « 10. Aachener Krönungsfestmahl »
3-8 novembre	<u>Vientiane (Laos)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au 9^e Sommet Asie-Europe – ASEM ▪ Entrevues avec <ul style="list-style-type: none"> - S.E. Monsieur Thongsing Thammavong, Premier Ministre du Laos - S.E. Monsieur Thein Sein, Président de la République de l'Union de Myanmar - S.E. Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Présidente de la Confédération suisse - S.E. Monsieur Nguyen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Vietnam <u>Singapour</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discours à l'occasion d'une manifestation du « International Institute for Strategic Studies – IISS » ▪ Rencontres avec <ul style="list-style-type: none"> - S.E. Monsieur Tony Tan Keng Yam, Président de Singapour - S.E. Monsieur Lee Hsien Loong, Premier Ministre de Singapour

13 novembre	<u>Hingue (commune de Bornem)</u> Réunion de travail avec Monsieur Kris Peeters, Ministre-Président du Gouvernement flamand, au Château d'Ursel
17 novembre	<u>Bielefeld</u> Discours à l'occasion du « Unternehmertag Ostwestfalen-Lippe 2012 »
22-23 novembre	<u>Bruxelles</u> Conseil européen extraordinaire des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
12-14 décembre	<u>Bruxelles</u> Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement

* * * * *

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker
à des événements et rencontres sur le plan national**

10 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
18 janvier	Intervention à l'occasion de la Réception de Nouvel An des Entreprises
26 janvier	Déclaration sur la position du Gouvernement à l'égard du Traité international sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire à la Chambre des Députés
31 janvier	Assermentation de Monsieur Étienne Schneider comme nouveau membre du Gouvernement par S.A.R. le Grand-Duc
2 février	Intervention dans le cadre de la manifestation « Interlycées » à l'Athénée de Luxembourg
10 février	Déjeuner avec les Ambassadeurs de France des pays de l'Union européenne
23 mars	Entretien avec Monsieur le Professeur Jules Hoffmann, Prix Nobel de Médecine, Membre de l'Académie française
27 mars	Participation à un dîner en l'honneur de Monsieur Vitali Klitschko, Président du Parti politique ukrainien « UDAR »
16 avril	Intervention à l'occasion de la Conférence diplomatique 2012 au Château de Senningen
27 avril	Audience de présentation à l'occasion des Fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc Héritier avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy
8 mai	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays à la Chambre des Députés
12 mai	Invité dans l'émission « Background » de RTL Radio Lëtzebuerg
31 mai	Rencontre avec Monsieur Alain Nacache, nouveau Grand Rabin du Luxembourg
4 juin	Rencontre « Face2Face » avec des élèves de l'Ecole privée Fieldgen
23 juin	Participation aux cérémonies à l'occasion de la Fête nationale luxembourgeoise
25 juin	Participation au déjeuner communautaire offert par S.E. Madame l'Ambassadeur du Danemark
3 juillet	Déclaration à la Chambre des Députés relative aux conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012
5 juillet	Participation à la cérémonie de remise des diplômes aux baccalauréats du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette
11 juillet	Entrevue avec une délégation de l'Union luxembourgeoise des Consommateurs
12 juillet	Participation à un dîner du Conseil d'Administration de l'Association des Banques et Banquiers luxembourgeois
30 août	Inauguration d'une plaque commémorative à l'occasion du 70 ^e anniversaire de la Proclamation de l'Enrôlement forcé » aux « Al Foireshalen » à Luxembourg-Limpertsberg

31 août	Entrevue avec une délégation du Conseil d'Administration de la Fédération luxembourgeoise de Football
28 septembre	Intervention dans le cadre des Journées sociales du Luxembourg 2012
1 ^{er} octobre	Participation à une réunion du Comité central du LCGB
5 octobre	Discours à l'occasion du « Finanzmarkt-Forum 2012 » de la Deutsche Bank Luxembourg S.A.
9 octobre	Rentrée parlementaire
19 octobre	Mariage civil de S.A.R. le Grand-Duc Héritier avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy à l'Hôtel de Ville Luxembourg
20 octobre	Mariage religieux de S.A.R. le Grand-Duc Héritier avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg
26 octobre	Participation à la manifestation d'ouverture de la Maison de la Laïcité de la Commune de Sanem
29 octobre	Remise du BELA Award de la BELA Foundation à Monsieur le Premier Ministre
14 novembre	Entrevue avec une délégation du Secrétariat européen commun OGB-L / LCGB
5 décembre	Intervention à l'occasion d'un événement de la Confédération luxembourgeoise du Commerce
11 décembre	Participation au déjeuner communautaire offert par l'Ambassade de la République de Chypre